



CONVENTION CADRE « FILLE » POUR LA COMMUNE DE MAULÉON VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Décembre 2022

Table des matières

PREAMBULE	4
Article 1. OBJET DE LA CONVENTION	5
Article 2. AMBITIONS DU TERRITOIRE	5
2.1. Présentation du territoire communal.....	5
2.2. Stratégie communale mise en place.....	6
ARTICLE 3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	7
ARTICLE 4. LE PLAN D’ACTIONS	8
ARTICLE 5. DEFINITION DES SECTEURS D’INTERVENTION	9
5.1 Le secteur d’intervention de l’ORT sur la commune de Mauléon.....	9
5.2 Les périmètres de l’OPAH RU et de l’OPAH.....	9
5.3 Le périmètre de centralité.....	9
5.4 Le périmètre de sauvegarde du commerce.....	9
ARTICLE 6. MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	9
ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	10
7.1 Dispositions générales concernant les financements¶.....	10
7.2. Les territoires signataires.....	10
7.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	11
7.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	11
ARTICLE 8. GOUVERNANCE	12
ARTICLE 7. SUIVI ET EVALUATION	12
ARTICLE 8. RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	13
ARTICLE 9. UTILISATION DES LOGOS	13
ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE	13
ARTICLE 11. EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME	13
ARTICLE 12. RESILIATION DE LA CONVENTION	13
ARTICLE 13. TRAITEMENT DES LITIGES	14
ANNEXES	15
Annexe 1 : le projet de territoire.....	15
Annexe 2 : le périmètre d’intervention.....	15
Annexe 3 : la liste des fiches-actions.....	15
Annexe 4 : les fiches-actions.....	15
Annexe 5 : la maquette financière.....	15

CONVENTION

ENTRE

• La **Commune de Mauléon** représentée par Claire PAULIC, 1^{ère} adjointe, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022 ;

• La **Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** par Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2022

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

• L'**Etat** représenté par la préfète du département des Deux-Sèvres
ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018. La Loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est venue compléter le dispositif ORT.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité et des pôles urbains de l'EPCI retenu dans le cadre des dispositifs Action Cœur de ville et Petites villes de Demain. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie...

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le dispositif Denormandie. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT.

Le territoire du Bocage Bressuirais est particulièrement concerné par la problématique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Ainsi, afin d'appuyer le besoin de synergies et de transversalité, la Communauté d'Agglomération a défini un programme d'intervention intercommunal dénommé « cœur de bourg, cœur de vie » dès 2015.

En 2018, la ville-centre de Bressuire a été retenue dans le cadre du programme Action Cœur de ville. La convention cadre pluriannuelle a été signée le 18 septembre 2018 puis l'avenant n°1 à cette convention cadre valant ORT le 14 décembre 2020. En 2022, un avenant n°2 a permis la mise à jour des fiches actions et l'ajout de fiches actions nouvelles.

Le 11 décembre 2020, les communes d'Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil les Aubiers ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la Préfecture de région. La convention d'adhésion a été signée le 16 septembre 2021

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération ainsi que les villes de Bressuire (par ailleurs, ville Action Cœur de ville), Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant sur Sèvre et Nueil les Aubiers ont candidaté collectivement en 2020 à l'AMI Région « revitalisation des petits et moyens pôles urbains » et ont été retenues dans ce cadre. Une convention a ainsi été signée entre la Région, l'EPCI et les 6 communes en janvier 2021.

Afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les parties ont souhaité s'engager dans une convention-cadre « mère » tout en individualisant les projets de revitalisation des communes signataires dans le cadre de conventions « fille ».

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La commune de Mauléon a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 septembre 2021.

La présente convention dite « fille » a pour objet de décrire les modalités de mises en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur cette commune.

Si la convention « mère » précise les ambitions retenues à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la convention « fille » s'attache aux projets de la commune et bassin de vie, dans les secteurs d'intervention opérationnels (OPAH-RU, OPAH, ORT).

Cette convention s'articule avec le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE), le Contrat Régional de développement et de transition 2023-2025 et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation, sur la commune concernée lorsque la convention « mère » et la convention « fille » associée sont signées.

Article 2. AMBITIONS DU TERRITOIRE

2.1. Présentation du territoire communal

Mauléon est une commune de plus de 8 600 habitants au Nord de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle est située dans le département des Deux-Sèvres, proche de Bressuire et de Cholet. Depuis près de 50 ans, Mauléon est une association de 7 communes : Mauléon-ville, La Chapelle-Longueau, Le Temple, Loublande, Moulins, Rorthais, Saint-Aubin-de-Baubigné.

La commune possède un important patrimoine culturel, bâti et paysager. A ce titre Mauléon est labellisée Petite Cité de Caractère depuis 2017 mais également Village Étape depuis 2016.

Cependant, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT 2017-2031) et du Programme Local de l'Habitat (PLH 2016-2021) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il a été constaté des signaux de perte d'attractivité du cœur de bourg de Mauléon avec :

- un parc de logements anciens délaissé et non adapté,
- une déprise commerciale et de services dans les cœurs anciens,
- un paysage urbain insuffisamment valorisé.

L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH a également identifié des signes de dévitalisation comme :

- des vitrines commerciales vides ;
- un immobilier inadapté (taille, accessibilité...) en centre ancien (malgré de potentiels repreneurs) ;
- des blocages fonciers liés notamment à des problèmes de succession provoquant une dégradation du parc immobilier et une augmentation de la vacance ;
- un centre ancien très étendu et un commerce dispersé ;
- une commune engagée avec l'Agglomération dans la réalisation d'un SPR mais des particuliers peu sensibles (ou sensibilisés) à cette démarche, ou n'ayant pas toujours les moyens financiers que cette démarche implique (nécessitant un véritable

accompagnement. Conséquences : un immobilier peu restauré ou restauré sans respecter les préconisations, des vitrines qui ont perdu leur charme d'antan malgré le fait que la commune soit labellisée Petite Cité de Caractère.

Par ailleurs la 1ère Phase « Diagnostic » du schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg a permis de repérer d'autres enjeux :

- **Une commune en nécessité d'affirmation**

Des difficultés à parler de son territoire et de ses singularités, une comparaison systématique avec les territoires voisins, un sentiment d'appartenance à créer et des éléments forces à partager.

- **Des enjeux à l'échelle communale et des unités de vie**

- L'assise : paysages, reliefs, géologie, sols et ses usages induits dont l'agriculture.
- L'organisation et l'implantation des bourgs vis-à-vis de la Cité.
- Les unités de vie pour un fonctionnement du quotidien et les espaces qui font rencontres.
- L'approche culturelle des liens sociaux : un fonctionnement clanique.
- Le jeu d'acteurs et la manière de parler du territoire.
- L'unicité de l'économie et l'esprit d'entreprise : des éléments forts.
- Une destination touristique à construire.

- **La centralité : un espace et un vocabulaire à définir**

- Le centre-ville décalé et la Cité castrale à asseoir.
- L'accès à la centralité : des accès peu lisibles.
- La mobilité un enjeu fort repéré : des rues à apaiser, se stationner dans le centre-ville, la cyclabilité du centre-ville.
- La reconnaissance de la cité : l'image de la Petite Cité de Caractère et des sites phares, et la mise en scène de la compréhension de la ville à conforter.

2.2. Stratégie communale mise en place

En 2020, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ainsi que les villes d'Argentonnay, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-les-Aubiers ont candidaté collectivement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional en Nouvelle-Aquitaine « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » et ont été retenues dans ce cadre. L'année suivante, fort de cette expérience et toujours dans un souci de travail collaboratif et partagé, ces mêmes collectivités ont été lauréates du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Ce travail traduit la qualité des démarches de revitalisation engagées sur le territoire ainsi que notre capacité collective à définir et mettre en œuvre notre stratégie. En effet, depuis de nombreuses années, nous avons constitué un véritable réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre collectivités.

Le 03 mai 2021, l'État, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Commune de Mauléon et les bailleurs sociaux ont signé un contrat de mixité sociale afin de mettre en place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux relatif à l'application de l'article 55 de la loi SRU. La mise en œuvre de ce contrat a permis d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours des deux prochaines périodes triennales. Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel en partenariat avec l'État.

En février 2022, le Conseil Municipal a entériné la feuille de route de son Agenda 2030. Cette démarche est envisagée comme un fil rouge permettant de valoriser la cohérence du projet

global de la commune. Le développement durable est intégré dans la politique locale de la commune à travers les 3 piliers qui le composent : le pilier économique, le pilier social et humain, le pilier environnemental. Mauléon souhaite s'inscrire dans une dynamique vertueuse de l'aménagement qui réponde aux grands défis contemporains (transition écologique, mixité sociale, logements pour tous...). Ce projet innovant s'appuie sur 17 Objectifs de Développement Durable internationaux définis par l'ONU. 100 actions ont été recensées dont la rédaction d'un Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourgs. La politique ambitieuse de revitalisation, portée par la commune, est construite sous cet angle. Ces axes d'intervention profitent à l'ensemble de nos communes associées, et sont indissociables des uns et des autres. Cette démarche vise à créer une dynamique locale tout en conservant un développement harmonieux pour les générations futures et à affirmer notre responsabilité, qu'elle soit individuelle ou collective, aux grands enjeux fixés par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Depuis l'été dernier, la collectivité, accompagnée par une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, sociologue, scénographe...) s'est lancée dans la rédaction de son « Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg ». Cette mission constitue un véritable champ d'expérimentation basé sur l'identification des qualités et des spécificités de la commune. Il concourt à la révélation du territoire et de la cité tout en constituant le cadre d'un projet humain en devenir et à partager.

Il est important de souligner que le projet de territoire porté par la commune de Mauléon vise à renforcer les fonctionnalités de la cité castrale et de son centre-ville, tout en préservant et développant les centralités des six cœurs de bourgs des communes associées (voir annexe 1 : projet de territoire).

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

ARTICLE 3. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques.

Les ambitions du territoire sont déclinées à travers le récit commun, et le scénario retenu.

- Le récit commun **« L'Ouin et sa vallée, réceptacles de l'astéroïde cométaire »**
- Le scénario **« Le territoire reconnu pour ses singularités : la Cité point d'ancrage La ville affirmée en tant centralité à l'échelle d'un territoire large ».**

Orientation 1 : « La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité » / La cité sacrée venue de loin : la valeur ajoutée

Les leviers d'actions :

- L'affirmation de Mauléon comme une destination connue et souhaitée.
- Le travail sur les approches de la cité sacrée et ses limites (mise en valeur de sites, des espaces observatoires de la cité, requalification des espaces...).
- Le patrimoine bâti et naturel comme source de réenchantement.
- Les espaces publics fédérateurs.
- L'animation et la vie permanente de la Cité.

Orientation 2 : « Le centre-ville irradiant » : l'affirmation de la ville comme centralité

Les leviers d'actions :

- La stratégie d'accueil du centre-ville.
- La définition spatiale du nouveau centre-ville.

Orientation 3 : Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin : les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités

Les leviers d'actions :

- Les parcours : un maillage pour affirmer les liens.
- La découverte du territoire : valoriser les marqueurs forts d'entrée du territoire, les circuits patrimoniaux, et les espaces publics au regard des singularités.
- Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé.
- Des sites patrimoniaux singuliers pour affirmer la créativité (Durbelière, Vaulx, Pyrôme, Corbelière, Commanderie, colline Sainte Thérèse...).
- L'habiter et l'économie repensés en fonction des singularités des unités de vie.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage communal, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4. LE PLAN D' ACTIONS

Autour des 3 grandes orientations stratégiques de son projet de territoire et la mise en œuvre de sa politique ambitieuse de revitalisation, la commune a développé un plan d'actions autour des thématiques suivantes : stratégie globale, habitat, économie et commerces de proximité, cadre de vie et espaces publics, patrimoine-tourisme, environnement, mobilité, accueil.

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du "Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourgs" qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions matures (M) ou non mature (NM) présentées en annexe de cette convention.

Les actions matures correspondent aux actions déjà engagées par le maître d'ouvrage, en cours de réalisation ou en cours de travaux. Les actions non matures sont les actions en cours d'étude ou en réflexion avant de pouvoir être engagées. Pour les plans de financement détaillés présentés dans chaque fiche action, il est précisé si les montants sont acquis (A) ou prévisionnels (P).

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage communal, sans nécessité d'avenant de la présente convention. Une synthèse est présentée en comité de projet intercommunal. Il est transmis par ailleurs à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Le programme d'actions en synthèse :

Le programme d'actions est décliné dans l'Annexe 3 : Liste des fiches-actions.

La maquette financière pluriannuelle :

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage communal pour validation avant présentation en comité de projet intercommunal.

ARTICLE 5. DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION

Les secteurs d'intervention ont été définis en fonction des enjeux, des projets en cours ou à venir pour la revitalisation du centre-bourg et en fonction des dispositifs de l'ORT.

Le périmètre stratégique doit comprendre au minimum le cœur de bourg/centre-ville. D'autres espaces peuvent être intégrés au secteur d'intervention de l'ORT (secteurs sur lesquels il importe d'intervenir pour garantir le succès de la (re)dynamisation du cœur de bourg/centre-ville). Ces espaces peuvent être des polarités secondaires, des friches urbaines contiguës du centre, des secteurs de démolition de logements sociaux groupés en périphérie ou encore des secteurs de projet de liaisons douces et de continuité écologique.

5.1 Le secteur d'intervention de l'ORT sur la commune de Mauléon

La stratégie retenue est orientée autour du périmètre de la centralité dit « le centre-ville irradiant » (voir annexe 2), visant à favoriser ses fonctions de centralité avec une attention particulière portée à la Cité.

De manière plus générale la politique de revitalisation de la commune de Mauléon s'inscrit dans la stratégie de consolidation de l'armature territoriale de la collectivité, visant :

- A l'échelle de la commune, à assoir une stratégie collective tout en développant un sentiment d'appartenance à une même entité.
- A l'échelle des 6 cœurs de bourg, organisés en deux unités de vie (Ouest et Est), à poursuivre un équilibre territorial pour les pôles secondaires.

5.2 Les périmètres de l'OPAH RU et de l'OPAH

Le Programme local d'aides à l'habitat privé AggloRenov et les dispositifs OPAH RU multisites et OPAH, portés par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sont effectifs sur l'ensemble des 7 cœurs de bourg. (voir périmètres convention mère).

5.3 Le périmètre de centralité

Le périmètre de la centralité correspond au « centre-ville irradiant » (voir annexe 2 : secteurs d'intervention).

5.4 Le périmètre de sauvegarde du commerce

Il est proposé comme périmètre de sauvegarde du commerce le périmètre du « centre-ville irradiant » (voir annexe 2 secteurs d'intervention), en corrélation avec l'évolution du PLUi. Par ailleurs une politique de maintien du dernier commerce de bouche dans les 6 autres bourgs (hors Mauléon-ville) sera soutenue.

La modification éventuelle de ce périmètre se fera par voie d'avenant.

ARTICLE 6. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

7.1 Dispositions générales concernant les financements¶

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, la commune de Mauléon assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, ainsi que leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique en faveur de la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services une cheffe de projet PVD, responsable de l'animation du programme et de son évaluation sur sa commune (poste cofinancé par la Banque des Territoires / Région).

A l'échelle de l'Agglomération, un référent technique revitalisation est aussi désigné (poste cofinancé par la Région). Il assurera l'animation et la coordination du programme en lien avec les chefs de projet revitalisation des communes ACV et PVD ainsi que les autres techniciens de la Communauté d'Agglomération concernés par les actions du programme.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre « fille », d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier, pour les communes Petites villes de Demain :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers le contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit là de travailler sur la création d'un récit commun et sur le sentiment d'appartenance, qui est à renforcer, en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la mise en œuvre de la stratégie collective.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement la mobilisation peut prendre plusieurs formes : balades immersives, travail en résidence, création de cartes sensibles, séminaires en balade, ateliers participatifs, entretiens...

ARTICLE 8. GOUVERNANCE

o Un **Comité de pilotage communal**

Cette instance, présidée par le Maire de Mauléon, a pour objectif d'assurer le pilotage et le suivi du "Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg". Les modifications apportées à la convention-cadre ORT « fille » de Mauléon seront validées dans cette instance, avant une présentation en comité de projet intercommunal.

Animée par la commune, cette instance réunit l'ensemble des partenaires associés à cette démarche, dont les services de l'Etat, de la Région et de la Communauté d'Agglomération. Il permet aux acteurs de valider chaque étape du Plan-Guide.

o Un **Comité technique communal**

Composé de la cheffe de projet revitalisation, des techniciens, des élus communaux référents selon les thématiques à aborder, des maires délégués des communes associées, et des partenaires et acteurs locaux (CCAS, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Centre socio-culturel, CAUE 79, UDAP 79, Union des commerçants, CIVAM, Emmaüs...)

Ce Comité technique a pour mission la préparation des travaux en amont des comités de pilotage communaux, puis la mise en œuvre du plan d'actions.

Ces instances de gouvernance communales dialoguent avec les instances mises en place à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (comité de projet, groupe de travail et groupe-projet) cf. convention cadre mère.

ARTICLE 7. SUIVI ET EVALUATION

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage et d'une évaluation tous les cinq ans.

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage communal. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Un outil partagé de suivi du programme pourra être mis en place à l'échelle de l'intercommunalité afin de faciliter le suivi des actions.

ARTICLE 8. RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les phases de suivi et d'évaluation du programme s'appuieront sur les indicateurs des différentes actions précisés dans les différentes fiches-actions. Cela permettra ainsi de juger de l'efficacité de l'ORT, de ses forces et atouts mais aussi de ses limites et contraintes.

ARTICLE 9. UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

ARTICLE 10. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

La présente convention est une convention évolutive et pluriannuelle conclue pour une période de 5 ans. Elle pourra être prorogée après accord des parties.

L'entrée en vigueur de la convention est effective à la date de signature de la présente convention « fille ».

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 11. EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme « Petites Villes de Demain » est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme, et après avis du comité de projet.

Les modifications nécessitant un avenant concernent notamment l'évolution du périmètre d'ORT, les orientations stratégiques ou si des modifications substantielles étaient nécessaires (suite à des évolutions majeures sur le territoire ou une réorientation nécessaire au vu de l'évaluation annuelle).

Les évolutions d'actions déjà listées (précision des contenus, des calendriers opérationnels, des financements), le passage des intentions d'actions aux actions matures, l'ajout de nouvelles actions feront l'objet de présentation en comité de pilotage communal, sans nécessité d'avenant de la convention.

Les modifications apportées à la convention dite « fille » au cours de la durée du programme pourront faire l'objet d'une présentation au Comité de Projet intercommunal, à titre informatif.

ARTICLE 12. RESILIATION DE LA CONVENTION

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du Comité de Projet, il peut être mis fin à la présente convention-cadre dite « fille ».

D'un commun accord entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la commune concernée, et après avis favorable du Comité de pilotage communal et du Comité de Projet intercommunal, il peut être mis fin à une convention dite « fille ».

ARTICLE 13. TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Poitiers.

Fait à Mauléon, en 3 exemplaires originaux, le 30/12/2022

P/ La Préfète des Deux-Sèvres

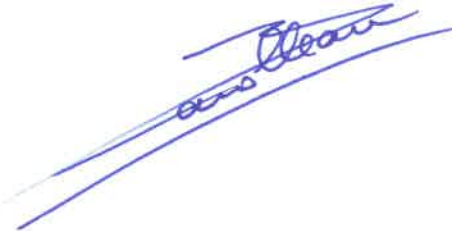
Le Secrétaire Général



Xavier Nouvel

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage
Bressuirais

Pierre-Yves MAROLLEAU



La 1^{ère} adjointe de Mauléon

Claire PAULIC



ANNEXES

Annexe 1 : le projet de territoire

Annexe 2 : le périmètre d'intervention

Annexe 3 : la liste des fiches-actions

Annexe 4 : les fiches-actions

Annexe 5 : la maquette financière



TABLE DES MATIERES

I. Avant-propos – Construire et inventer ensemble notre territoire de demain !	2
II. Mauléon : l'astéroïde cométaire	5
1) Mauléon : une place forte, entrée du Bocage Bressuirais... ..	5
2) ... mais une commune en nécessité d'affirmation	6
3) Emergence du récit : L'Ouin et sa vallée, réceptacle de l'astéroïde cométaire	7
4) Synthèse du portrait de territoire	8
III. Le scénario décliné en orientations :	9
1) Les unités de vie pour un fonctionnement du quotidien :	10
2) Orientation 1 : La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité	11
3) Orientation 2 : Le centre-ville irradiant.....	13
4) Orientation 3 : Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin	16

I. Avant-propos – Construire et inventer ensemble notre territoire de demain !

Projet de territoire et stratégie globale :

Depuis 2014, la commune de Mauléon porte une véritable stratégie de valorisation et de promotion de son territoire autour d'un principe directeur : « **Le patrimoine, support de révélation et d'attractivité du territoire** ». En janvier 2017, la commune de Mauléon, et plus particulièrement Mauléon-ville, obtenait le statut de commune homologuée Petite Cité de Caractère®. Cette démarche est venue récompenser plusieurs années de travail et de mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale, des agents de la collectivité, des partenaires et de la population. Elle est par ailleurs labellisée « Village étape® » depuis 2016 (seule en Deux-Sèvres). La même année, la commune a été reconnue « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (expérimentation nationale luttant contre le chômage).

Cependant, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT 2017-2031) et du Programme Local de l'Habitat (PLH 2016-2021) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il a été constaté des signaux de perte d'attractivité du cœur de bourg de Mauléon avec :

- un parc de logements anciens délaissé et non adapté,
- une déprise commerciale et de services dans les cœurs anciens,
- un paysage urbain insuffisamment valorisé.

C'est ainsi qu'en 2020, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ainsi que les villes d'Argentonnay, Cerizay, **Mauléon**, Moncoutant-sur-Sèvre et Nueil-les-Aubiers ont candidaté collectivement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional en Nouvelle-Aquitaine « Revitalisation des petits et moyens pôles urbains » et ont été retenues dans ce cadre. L'année suivante, fort de cette expérience et toujours dans un souci de travail collaboratif et partagé, ces mêmes collectivités ont été lauréates du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Ce travail traduit la qualité des démarches de revitalisation engagées sur le territoire ainsi que notre capacité collective à définir et mettre en œuvre notre stratégie. En effet, depuis de nombreuses années, nous avons constitué un véritable réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre collectivités.

Il est important de souligner que le projet de territoire porté par la commune de Mauléon vise à renforcer les fonctionnalités de la cité castrale et de son centre-ville, tout en préservant et développant les centralités des six cœurs de bourgs des communes associées.

Le 03 mai 2021, l'État, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Commune de Mauléon et les bailleurs sociaux ont signé un contrat de mixité sociale afin de mettre en place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux relatif à l'application de l'article 55 de la loi SRU. La mise en œuvre de ce contrat a permis d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours des deux prochaines périodes triennales. Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel en partenariat avec l'État.

En février 2022, le Conseil Municipal a entériné la feuille de route de son Agenda 2030. Cette démarche est envisagée comme un fil rouge permettant de valoriser la cohérence du projet global de la commune.

Le développement durable est intégré dans la politique locale de la commune à travers les 3 piliers qui le composent : le pilier économique, le pilier social et humain, le pilier environnemental. Mauléon souhaite s'inscrire dans une dynamique vertueuse de l'aménagement qui réponde aux grands défis contemporains (transition écologique, mixité sociale, logements pour tous...). Ce projet innovant s'appuie sur 17 Objectifs de Développement Durable internationaux définis par l'ONU. 100 actions ont été recensées dont la rédaction d'un Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourgs. La politique ambitieuse de revitalisation, portée par la commune, est construite sous cet angle. Ces axes d'intervention profitent à l'ensemble de nos communes associées, et sont indissociables des uns et des autres. Cette démarche vise à créer une dynamique locale tout en conservant un développement harmonieux pour les générations futures et à affirmer notre responsabilité, qu'elle soit individuelle ou collective, aux grands enjeux fixés par les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Depuis l'été dernier, la collectivité, accompagnée par une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, sociologue, scénographe...) s'est lancée dans la rédaction de son « *Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg* ». Cette mission constitue un véritable champ d'expérimentation basé sur l'identification des qualités et des spécificités de la commune. Il concourt à la révélation du territoire et de la cité tout en constituant le cadre d'un projet humain en devenir et à partager.

L'implication des citoyens-habitants est une composante fondamentale des politiques publiques que nous développons. Cette démarche participative doit nous permettre d'adapter ou de réactualiser certaines actions engagées au regard de l'appropriation de chacun. L'idée étant de s'appuyer sur les actions à conduire à l'échelle du bourg centre pour les dupliquer et les déployer sur l'ensemble des cœurs de bourg de la commune.

Notre ambition est de travailler à la réalisation d'un schéma global et transversal tout en œuvrant à l'écriture d'un récit commun. La porte d'entrée est la centralité (Mauléon-ville). En effet les enjeux qui y sont repérés sont importants, notamment en termes de vacance commerciale et d'habitat dégradé. Mais la volonté des élus est bien de dupliquer les opérations d'embellissement, de requalification, de dynamisation des commerces de proximité, et de promotion du patrimoine, à l'échelle des 7 cœurs de bourg (La Chapelle-Largeau, Loublande, Le Temple, Moulins, Mauléon-ville, Rorthais et Saint-Aubin de Baubigné).

Aujourd'hui, de nombreux chantiers sont en cours ou vont très prochainement démarrer. Nous observons un véritable engouement pour le territoire. Preuve en est, l'augmentation très significative des transactions immobilières, illustrant ainsi une certaine appétence pour les cœurs de bourg. Il est à souligner que les porteurs de projets (hébergeurs, commerçants, artisans...) n'ont jamais été aussi nombreux à pousser les portes de la Mairie. Tous ces signaux sont très encourageants pour l'avenir. Nous sommes intimement persuadés que la révélation et la recomposition de nos territoires passent par la formalisation d'un récit commun. Les habitants ont besoin de points de repères forts pour mieux s'approprier leur cadre de vie et ainsi s'épanouir au quotidien.

Les années de crise que nous traversons démontrent une nouvelle fois toute l'importance des petites centralités en milieu rural. La crise de la COVID-19 a été dramatique mais a révélé aussi à beaucoup de nos concitoyens l'attractivité et la résilience des territoires ruraux.

Elaborer collectivement le vivre ensemble tel est l'essence de notre projet de territoire. En effet, c'est bien le terroir, la géographie, l'histoire, la mémoire des lieux qui « forgent les habitants ».

L'objectif est de construire et d'inventer ENSEMBLE notre territoire de demain en créant un rapport d'étonnement et en travaillant sur :

- un projet humain pour une appropriation des différents espaces du territoire. Autour de quoi les habitants et usagers se construisent ensemble à partir du territoire ;
- un projet humain pour enfin une appartenance large au territoire et faciliter sa révélation ;
- une approche décalée : voyage, mise en chemin, prise de hauteur, mission exploratoire ou autre... ;
- une co-construction à partir d'espaces à enjeux ;
- une approche de la stratégie globale et de la gouvernance ;
- une aventure partagée en ateliers et séminaires.

II. Mauléon : l'astéroïde cométaire

1) Mauléon : une place forte, entrée du Bocage Bressuirais...

Mauléon : un emplacement stratégique au carrefour de la Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire, au cœur d'un territoire attractif.

Mauléon, à 15 minutes par la route (RN 249) de Bressuire (Région Nouvelle-Aquitaine) et Cholet (Région Pays-de-la-Loire), se situe au carrefour des Deux-Sèvres, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

- A 1h de Nantes, Angers et La Roche-sur-Yon
- A 20 min. du célèbre parc international Le Puy du fou® o A 10 min. du plus grand jardin japonais d'Europe Le Parc oriental® de Maulévrier
- A 1h15 des premières plages de l'Atlantique
- A 2h45 de Paris par TGV
- A 1h de l'aéroport international Nantes-Atlantique

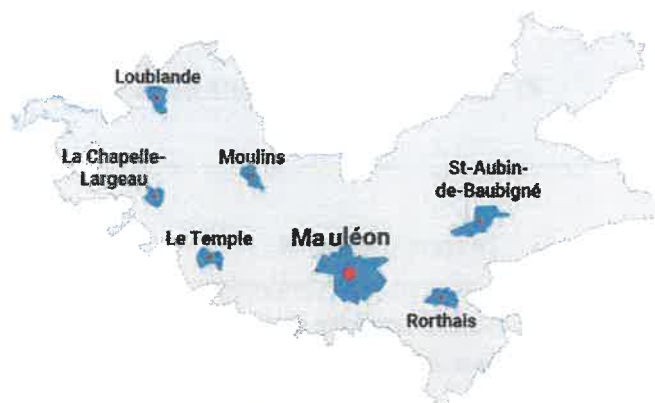


Mauléon est donc localisé entre plusieurs lieux et régions touristiques de renommée nationale, voire internationale. Les liens culturels et économiques sont très forts entre ces territoires.

Mauléon : 7 communes associées depuis 1973

Mauléon-ville, La Chapelle-Largeau, Le Temple, Loublande, Moulin, Rorthais et St Aubin-de-Baubigné, représentant ainsi 8 700 habitants dont Mauléon-ville : 3 350.

Le 1^{er} janvier 2023, la Commune soufflera donc ses 50 bougies.

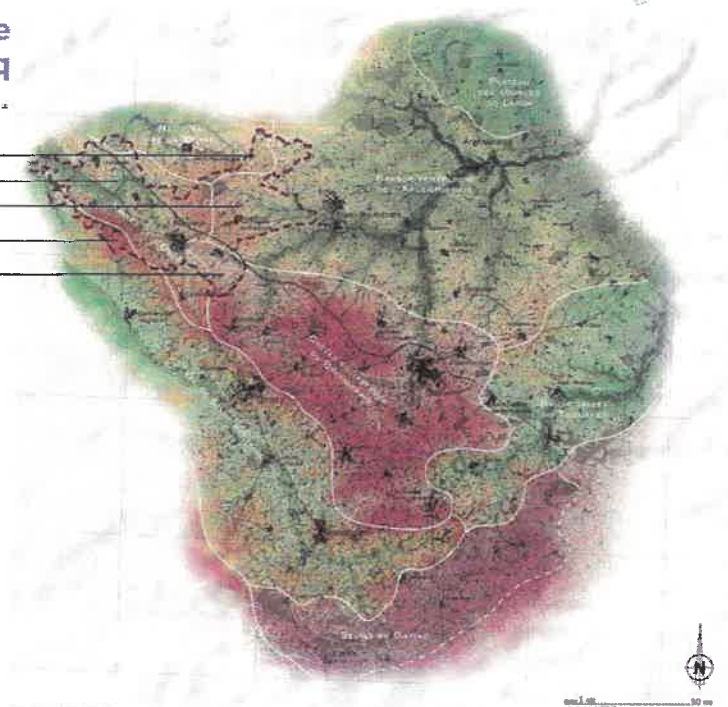


Mauléon, une commune à la jonction de cinq entités paysagères...

- Haut Val de La Moine
- Vallée de l'Ouin
- Grande Pénéplaine de l'Argentonnois
- Val de la Sèvre Nantaise
- Crêtes et bastions du Bressuirais

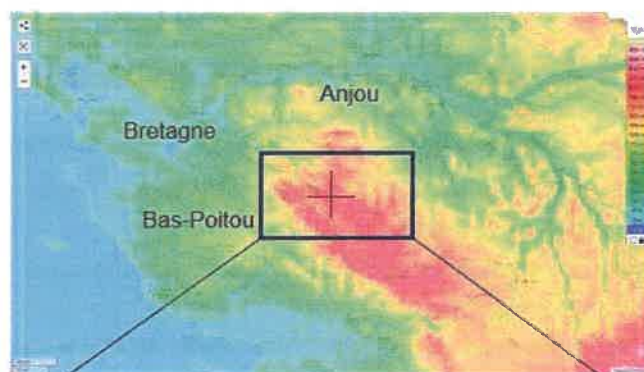
... une position frontalière

Haut-Bocage – le Bas-Poitou
Les Mauges – l'Anjou
Les marches de Bretagne



Une topographie reflétant ce territoire de porte d'entrée

Une position au Nord du Haut-Bocage

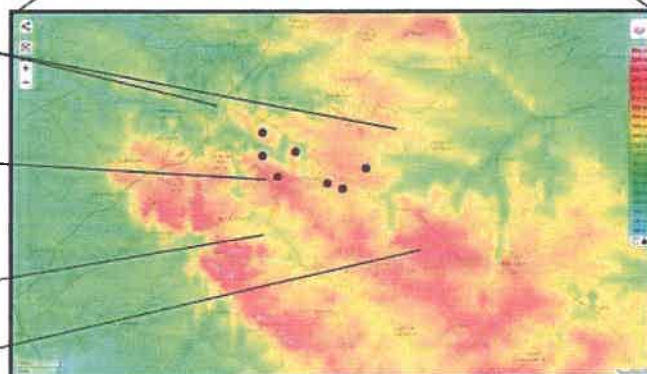


Des reliefs doux descendant vers le Choletais et l'Argentonnais

Promontoire entre vallée de la Sèvre et de l'Ouin, point haut le plus au Nord du Haut-Bocage

La vallée encaissée de la Sèvre Nantaise

Les reliefs plus marqués des collines et crêtes du Bressuirais



2) ... mais une commune en nécessité d'affirmation

Comment peut-elle s'affirmer pour ce qu'elle est et non par défaut vis-à-vis des autres territoires voisins :

- Le cœur transpercé...
Une première représentation métaphorique comme base de réflexion du récit commun.
- La connaissance du territoire dans sa globalité et ses singularités...
Des difficultés d'en parler, une réelle méconnaissance des habitants.

Les différents ateliers participatifs avec les habitants, les partenaires et les élus, mais aussi les séminaires en balade et les divers échanges en groupes de travail, ont été valorisés à travers la réalisation de cartes sensibles, traduisant la perception et la représentation du territoire. L'idée est de mettre en avant une compréhension du territoire par ses enjeux.

De prime abord les différents participants ont rencontré des difficultés à parler des singularités du territoire. L'enjeu va être de travailler sur le « on habite ici », et plus « nous sommes à côté du 49 et du 85 ».

Une image du « cœur transpercé » apparaît.

L'axe routier 2x2 voies est un atout mais empêche le « cœur » de fonctionner normalement.



Mais les différents ateliers « cartes postales » ont permis d'identifier quelques sites repères. Le patrimoine (bâti et naturel) est partout, pas uniquement dans la Cité, bien que « les deux clochers ressortent toujours comme un élément fort.

3) Emergence du récit commun : L'Ouin et sa vallée, réceptacle de l'astéroïde cométaire

La démarche de transformation du territoire

Visage/paysage du bocage : une constellation

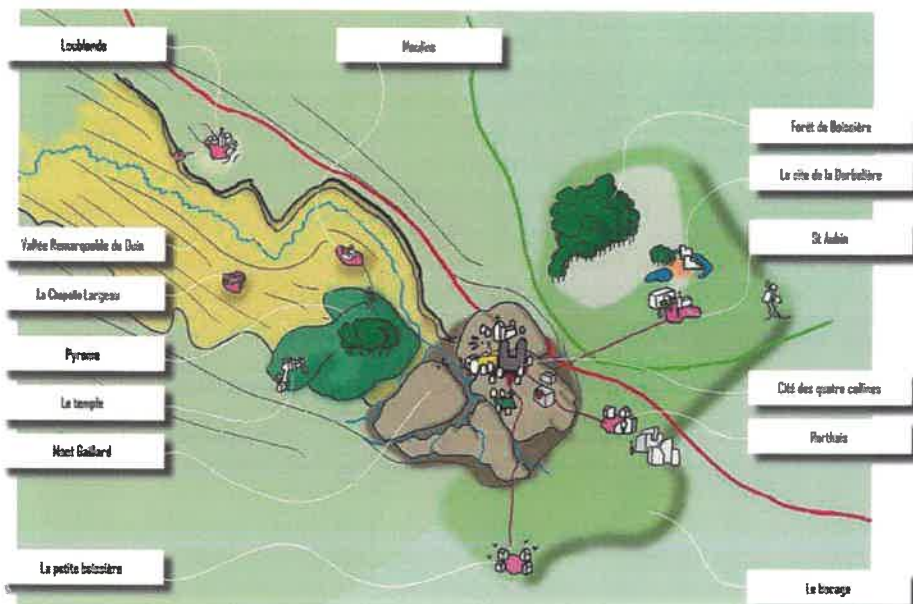
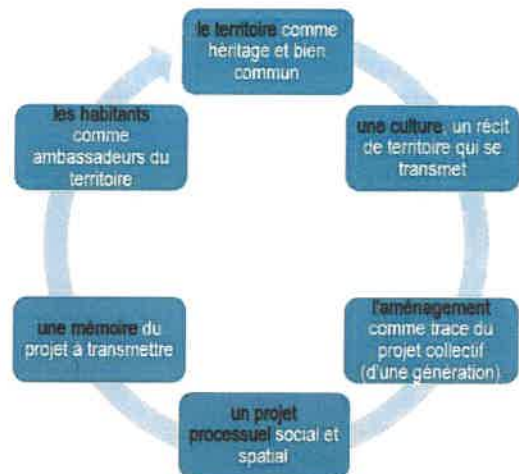
La « constellation » est une démarche. Il s'agit de travailler à l'identité du territoire en révélant sa richesse et ses potentiels de distinctivité. Chaque entité doit ainsi trouver sa place dans la constellation pour donner du sens à l'ensemble tout en construisant sa propre histoire



Habiter le territoire en transformation

La base du récit ou comment « se faire raconter le territoire »

- Comment construire une mémoire du projet global...
- Enjeu de construire des supports, des guides et outils de fabrication du récit



4) Synthèse du portrait de territoire

☞ La méthode utilisée ici est celle de celle de La machine à penser de Patrick Geddes : Place/Work/Folk

Place / Lieu ENVIRONNEMENT, GEOGRAPHIE	Place-Work (travail de l'espace) AMENAGEMENT, CONSTRUCTION, PAYSAGEMENT, AGRICULTURE	Place-Folk (autochtones) HABITANTS, CITADINS, CITOYENS
★ Une place forte, entrée du bocage bressuirais	★ Des sites remarquables mais un soin global à apporter à l'environnement urbain et paysager	★ Une vie sociale tournée vers les communautés et la vie familiale
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Une position de seuil par rapport au choletais, entre Nantes et Poitiers, entre Cholet et Bressuire. ☞ Un positionnement stratégique sur des axes et une porte d'entrée, mais des axes qui coupent aussi le territoire de la commune. ☞ Sur la vallée de l'Ouin, une place forte et une entrée dans le territoire du bocage bressuirais. ☞ Sur les dernières collines du Massif armoricain, des collines qui jouent un rôle important pour l'implantation de la cité mais aussi des points stratégiques et des belvédères du territoire. ☞ En plus du granite du Massif armoricain, un sous-sol riche (uranium) qui a généré des activités industrielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Un patrimoine bâti dégradé (notamment privé) qui donne une image forte de territoire en déprise. ☞ Un patrimoine historique riche : porteur de récits, de lieux d'activité, mais une locomotive qui cherche sa ☞ Une agriculture très présente. ☞ Des sites et paysages qui participent à la définition des entités du territoire, la valorisation des cheminements à consolider. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Une importance des liens sociaux primaires (familiaux) ☞ Un fond d'éducation populaire en héritage qui s'appuie sur une culture de la solidarité, de la fraternité, la laïcité... ☞ Des habitants impliqués dans la vie de la commune mais des débats sur les enjeux de l'inclusion ou de la « résilience » sociale : identification de « noyaux » à ouvrir. ☞ Un lien social aussi fondé sur la fête et l'événementiel mais la très forte orientation culturelle des événements semble répondre aux besoins d'une population plus aisée. ☞ Une forte présence sur la commune de bas revenus (37% du logement social du territoire) mais aussi accueil des gens du voyage et hébergement d'urgence.
Work-place (Lieu des activités) TERRITOIRE ET ECONOMIE LOCALE, TERROIR	Work / Activités ECONOMIE, USAGES	Work-Folk (travailleurs) ACTIFS, EMPLOIS
★ Une attractivité à construire dont le fil conducteur reste à trouver	★ Un pôle qui peine à trouver sa place	★ Une commune dynamique portée par la classe créative rurale
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Un patrimoine industriel en lien avec l'eau : le travail du cuir notamment en proximité avec la rivière. ☞ Une répartition des activités qui questionne l'identité des lieux : enjeu de qualifier les espaces pour asseoir les usages et la dynamique socio-spatiale. ☞ Commerces et services qui requestionnent le périmètre du centre-ville : un centre peu attractif, des commerces situés sur des axes et la périphérie. ☞ Un questionnement sur la relation entre le marché et la dynamique commerciale générale : quelle offre singulière ? Quelle plus-value ? ☞ Une cité qui doit trouver sa place dans l'attractivité globale de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Des anciennes fabriques liées au cuir : tannerie, tradition de savoir-faire globalement liés au secteur textile. ☞ Une dynamique commerciale périphérique, liée bassin de vie de Mauléon. ☞ Un territoire zéro chômeur, territoire pionnier avec une expérience hors du commun. Une dynamique de l'emploi, plus globalement une culture de l'entrepreneuriat. ☞ Une présence forte de l'économie sociale et solidaire avec la présence d'Emmaüs. ☞ Une tradition de l'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ L'héritage culturel avec la tradition coopérative et mutualiste, culture de l'entraide et de la solidarité. ☞ Une culture ouvrière héritée du XIXe siècle (voire au Moyen-Âge !), des quartiers ouvriers, des ingénieurs. ☞ Des artisans et commerçants (à préciser), une dynamique de développement à conforter. ☞ Services et secteur tertiaire : travailler l'accueil des actifs, télétravail, coworking, mais aussi des touristes, hôtellerie. ☞ Des acteurs culturels : animation socioculturelle, artistes -> classe créative rurale, motrice d'une animation urbaine intense. ☞ Des acteurs de l'économie circulaire à mieux identifier, notamment côté agriculteurs. ☞ Rôle actif des retraités à questionner : ils viennent s'installer sur la commune pour bénéficier des services de proximité.

Folk-Place (Lieu des habitants) ÉTABLISSEMENT HUMAIN, HABITAT, ESPACE PUBLIC	Folk - Work (activités traditionnelles) CULTURE, TRADITIONS POPULAIRES	Folk / Peuple SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE
★ Un patrimoine mémoriel important, une dynamique contemporaine à trouver	★ Un héritage historique important (dont les Guerres de Révolution)	★ L'hospitalité en question
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une cité historique et des éléments de patrimoine qui renvoient à la mémoire collective du territoire sur l'ensemble de la commune. ⇒ Des implantations qui « signent » le récit de territoire et construisent des « sites » singulier sur le territoire de la commune : des identités fortes, des histoires propres, des communautés locales anciennes. ⇒ Importance de l'Ouin et des voies qui constituent le maillage de la commune. ⇒ Une cité ancienne qui peine à s'affirmer vis-à-vis de son territoire : peu d'aménités en dehors des services du quotidien (peu présents au cœur de la cité). 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une culture catholique et religieuse forte qui construit les liens sociaux et de solidarité au sein des communautés. ⇒ Un ancrage socio-culturel territorialisé (pays mauléonais). ⇒ Des équipements culturels qui accompagnent la dynamique territoriale. ⇒ Des dynamiques communautaires importantes dont on peut questionner les synergies. ⇒ Une culture partagée de l'histoire, une approche mémorielle porteuse de cohésion. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Terre de Pictons et Poitevins, terre de passage et de voyageurs : tradition d'hospitalité. ⇒ Une terre d'accueil : protestants mais aussi européens du nord (particularité du territoire). ⇒ Tradition de l'entraide et la solidarité : tradition d'ouverture, républicanisme. ⇒ Interroger la tradition de l'accueil : accueil des nouvelles populations, des voyageurs et visiteurs / requestionne le lien social ou l'intégration sociale et la manière de renouveler la manière de tisser des liens.

III. Le scénario décliné en orientations

Sur la base du portrait de territoire tel que décliné et de la métaphore de « l'astéroïde Cométaire », base de récit commun qui impulse le rôle d'entrée dans le territoire, un scénario s'est très vite dégagé : « **Le territoire reconnu pour ses singularités : la Cité point d'ancrage. La ville affirmée en tant centralité à l'échelle d'un territoire large** ».

Cette démarche permet ainsi de justifier :

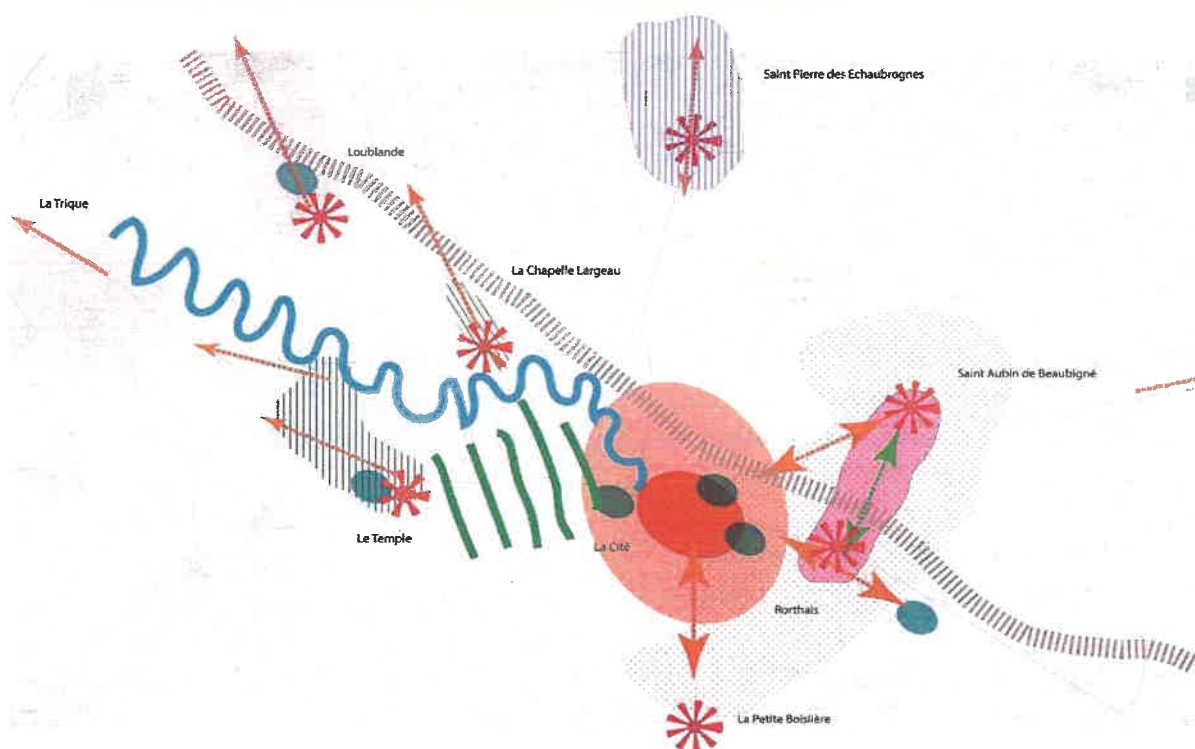
- le périmètre d'intervention tel que défini dans la convention valant Opération de Rénovation Territoriale (ORT) ;
- les orientations d'intervention ;
- le programme d'actions qui en découle.

Cette dernière se veut également multithématiques. Il sera notamment abordé les sujets suivants :

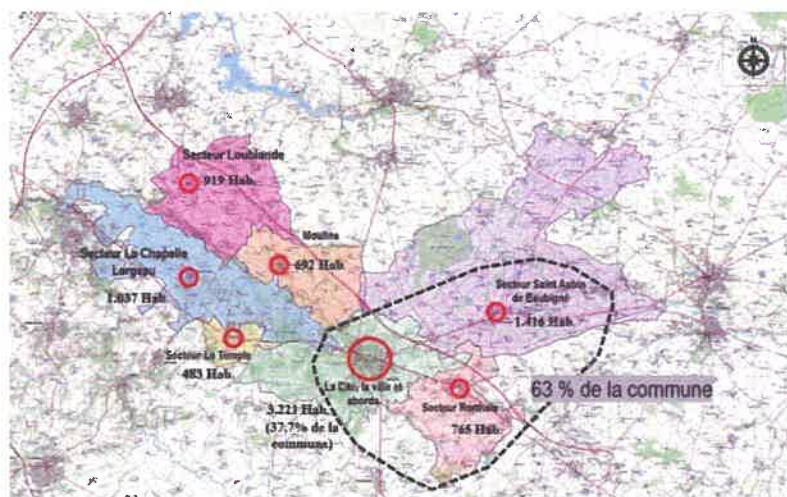
- ⇒ **Le développement durable** comme ligne directrice de notre projet de territoire avec la mise en place d'un Agenda 2030,
- ⇒ **Le patrimoine** comme support de développement et comme facteur d'attractivité et de cohésion sociale,
- ⇒ **L'embellissement du cadre de vie** pour créer des conditions de vie favorables aux habitants / visiteurs,
- ⇒ **Les équipements et services** pour proposer une offre diversifiée et équilibrée, et permettre l'accès à tous aux services de base, développer de nouveaux types de services,
- ⇒ **Le maintien et développement des commerces de proximité** pour favoriser un développement économique et commercial équilibré, lutter contre la vacance commerciale en cœur de bourg, accompagner les porteurs de projet et faciliter la coopération entre les acteurs locaux, donner l'envie de fréquenter et de consommer dans les cœurs de bourg,

- ⇒ **La rénovation/amélioration de l'habitat** pour travailler à la réhabilitation des logements anciens privés et à la remise sur le marché des logements vacants à travers une politique incitative, proposer une offre de logements adaptée et diversifiée et favoriser la redynamisation des cœurs de bourg,
- ⇒ **La requalification des espaces publics** pour repenser les usages, végétaliser les espaces pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la cohésion sociale et les liaisons douces,
- ⇒ **La promotion du territoire** pour susciter l'envie de découvrir et de vivre sur la commune, s'appuyer sur les labels dont la commune est lauréate (Village Etape®, Petite Cité de Caractère®, Villes et villages étoilés, Villes et villages fleuris...),
- ⇒ **Le tourisme innovant** pour maintenir et développer une offre touristique et de loisirs, innovante et accessible au plus grand nombre.

1) Les unités de vie pour un fonctionnement du quotidien :

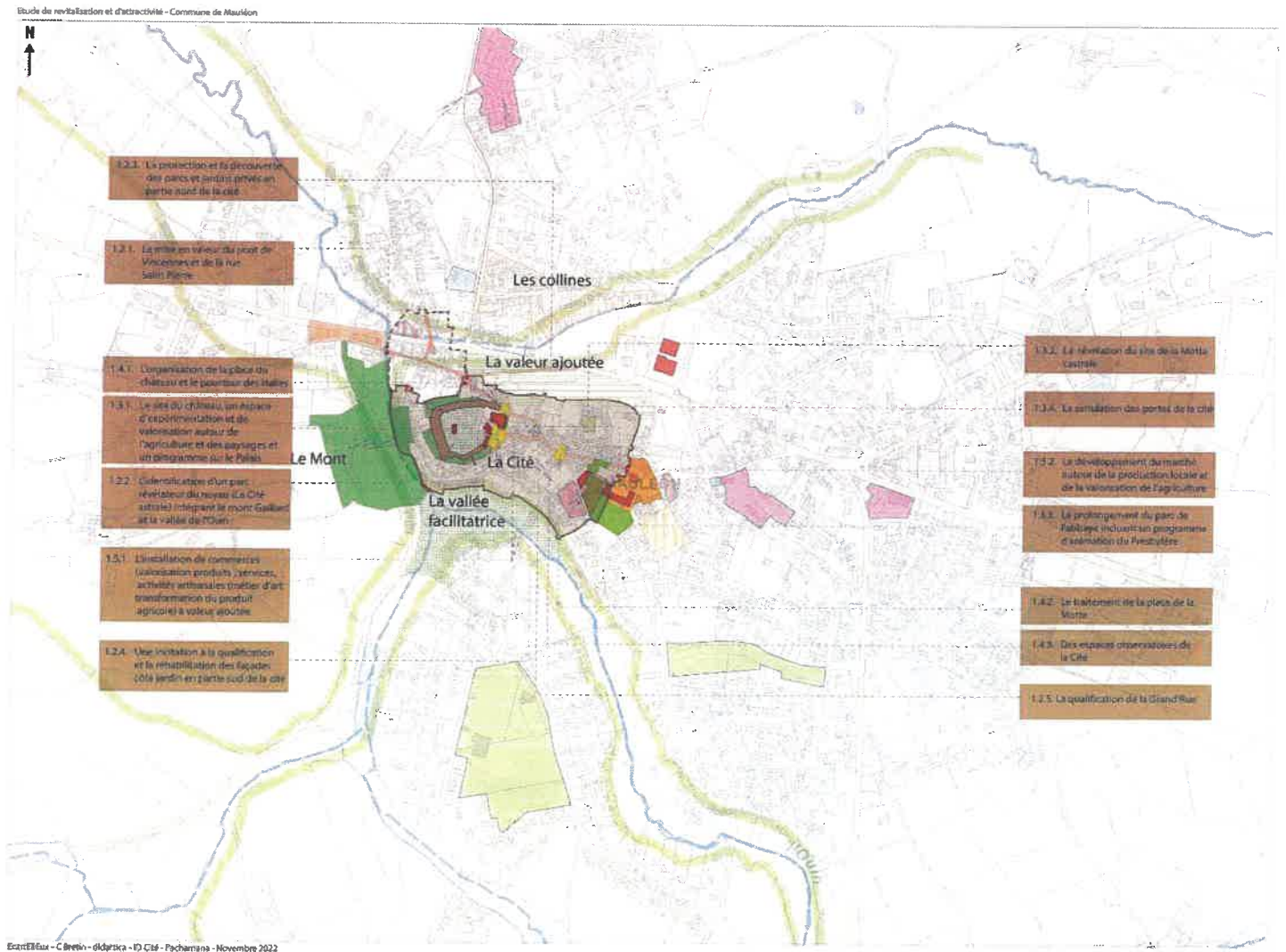


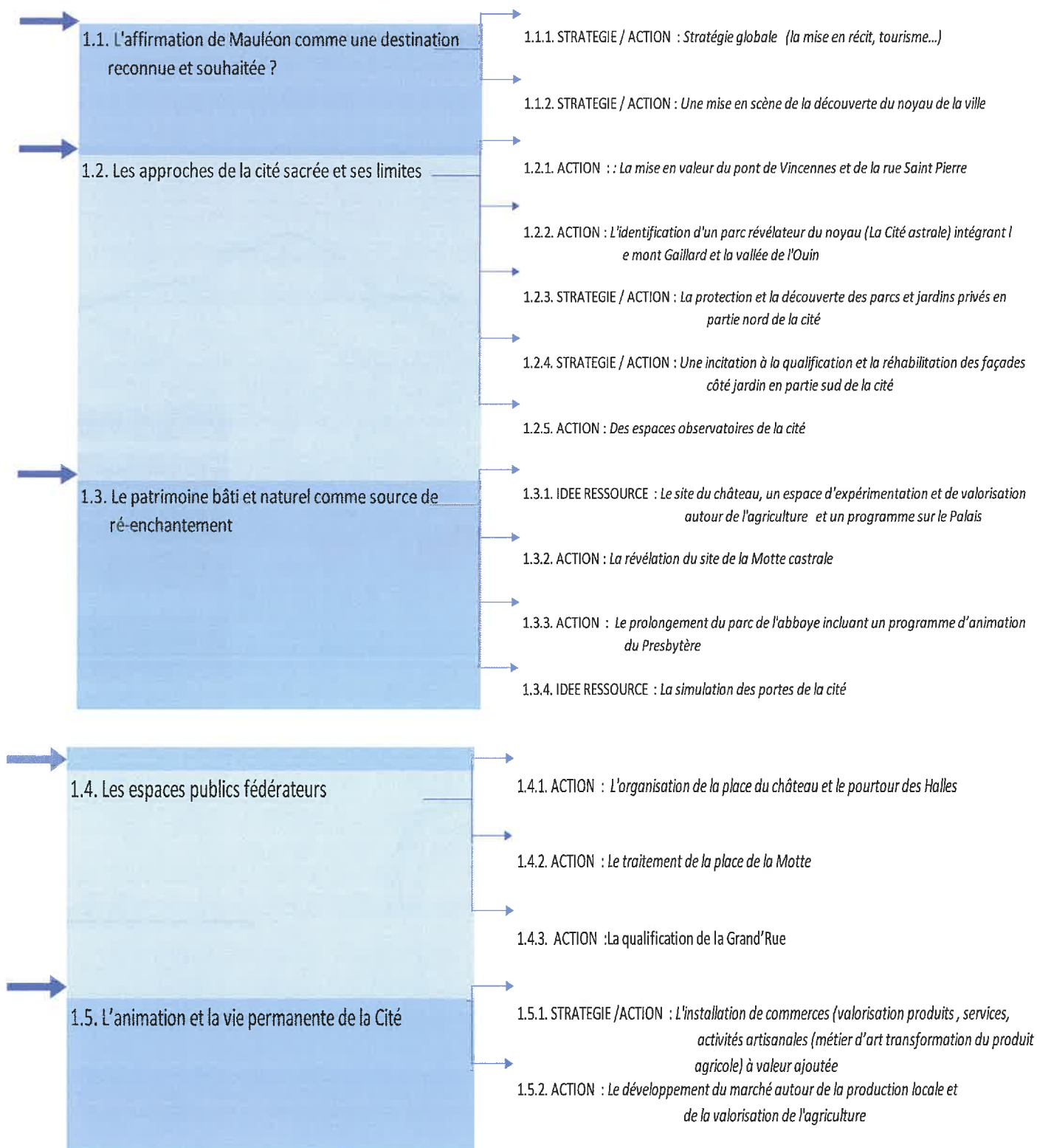
La centralité représente presque 38% de la population. Les habitants sont donc répartis sur l'ensemble des bourgs. On peut parler d'unités de vie. Les habitants au quotidien fonctionnent selon des zones bien définies. On peut observer notamment un triangle prononcé entre la Cité, le secteur Saint-Aubin de Baubigné et le secteur Rorthais. Ce triangle représente 63% de la population communale.



2) Orientation 1 : La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité

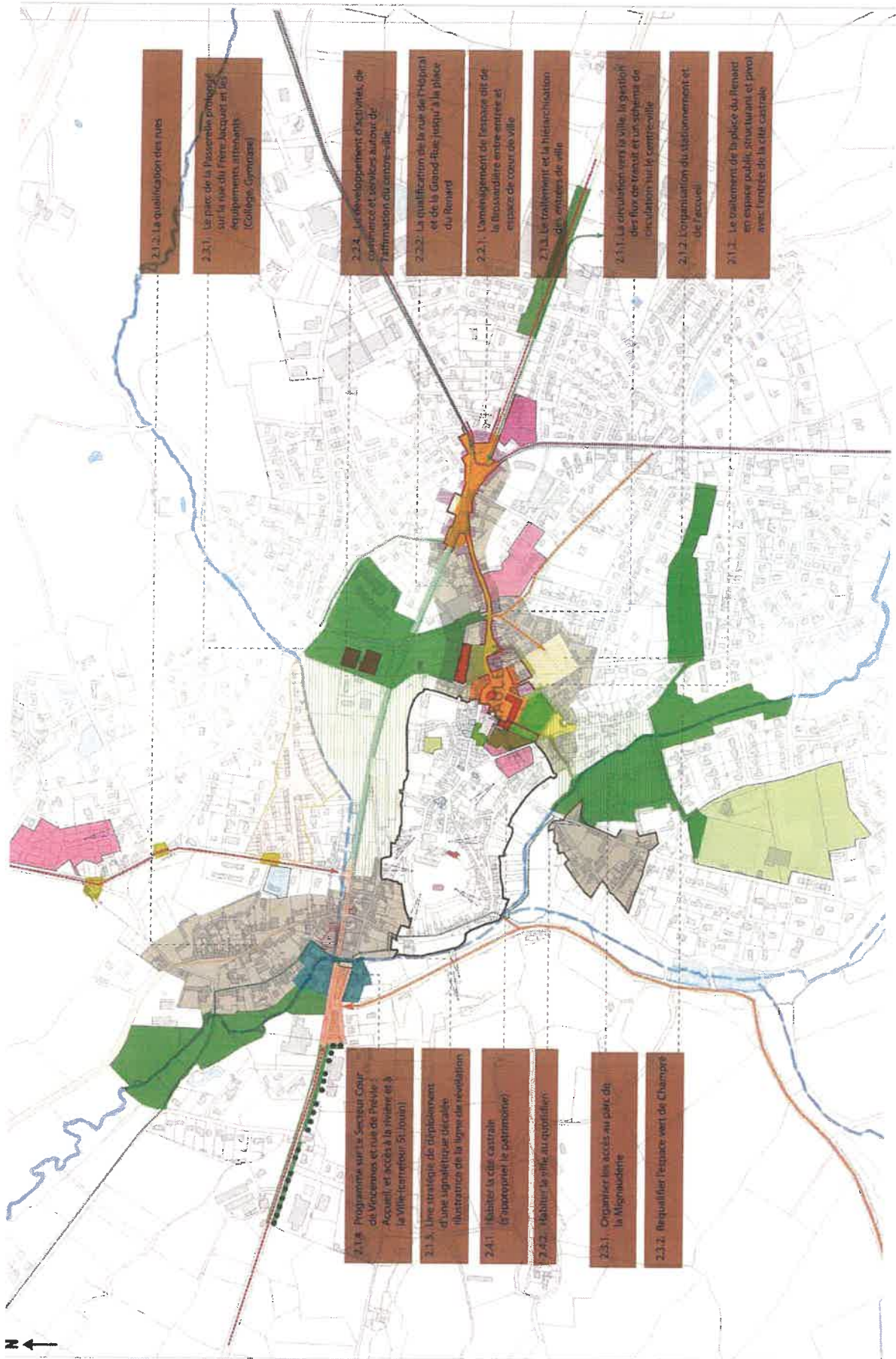
★ La cité sacrée venue de loin : la valeur ajoutée





3) Orientation 2 : Le centre-ville irradiant

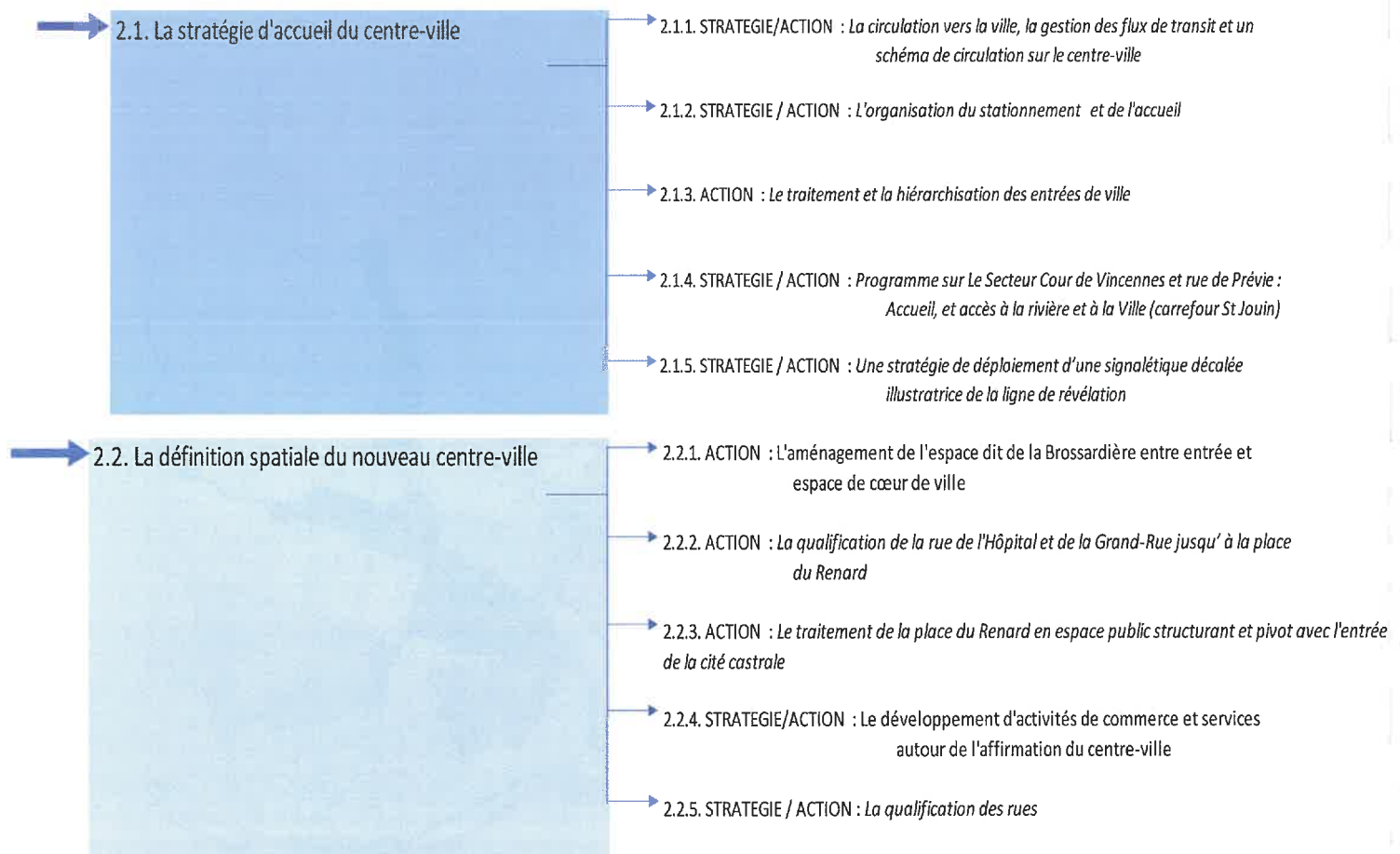
★ L'affirmation de la ville comme centralité : choix du périmètre ORT



Le choix du périmètre ORT se fera à partir de cette Orientation n°2.

Au fil des années, de nombreuses activités de commerce et de service se sont implantées en périphérie de la Cité, et sont venues étendre le centre-ville, en développant les flux des chalandes et des habitants, de l'enceinte du Château avec le marché, jusqu'au rond-point de la Brossardière (ex : laboratoire d'analyses, agence immobilière, La Poste, auto-école...).

Parallèlement, certains projets de la Commune et de partenaires sont venus conforter ce nouveau périmètre du centre-ville avec, notamment, l'extension de la Résidence du Chemin Vert, le projet démolition-reconstruction de l'EHPAD et le projet de Maison de Santé... Par ailleurs le périmètre SPR (Site Patrimonial Remarquable) a les mêmes limites que ce périmètre ORT. Les enjeux de valorisation des entrées de ville mais aussi de valorisation des portes de la Cité, sont forts. Ce périmètre du « *centre-ville irradiant* » permet d'identifier ces deux zones distinctes : Cité et centre-ville.



Des enjeux forts repérés à l'échelle du centre-ville de Mauléon : pour une affirmation de la la Cité

La mise en scène de la compréhension de la ville

- Renforcer l'image de la Petite Cité de Caractère® et de ses sites phares (Cité médiévale, Château et remparts, site de l'abbaye, presbytère et les jardins...)
- Développer la dynamique commerciale en tant que support culturel de la révélation de la Cité : le rôle du cuir et des activités textiles (disparues).
- Vivre la Cité à partir de ses valeurs intrinsèques (Patrimoine et poids de l'histoire, proximité de la vallée de l'Ouin, granit radieux, espaces de verdure)

L'accès à la centralité

- Des accès peu lisibles depuis la rue de Nantes - D149b et une qualité d'accueil à améliorer.
- Un traitement de l'accès au centre-ville similaire à celui de la Zone Commerciale.
- Le second accès au centre-ville cumule les « handicaps » :
 - Difficile à identifier / à repérer en arrivant de l'Ouest,
 - Accès interdit en arrivant de l'Est (tourne-à-gauche interdit),
 - Pentés fortes + glissières de sécurité.
- L'atout de l'offre de stationnement de la place de la Croix Verte et le potentiel piétonnier du centre ancien pour améliorer la qualité d'accueil.

Se stationner dans le centre-ville

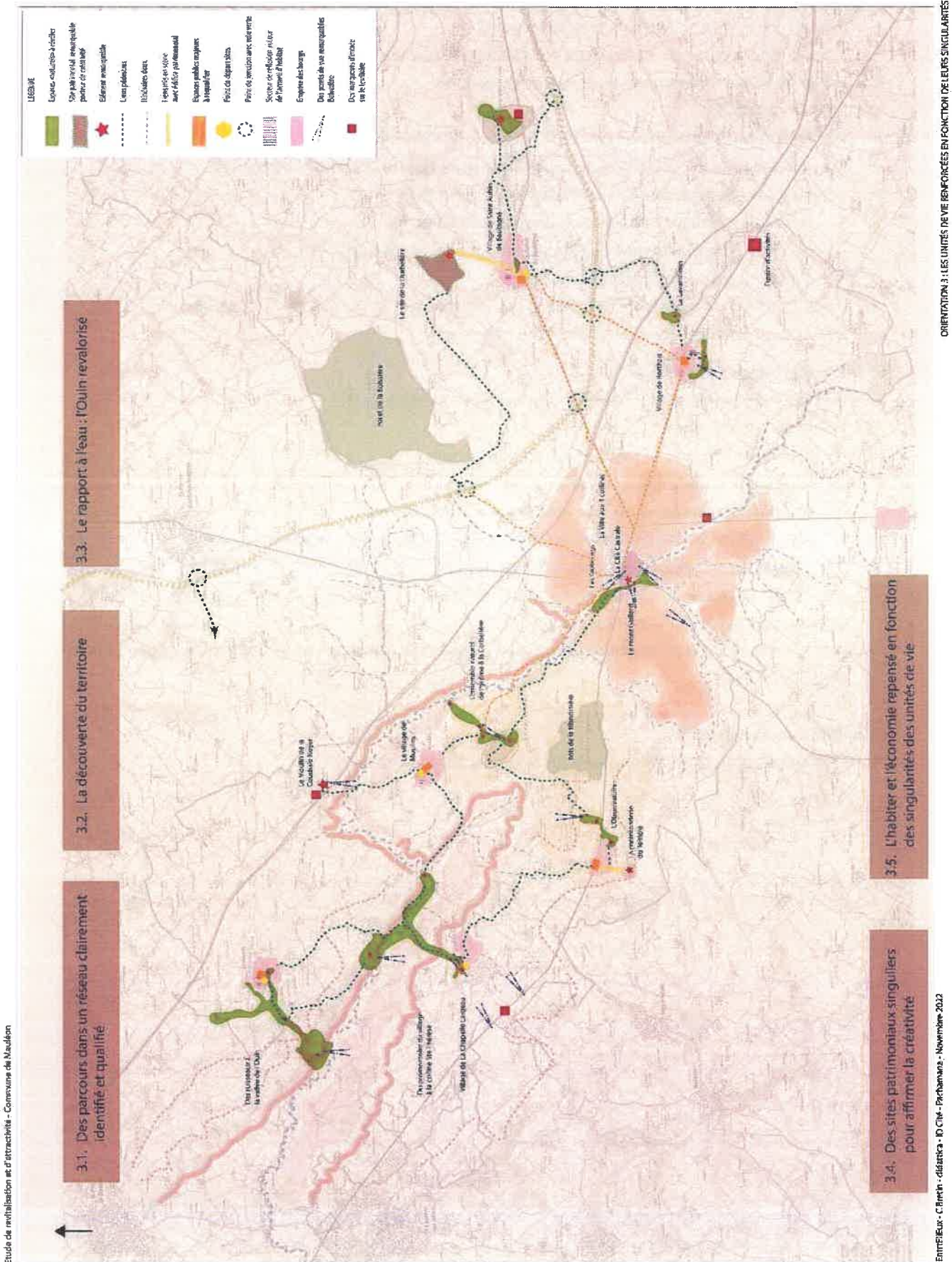
- Une offre limitée de stationnement à optimiser et à rationaliser.
- Mieux faire fonctionner la Zone Bleue :
 - Revoir le périmètre et la durée de stationnement.
 - Campagne d'information et de sensibilisation.
 - Se donner les moyens de faire respecter la réglementation.
 - Lutter contre le stationnement en dehors des emplacements matérialisés au sol.
- Des marges de manœuvre pour accroître la capacité du parking de la Croix verte et augmenter son attractivité [*Place de la Croix Verte = 6500 m² pour 110 places (soit 55 m²/place) avec un taux d'occupation faible (50 % en moyenne)*].
 - Mettre au point une information claire et un guidage « intuitif » pour faciliter l'accès au parking de la Croix Verte.

Cyclabilité du centre-ville

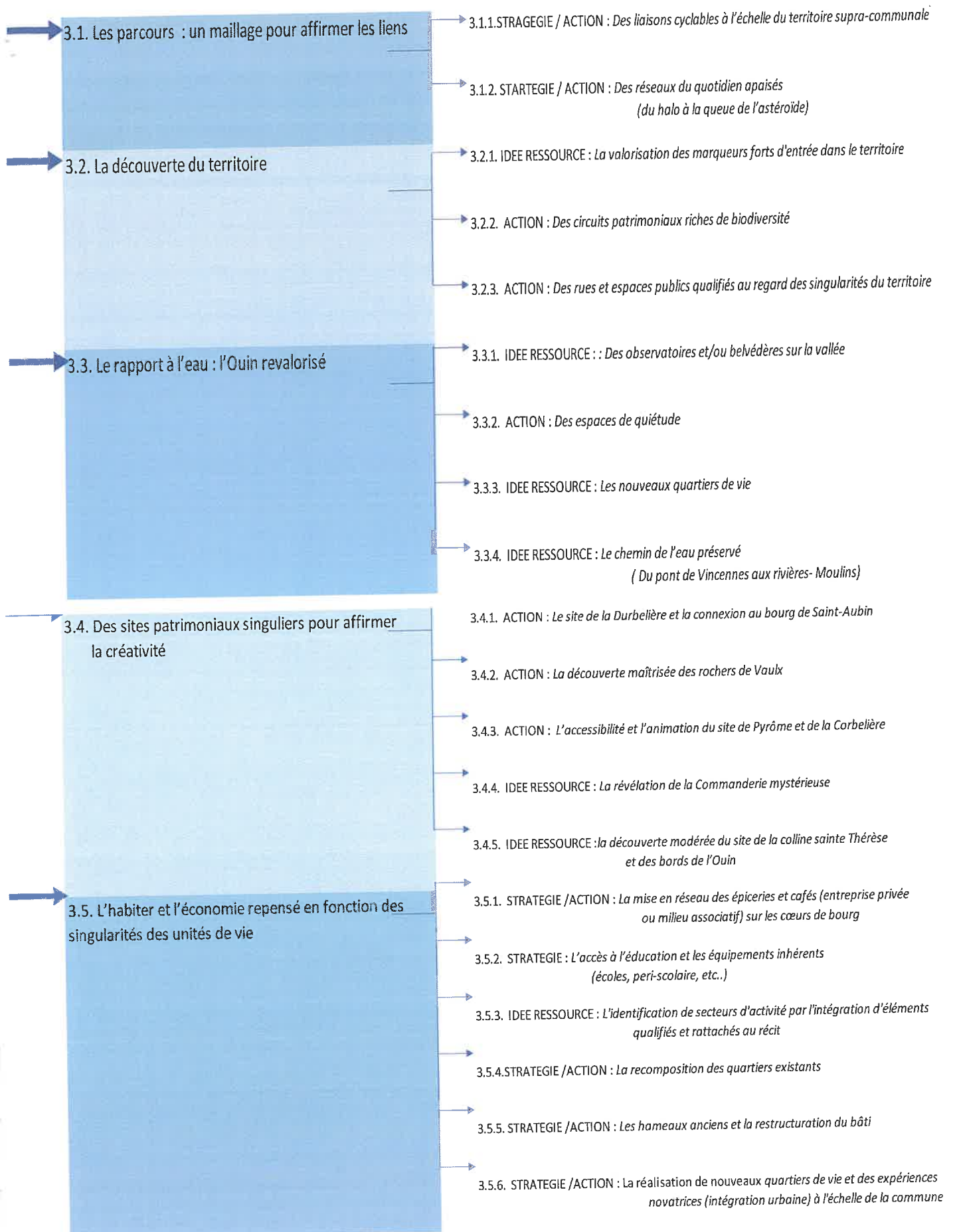
- Profiter des projets de Véloroute pour déployer le maillage local.

4) Orientation 3 : Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin

★ Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités



ORIENTATION 3 : LES UNITÉS DE VIE RENFORCÉES EN FONCTION DE LEURS SINGULARITÉS

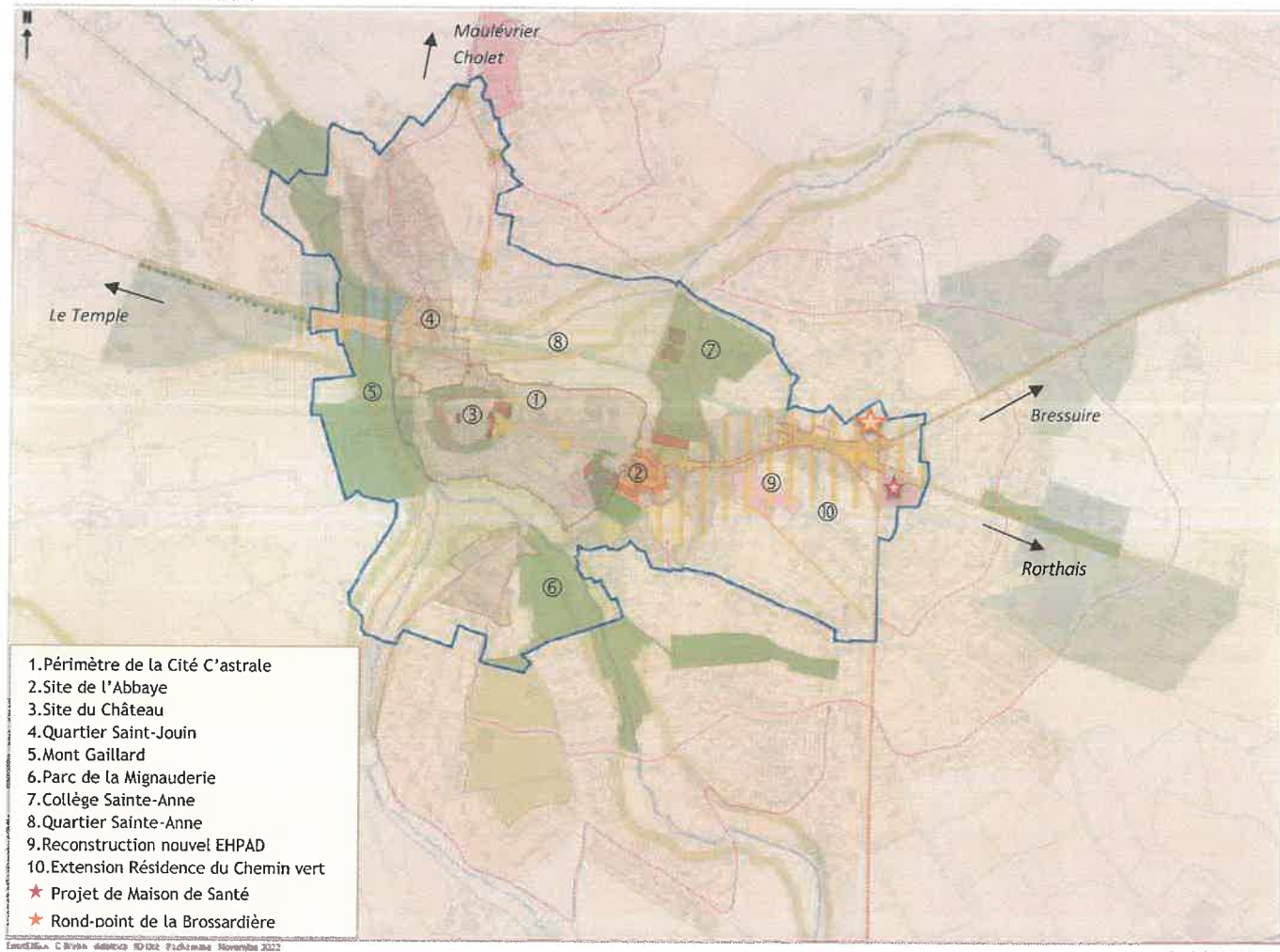


Le centre-ville de Mauléon

La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité, la cité sacrée venue de loin : la valeur ajoutée

Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité

Etude de maîtrise urban et d'attractivité - Commune de Mauléon

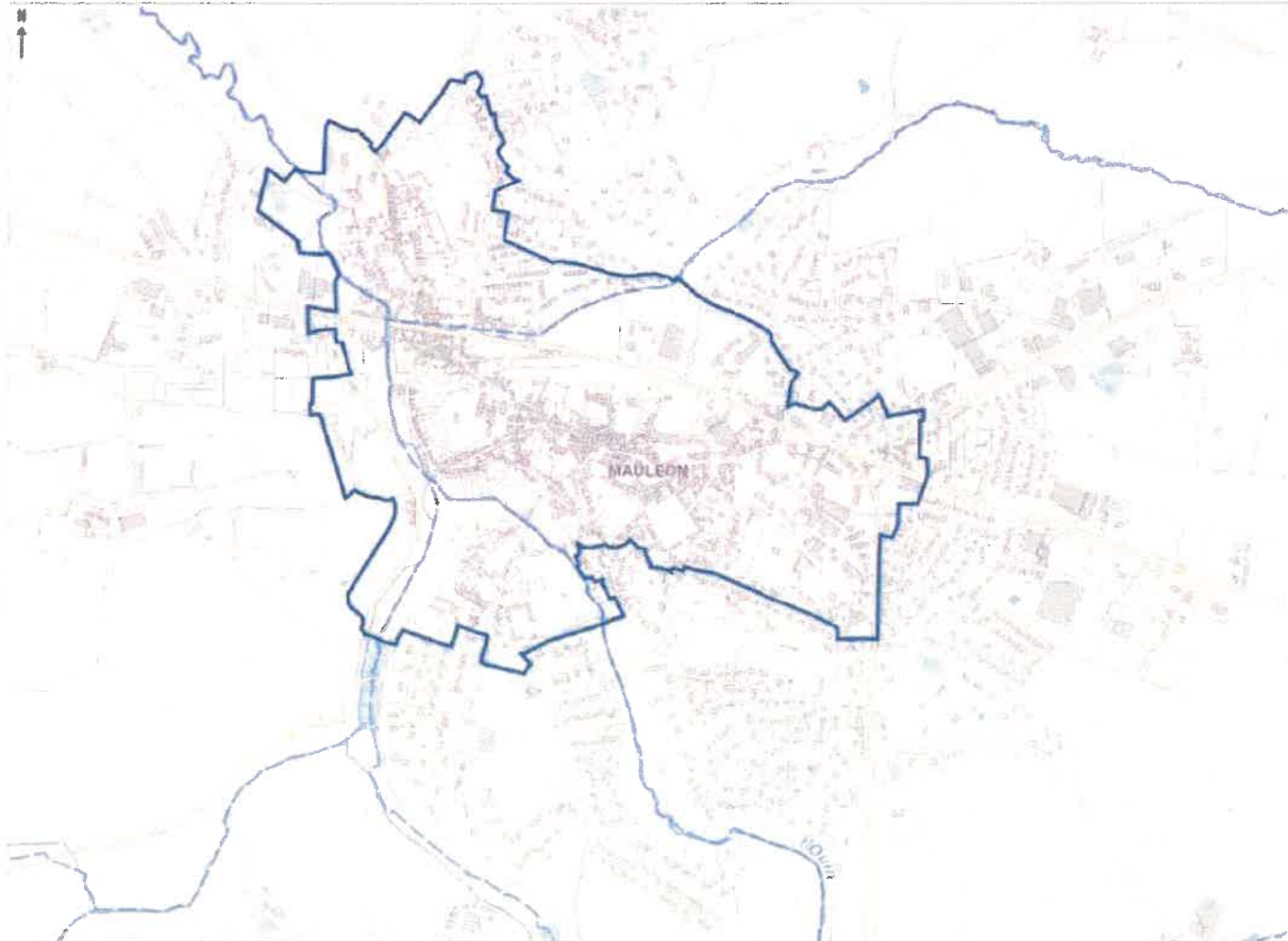


Au fil des années, de nombreuses activités de commerce et de service se sont implantées en périphérie de la Cité, et sont venues étendre le centre-ville, en développant les flux des chalandes et des habitants, de l'enceinte du Château avec le marché, jusqu'au rond-point de la Brossardière (ex : laboratoire d'analyses, agence immobilière, La Poste, auto-école...).

Parallèlement, certains projets de la Commune et des partenaires sont venus conforter ce nouveau périmètre du centre-ville avec, notamment, l'extension de la Résidence du Chemin Vert, le projet démolition-reconstruction de l'EHPAD, le projet de Maison de Santé... Les enjeux de valorisation des entrées de ville mais aussi de valorisation des portes de la Cité, sont forts. Ce périmètre du « centre-ville irradiant » permet d'identifier ces deux zones distinctes : Cité et centre-ville.

Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité
Périmètre ORT : limites parcellaires

Etude de réalisation et d'impact d'AM - Commune de Mauléon



Intégration - Urbanisme - Développement - © Orléans - novembre 2021

www.mulleon.fr



ORT Convention fille Mauléon

Annexe 3 Liste des actions

Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg

STRATEGIE GLOBALE		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC
Orientations	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée . Les parcours : un maillage pour affirmer les liens . La découverte du territoire . Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé . Des sites patrimoniaux singuliers pour affirmer la créativité . Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités . L'habiter et l'économie repensé en fonction des singularités des unités de vie <p>A l'échelle du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité . La stratégie d'accueil du centre-ville . La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité . L'animation et la vie permanente de la Cité <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
	Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Etude pré-opérationnelle OPAH/OPAH RU . Schémas de développement touristique . Schémas cyclables . Programme continuités écologiques . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Chartes labels/distinctions 		
Actions en cours	A l'échelle communale			
	1. Animer au quotidien l'AGENDA 2030	M	2021 - 2030	355 000€
	2. Mener à son terme la réalisation du Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg	M	2022 - 2023	65 000€

	3.Recrutement d'une cheffe de projet revitalisation	M	2021 - 2024	100 260 €
	4.Développer et animer un sentiment d'appartenance à l'échelle communale via l'organisation de temps de médiation et d'ateliers participatifs	M	2022 - 2027	50 000€
	5.Accompagner au quotidien les porteurs de projets avec la création du pôle promotion et développement du territoire	M	2020 - 2027	
	A l'échelle du centre-ville			
	6.Animation d'un Site patrimonial Remarquable	M	2022 - 2027	10 000€
	7.Site Patrimonial Remarquable : après élaboration du SPR, suivi du volet règlementaire (servitude du PLUi) – MO : CA2B	M	2022-2027	
Actions projetées	A l'échelle de la commune			
	8.Participer à l'évolution du PLUi	NM	2023 - 2024	
HABITAT				
		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC
Orientations	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités . L'habiter et l'économie repensé en fonction des singularités des unités de vie . Le patrimoine bâti et naturel comme source de ré-enchantement <p>A l'échelle du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité . La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Etude pré-opérationnelle OPAH/OPAH RU . Agenda 2030 . Contrat de mixité sociale . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Charte Petite Cité de Caractère 			
Actions en cours	A l'échelle communale			

	9.Participation et animation du programme AggloRenov	M	2021 - 2026	500 000€
	10.Développement de l'offre de logements locatifs sociaux – définition d'un nouveau contrat de mixité sociale avec la CA2B, l'Etat et les bailleurs sociaux.	M	2023 - 2027	
	11.Politique et stratégie foncière dans nos cœurs de bourg avec la réalisation de nouveaux quartiers de vie et des expériences novatrices (intégration urbaine) à l'échelle communale	M	2021 - 2027	3 000 000 €
	12.Conventionnement avec la Fondation du patrimoine	M	2021 - 2026	30 000€
	13.Promotion des outils de défiscalisation avec le Denormandie dans l'ancien	M	2022 - 2027	
	14.Organisation de café de l'habitat avec les professionnels de l'immobilier (agence, mandataire, notaire) pour développer une culture commune		2021 - 2026	
	A l'échelle du centre-ville			
	15.Création et animation d'un guide de recommandations en secteur SPR	M	2022 - 2027	3 000 €
	16. Réhabilitation de l'ilot Mauléon-Kirkel	M	2023	
	17.Promotion des outils de défiscalisation avec la loi MALRAUX dans le cadre du périmètre SPR	M	2022 – 2027	
	18.Restructuration et requalification du Petit Séminaire pour la production de 13 LLS et la production d'hébergements touristiques	M	2023 – 2024	A remplir
	19.Création de 4 LLS au quartier de Bourneau	M	2023 - 2024	A remplir
	20.Extension de la résidence du chemin vert	M	2023	
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
	21.Développement d'un quartier de vie dans le cœur de bourg à Loublande dont 30% de LLS	M	2023 - 2024	550 000 €
	22.Développement d'un quartier dans le cœur de bourg à Saint-Aubin de Baubigné dont 30% de LLS	M	2024 - 2025	500 000 €
Actions projetées	A l'échelle de la commune			
	23.Mise à jour d'un guide de bonnes pratiques pour le développement de nouveaux quartiers de vie à destination des opérateurs immobiliers	NM	2023 - 2024	
	24.Les hameaux anciens et la restructuration du bâti	NM		
	A l'échelle du centre-ville			
	25.Une incitation à la qualification et la réhabilitation des façades côté jardin en partie sud de la cité	NM		
	26.Développement de logements conventionnés dans l'ancien foyer de vie de la Mignauderie	NM		
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
27.Développement d'un quartier dans le cœur de bourg à Moulins	NM	2025 - 2026		
COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC

Orientations	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités . L'habiter et l'économie repensé en fonction des singularités des unités de vie <p>A l'échelle du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité . La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Etude pré-opérationnelle OPAH/OPAH RU SRDEII et schéma de développement économique . Diagnostic commercial flash post covid sur communes PVD et ACV . Contrat local de santé . Agenda 2030 . Contrat de mixité sociale . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Charte Village Etape . Charte Petite Cité de Caractère 			
Actions en cours	<p>A l'échelle communale</p> <p>28.Accompagnement des porteurs de projets privés</p> <p>29.Le développement du marché autour de la production locale et de la valorisation de l'agriculture</p> <p>30.Dispositif d'aide à l'embellissement des façades commerciales</p> <p>31. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</p> <p>32. Création d'un nouveau Centre Technique Communal</p> <p>A l'échelle du centre-ville</p> <p>33.Le développement d'activités de commerce et services autour de l'affirmation du centre-ville (ilot du Renard, 34 Grand'Rue, 62 Grand'Rue, 5 Place du Château, Le Palais)</p>	<p>M</p> <p>M</p> <p>M</p> <p>M</p> <p></p> <p>M</p>	<p>2020 - 2027</p> <p>2022 - 2027</p> <p>2021 - 2026</p> <p></p> <p>2022 - 2027</p>	<p></p> <p>20 000€</p> <p>50 000€</p> <p></p> <p>2 000 000€</p>

	34.Création et animation d'un guide de recommandations pour les enseignes en SPR	M	2022 - 2027	3 000 €
	35.Restructuration de l'îlot du renard avec le développement d'une offre de restauration	M	2023 - 2024	1 300 000€
	36.Rénovation du 62 Grand'Rue avec la création d'une cellule commerciale	M	2023	300 000€
	37.Rénovation du 5 Place du Château : accueil du CIVAM	M	2022 - 2023	250 000€
	38.Rénovation du 34 Grand'Rue avec la création d'une cellule commerciale	M	2023	380 800 €
	39.Reconstruction de l'EHPAD en centre-ville	M	2022 - 2024	
	40.Création d'une maison de santé en centre-ville	M	2023 - 2024	250 000€
	41.Développement de l'Outil en main en centre-ville	M	2023	230 000€
	42.Restructuration de la salle omnisports Ste Anne et création d'un espace jeunesse	M	2023-2024	250 000€
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
	43.La mise en réseau des épiceries et cafés (entreprise privée ou milieu associatif) sur les cœurs de bourg (Loublande et Saint-Aubin de Baubigné)	M	2021 - 2027	10 000€
	44.Restructuration de la salle omnisports de Saint-Aubin de Baubigné	M	2024	200 000€
Actions projetées	A l'échelle de la commune			
	45.Création d'un périmètre de maintien du commerce en centre-ville	NM	2023	
	46.Coorganiser des portes ouvertes d'entreprises	NM	2023 - 2026	
	A l'échelle du centre-ville			
	47.Fédérer les associations de commerçants/zones économiques	NM	2023 - 2026	
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
	48.Maintien du dernier commerce de bouches dans les cœurs de bourg (La Chapelle Largeau, Le Temple, Rorthais)	NM	2022 - 2027	
49.Maintien du dernier commerce de bouche - Rénovation de l'immeuble rue du commerce à Loublande	NM	2022 - 2027		
CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC
Orientations	A l'échelle de la commune <ul style="list-style-type: none"> . L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée . La découverte du territoire . Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé . Le patrimoine bâti et naturel comme source de ré-enchantement A l'échelle du centre-ville <ul style="list-style-type: none"> . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Les approches de la cité sacrée et ses limites . L'animation et la vie permanente de la Cité 			

	<ul style="list-style-type: none"> . La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Charte Villes et Villages Fleuris . Charte Villes et Villages Etoilés . Charte Village Etape . Charte Petite Cité de Caractère 			
Actions en cours	A l'échelle communale			
	50.Mise en place du fleurissement participatif	M	2022 – 2026	30 000€
	51.Des rues et espaces publics qualifiés au regard des singularités du territoire	M	2020 - 2026	
	A l'échelle du centre-ville			
	52.Requalification du parvis de l'Hôtel de ville	M	2022-2023	300 000€
	53.Le traitement de la place du Renard en espace public structurant et pivot avec l'entrée de la cité castrale	M	2023	300 000€
	54.Mise en place d'une mise en lumière artistique et événementielle du site de l'Abbaye	M	2023-2024	154 636,80 €
	55.Aménagement des Jardins de l'Abbaye et acquisition du Presbytère	M	2019-2026	400 000€
	56.Requalification de la rue de Nantes et aménagement de l'espace dit de la Brossardière entre entrée et espace de cœur de ville	M	2019-2026	3 000 000€
	57.Recomposition du carrefour Saint-Jouin	M	2020-2024	300 000€
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
58.Restructuration de la traversée du bourg de Moulins	M	2020 - 2026	946 000€	
59.Restructuration du centre-bourg du Temple	M	2022 - 2024	650 000€	
Actions projetées	A l'échelle de la commune			
	60.Le chemin de l'eau préservé	NM		
	A l'échelle du centre-ville			
	61.La qualification de la rue de l'Hôpital et de la Grand-Rue jusqu' à la place du Renard	NM		
	62.La qualification de la Grand'Rue	NM		
	63.Le traitement de la place de la Motte	NM		
	64.L'organisation de la place du château et le pourtour des Halles	NM		
65.Aménagement de la Place Joël Robuchon, en lien avec la requalification du Petit Séminaire	NM			

	66.La place de la Croix Verte, comme lieu d'accueil et de stationnement pour les visiteurs.	NM		
	67.La mise en valeur du pont de Vincennes et de la rue Saint Pierre	NM		
	68.L'identification d'un parc révélateur du noyau (La Cité astrale) intégrant le mont Gaillard et la vallée de l'Ouin	NM		
	69.Valorisation des parcs : Champré et Mignauderie	NM		
	70.Restructuration de l'espace public rue de la Sagesse / mise en sécurité de l'accès au lycée	NM		
	A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
	71.Aménagement de la rue du calvaire et de la place de l'Eglise à Saint-Aubin de Baubigné	NM		
	72.Aménagement de rue du fer à cheval à La Chapelle-Largeau	NM		

PATRIMOINE – TOURISME		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC
Orientations	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée . La découverte du territoire . Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé . Le patrimoine bâti et naturel comme source de ré-enchantement . Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin . Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités <p>A l'échelle du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Les approches de la cité sacrée et ses limites . L'animation et la vie permanente de la Cité . La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . SRDEII et schéma de développement économique . Schéma de développement touristique 79 et Agglo2b . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 			

	<ul style="list-style-type: none"> . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Charte Villes et Villages Fleuris . Charte Villes et Villages Etoilés . Charte Village Etape . Charte Petite Cité de Caractère . Programme continuités écologiques 			
Actions en cours	A l'échelle communale			
	73.Mise en place d'un parcours touristique innovant à destination des visiteurs	M	2023 – 2024	50 000€
	74.Parcours permanents d'orientation	M	2022 – 2026	15 000€
	75.Organisation d'animations touristiques (Les Médiévales, Les randonnées estivales, Les visites estivales...)	M	2020 – 2026	200 000€
	76.Mise en place de parcours Terra aventura	M	2016 - 2026	5 000€
	77.Mise en œuvre d'un schéma de randonnée à l'échelle communale	M	2020 - 2026	30 000€
	78.Mise en œuvre du projet touristique itinérance à vélo à partir des voies vertes et autres véloroutes permettant de mailler le territoire et de se connecter aux centres-bourgs, aux sites et autres itinéraires touristiques.	M	2020 - 2027	
	A l'échelle du centre-ville			
	79.Le site du château, un espace d'expérimentation et de valorisation autour de l'agriculture et un programme sur le Palais	M	2023 - 2026	400 000€
	80. Animation du site de l'Abbaye, pôle culturel et touristique à Mauléon (médiathèque, musée et office de tourisme) dans une partie de l'ancienne abbaye – MO : Agglo2B	M	2022-...	
81 Lancement de la démarche pour obtenir l'appellation Musée de France pour le Musée L'Abbaye à Mauléon – MO : Agglo2B	NM			
A l'échelle des 6 cœurs de bourg				
82.L'accessibilité et l'animation du site de Pyrôme et de la Corbellière	M	2020 - 2026	50 000€	
Actions projetées	A l'échelle de la commune			
	83.Rédiger un schéma de développement touristique	NM	2022 - 2023	
	84.Des circuits patrimoniaux riches de biodiversité et révéler la beauté du patrimoine naturel de la Vallée de l'Ouin et sa valeur géologique	NM		
	A l'échelle du centre-ville			
	85.Faire de la Petite Cité de Caractère une véritable destination touristique	NM		
	86.Développement d'un projet de recherches historiques sur la Cité de Mauléon	NM		
	87.La révélation du site de la Motte castrale	NM		
	88.La simulation des portes de la cité	NM		
A l'échelle des 6 cœurs de bourg				
89.Développement du site des rochers gravés des Vaulx – Agglo2B/Commune	NM			

	90.Le site de la Durbelière et la connexion au bourg de Saint-Aubin de Baubigné	NM		
	91.La découverte modérée du site de la colline sainte Thérèse et des bords de l'Ouin	NM		
ENVIRONNEMENT		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC
Orientations	A l'échelle de la commune . L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée . La découverte du territoire . Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé . Le patrimoine bâti et naturel comme source de ré-enchantement . Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin A l'échelle du centre-ville . La définition spatiale du nouveau centre-ville . Les approches de la cité sacrée et ses limites A l'échelle des 6 cœurs de bourg . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg			
	Documents de référence . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Charte Villes et Villages Fleuris . Charte Villes et Villages Etoilés . Programme continuités écologiques			
Actions en cours	A l'échelle communale 92.Animation du programme continuité écologiques avec l'organisation de la Fête de la nature	M	2020 – 2024	30 000€
	93.Développement des Espaces Naturels Sensibles	M	2020 - 2026	
	94.Développement des énergies renouvelables	M	2020 - 2026	
	A l'échelle du centre-ville 95.Développement des énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec participation citoyenne	M	2023 - 2026	193 000€
Actions projetées	A l'échelle de la commune 96.Développement de projet d'ombrières	NM		2022-2027
MOBILITE - ACCUEIL		MATURITÉ	PROGRAMMATION	DEPENSES TTC

Orientations	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée . La découverte du territoire . Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé . Le patrimoine bâti et naturel comme source de ré-enchantement . Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin . Les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités . Les parcours : un maillage pour affirmer les liens <p>A l'échelle du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité . La stratégie d'accueil du centre-ville . La définition spatiale du nouveau centre-ville <p>A l'échelle des 6 cœurs de bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les unités de vie renforcées dans nos 6 cœurs de bourg . L'habiter et l'économie repensé dans nos 6 cœurs de bourg 			
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> . SCOT et PLUi . SPR . PLH . PCAET . Plan Paysage . Schémas de développement touristique 79 et Agglo2b . Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée . Schémas intercommunal cyclable . Convention Revitalisation des centre-bourgs . Petites villes de demain . Agenda 2030 . Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg . Schéma de randonnée communal . Charte Villes et Villages Etoilés . Charte Village Etape . Charte Petite Cité de Caractère 			
Actions en cours	<p>A l'échelle communale</p> <p>97.Aménagements cyclables et services vélo (stationnements)</p> <p>98.Profiter des projets de Véloroute pour déployer le maillage local</p> <p>99. La mobilité, l'enjeu révélé dans le Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg</p>	<p>M</p> <p>M</p>	<p>2021 - 2027</p> <p>2022 - 2027</p>	<p>20 000€</p> <p>50 000€</p>
Actions projetées	<p>A l'échelle de la commune</p> <p>100.Renforcer et retravailler la signalétique</p>	<p>NM</p>		

101.La valorisation des marqueurs forts d'entrée dans le territoire	NM		
102.Des réseaux du quotidien apaisés (du halo à la queue de l'astéroïde)	NM		
A l'échelle du centre-ville			
103.Marchabilité du centre-ville	NM		
104.L'organisation du stationnement et de l'accueil	NM		
105.La circulation vers la ville, la gestion des flux de transit et un schéma de circulation sur le centre-ville	NM		
106.Programme sur Le Secteur Cour de Vincennes et rue de Prévie : Accueil, et accès à la rivière et à la Ville (carrefour St Jouin)	NM		
107.Une offre limitée de stationnement à optimiser et à rationaliser	NM		
108.Zone de rencontre : un dispositif réglementaire adapté à « muscler »	NM		
109.Le traitement et la hiérarchisation des entrées de ville	NM		
110.Une stratégie de déploiement d'une signalétique décalée illustratrice de la ligne de révélation	NM		
A l'échelle des 6 cœurs de bourg			
111.Des liaisons cyclables à l'échelle du territoire supra-communale	NM		



ACTION MATURE	MAITRISE D'OUVRAGE	PROGRAMMATION	COÛT TOTAL	PARTENAIRES FINANCIERS
1. Animer au quotidien l'AGENDA 2030	Commune de Mauléon	2021 - 2030	355 000€	Ingénierie interne + LEADER (A)
2. Mener à son terme la réalisation du Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg	Commune de Mauléon	2022 - 2023	65 000€	40% Région (A) 40% Banque des territoires (A)
3. Recrutement d'une cheffe de projet revitalisation	Commune de Mauléon	2021 - 2024	100 260 €	50% Région (A)
4. Développer et animer un sentiment d'appartenance à l'échelle communale via l'organisation de temps de médiation et d'ateliers participatifs	Commune de Mauléon	2022 - 2027	50 000€	80% LEADER (P)
5. Accompagner au quotidien les porteurs de projets avec la création du pôle promotion et développement du territoire	Commune de Mauléon	2020 - 2027		Ingénierie interne
6. Animation d'un Site patrimonial Remarquable	Commune de Mauléon	2022 - 2027	10 000€	Ingénierie interne
9. Participation et animation du programme AggloRenov	Commune de Mauléon	2021 - 2026	500 000€	
10. Développement de l'offre de logements locatifs sociaux - Rédaction d'un nouveau contrat de mixité sociale avec la CA2B, l'Etat et les bailleurs	Commune de Mauléon Bailleurs sociaux	2021 - 2026		
11. Politique et stratégie foncière dans nos cœurs de bourg avec la réalisation de nouveaux quartiers de vie et des expériences novatrices (intégration urbaine) à l'échelle communale	Commune de Mauléon Opérateurs privés	2021 - 2026	3 000 000 €	Agglo2b (A) Bailleurs sociaux (A)
12. Conventonnement avec la Fondation du patrimoine	Commune de Mauléon	2022 - 2026	30 000€	
13. Promotion des outils de défiscalisation avec le Denormandie dans l'ancien	Commune de Mauléon	2022 - 2027		Ingénierie interne
14. Organisation de café de l'habitat avec les professionnels de l'immobilier (agence, mandataire, notaire) pour développer une culture commune	Commune de Mauléon	2020 - 2026		Ingénierie interne
15. Création et animation d'un guide de recommandations en secteur SPR	Commune de Mauléon	2022 - 2026	3 000€	Ingénierie interne
16. Réhabilitation de l'ilot Mauléon-Kirkel	Commune de Mauléon DSH	2022 - 2026	1 739 000 €	Etat (A) Agglo2b (A)
17. Promotion des outils de défiscalisation avec la loi MALRAUX dans le cadre du périmètre SPR	Commune de Mauléon	2022 - 2026	3 000€	Ingénierie interne
18. Restructuration et requalification du Petit Séminaire pour la production de 13 LLS et la production d'hébergements touristiques	IAA Opérateurs privés	2023 - 2024	3 000 000 €	IAA (A) Agglo2b (A) Région Nouvelle-Aquitaine (P) Air BNB (P) Fondation du Patrimoine (P)
19. Création de 4 LLS au quartier de Bourneau	Habitat Nord Deux-Sèvres	2023 - 2024	En attente	En attente
20. Extension de la Résidence du Chemin Vert	CCAS	2023 - 2024	1 300 000€	Etat (p) Agglo2b (P) Département (P)
22. Développement d'un quartier de vie dans le cœur de bourg à Loublande dont 30% de LLS	Commune de Mauléon	2023 - 2024	550 000 €	En attente
23. Développement d'un quartier dans le cœur de bourg à Saint-Aubin de Baubigné dont 30% de LLS	Commune de Mauléon	2024 - 2025	500 000 €	En attente
28. Accompagnement des porteurs de projets privés	Commune de Mauléon	2020 - 2026		Ingénierie interne
29. Le développement du marché autour de la production locale et de la valorisation de l'agriculture	Commune de Mauléon	2022 - 2026	20 000€	Ingénierie interne
30. Dispositif d'aide à l'embellissement des façades commerciales	Commune de Mauléon	2021 - 2026	50 000€	
31. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	Commune de Mauléon	2021 - 2026	150 000€	
32. Création d'un nouveau Centre Technique Municipal	Commune de Mauléon	2022 - 2023		
33. Le développement d'activités de commerce et services autour de l'affirmation du centre-ville (ilot du Renard, 34 Grand'Rue, 62 Grand'Rue, 5 Place du Château, Le Palais)	Commune de Mauléon	2022 - 2026	2 000 000€	DSIL (A) Région NA (A) Agglo2b (A) Département (P) LEADER (P)
34. Création et animation d'un guide de recommandations pour les enseignes en SPR	Commune de Mauléon	2022 - 2026	3 000€	Ingénierie interne
35. Restructuration de l'ilot du renard avec le développement d'une offre de restauration	Commune de Mauléon	2023 - 2024	1 300 000€	DSIL (A) Fond friche (A) Région NA (A) Agglo2b (A) SIEDS (A)

36.Rénovation du 62 Grand'Rue avec la création d'une cellule commerciale	Commune de Mauléon	2023 - 2024	300 000€	Fond friche (A) Région NA (A) Agglo2b (A) SIEDS (P)
37.Rénovation du 5 Place du Château : accueil du CIVAM	Commune de Mauléon	2022 - 2023	250 000€	DSIL (A)
38.Rénovation du 34 Grand'Rue avec la création d'une cellule commerciale	Commune de Mauléon	2023	380 800 €	Etat (P) Région (P) Département (P)
39.Reconstruction de l'EHPAD en centre-ville	Hôpital	2022 - 2024	9 000 000€	
40.Création d'une maison de santé en centre-ville	Agglo2b	2023 - 2024		
41.Développement de l'Outil en main en centre-ville	Commune de Mauléon	2023	230 000€	Région (P) Département (P) SIEDS (P)
42.Restructuration de la salle omnisports Ste Anne et création d'un espace jeunesse	Commune de Mauléon	2024	250 000€	Région (P) SIEDS (P)
43.La mise en réseau des épiceries et cafés (entreprise privée ou milieu associatif) sur les cœurs de bourg (Loublande et Saint-Aubin de Baubigné)	Commune de Mauléon	2020 - 2026		Ingénierie interne
44.Restructuration de la salle omnisports de Saint-Aubin de Baubigné	Commune de Mauléon	2024	200 000€	Région (P) SIEDS (P)
49.Mise en place d'une mise en lumière artistique et événementielle du site de l'Abbaye	Commune de Mauléon	2023-2024	154 636,80€	Département (A) LEADER (A)
50.Mise en place du fleurissement participatif	Commune de Mauléon	2022 – 2026	30 000€	LEADER (P)
52.Requalification du parvis de l'Hôtel de ville	Commune de Mauléon	2022-2023	300 000€	LEADER (A)
53.Le traitement de la place du Renard en espace public structurant et pivot avec l'entrée de la cité castrale	Commune de Mauléon	2023	300 000€	LEADER (A)
54.Des rues et espaces publics qualifiés au regard des singularités du territoire	Commune de Mauléon	2020 - 2026		
55.Aménagement des Jardins de l'Abbaye et acquisition du Presbytère	Commune de Mauléon	2019-2026	400 000€	LEADER (P) Région (P)
56.Requalification de la rue de Nantes et aménagement de l'espace dit de la Brossardière entre entrée et espace de cœur de ville	Commune de Mauléon	2020 - 2026	3 000 000€	
57.Recomposition du carrefour Saint-Jouin	Commune de Mauléon	2020-2024	300 000€	
58.Restructuration de la traversée du bourg de Moulins	Commune de Mauléon	2020 - 2026	946 000€	
59.Restructuration du centre-bourg du Temple	Commune de Mauléon	2022 - 2024	650 000€	
73.Mise en place d'un parcours touristique innovant à destination des visiteurs	Commune de Mauléon	2023 – 2024	50 000€	Région (P) LEADER (P)
74.Parcours permanents d'orientation	Commune de Mauléon	2022 – 2026	15 000€	LEADER (P)
75.Organisation d'animations touristiques (Les Médiévales, Les randonnées estivales, Les visites estivales...)	Commune de Mauléon	2020 – 2026	200 000€	Département (A)
76.Mise en place de parcours Terra aventura	Office de tourisme du Bocage Bressuirais	2016 - 2026	5 000€	Région (A)
77.Mise en œuvre d'un schéma de randonnée à l'échelle communale	Commune de Mauléon	2020 - 2026	30 000€	
78.Mise en œuvre du projet touristique itinérance à vélo à partir des voies vertes et autres véloroutes permettant de mailler le territoire et de se connecter aux centres-bourgs, aux sites et autres itinéraires touristiques.	Département Agglo2b	2020 - 2026		
79.Le site du château, un espace d'expérimentation et de valorisation autour de l'agriculture et un programme sur le Palais	Commune de Mauléon	2020 - 2026	400 000€	DRAC (P) Région (P) Département (P) LEADER (P)
82.L'accessibilité et l'animation du site de Pyrôme et de la Corbelière	Commune de Mauléon	2020 – 2026	50 000€	LEADER (P)
92.Animation du programme continuité écologiques avec l'organisation de la Fête de la nature	Commune de Mauléon	2020 - 2023		Région (A)
93.Développement des Espaces Naturels Sensibles	Département des Deux-Sèvres	2020 – 2026		
94.Développement des énergies renouvelables	Commune de Mauléon	2020 – 2026		
95.Développement des énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec participation citoyenne	Commune de Mauléon	2023 - 2026	193 000€	ETAT DETR/DSIL (P)
97.Aménagements cyclables et services vélo (stationnements)	Commune de Mauléon	2021 - 2027	20 000€	Département (P) Agglo2b (P)
98.Profiter des projets de Véloroute pour déployer le maillage local	Département des Deux-Sèvres Agglo2b	2020 – 2026		

FICHE ACTION N°

AGENDA 2030

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Animation d'un Agenda 2030, outil de développement durable
Action n°	Action n°1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Le Conseil Municipal de Mauléon, réuni en décembre 2020, a souhaité travailler à la définition d'un projet de territoire pour le développement durable et s'est engagé dans un AGENDA 2030. Il s'agit d'un projet innovant qui s'appuie sur 17 Objectifs de Développement Durable internationaux définis par l'ONU et 6 Objectifs Régionaux de Développement Durable (ORDD).</p> <p>S'en imprégner à Mauléon permet de dresser un état des lieux de notre territoire et de réfléchir à la manière de favoriser son attractivité en conservant un développement harmonieux pour les générations futures, d'affirmer notre responsabilité individuelle et collective aux grands enjeux de développement durable et de renforcer la participation des habitants et acteurs du territoire à la vie de la collectivité.</p> <p>Cette démarche contribue également à renforcer la transversalité entre les élus, agents et acteurs du territoire, tout en se rattachant aux dynamiques et dispositifs supra-territoriaux (intercommunalité, Conseil Départemental, Conseil Régional...) pour renforcer les notions de solidarités territoriales.</p> <p>Aussi, les différents acteurs se sont mobilisés et exprimés sur les enjeux de développement durable de notre territoire. Des ateliers participatifs organisés lors des rendez-vous estivaux en 2021, ont été l'occasion de recueillir les propositions des habitants. Chaque Objectif de Développement Durable a été évalué. Au regard des enjeux exprimés, le comité de pilotage a défini une feuille de route, présentée au public en novembre 2021 et validée en Conseil Municipal en février 2022.</p>



	<p>Les actions proposées sont travaillées par les commissions thématiques municipales, en lien avec le comité de pilotage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défi 1 : La cohésion territoriale par une transition socio-économique qui lutte contre les inégalités. • Défi 2 : La transformation des modèles de développement territoriaux pour agir en faveur du climat et de la biodiversité • Défi 3 : Une évolution des comportements et modes de vie adaptés aux défis actuels • Défi 4 : Une alimentation saine au service de la santé et du bien-être de tous • Défi 5 : une transformation urbaine durable par une gestion économe des ressources et la mise en place de services adaptés • Défi 6 : la coopération locale pour des territoires plus solidaires <p>Un livret recensant l'ensemble des actions a été réalisé et est communicable sur demande.</p>
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens
Dépenses prévisionnel/définitif	360 000€ <i>(Temps de travail d'un technicien territorial)</i> 15 000€ de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	LEADER (A)
Calendrier	2020 – 2030 <i>Durée de l'AGENDA 2030</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux</p> <p>Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou</p>

transnationales pour enrichir la stratégie de développement local

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.

Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

	<p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</p> <p>Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>Axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire</p> <p>Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</p> <p>Axe 3.1 : Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Nombre d'actions achevées</p> <p>Nombre de concertations réalisées</p> <p>Bilan en 2030</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'ensemble des Objectifs de Développement Durable balaie toutes nos politiques publiques, afin de mener des projets en faveur du renforcement du rôle de centralité (logements, commerces, équipements publics, aménagement d'espaces publics...).</p>
<p>Annexes</p>	<p>Un livret recensant l'ensemble des actions a été réalisé et est communicable sur demande.</p>



FICHE ACTION N°

Cheffe de projet revitalisation

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Recrutement d'une cheffe de projet revitalisation
Action n°	Action n°3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>En 2019, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de la revitalisation des centres-bourgs qui vise à accompagner financièrement et techniquement les communes éligibles dans la définition d'une stratégie de reconquête du cœur de bourg.</p> <p>Au vue des caractéristiques spécifiques du Bocage Bressuirais (6 communes éligibles dont la Commune de Mauléon), et des démarches initiées à la fois à l'échelle intercommunale et à l'échelle communale en matière de redynamisation des cœurs de ville et cœurs de bourg, une réponse collective a été apportée à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) : la Communauté de Communes du Bocage Bressuirais, les communes de Mauléon, Bressuire, Nueil-les-Aubières, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre et Argentonay.</p> <p>Le soutien de cet AMI porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ingénierie de projet, - La mutation d'îlots stratégiques de centre-bourg, - L'adaptation du commerce et de l'artisanat, - L'innovation favorisant l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de centralité. <p>Aussi, Mauéon, et grâce à la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, a pu prétendre à un poste de cheffe de projet revitalisation financé à hauteur de 50% sur une durée de 3 ans. La cheffe de projet revitalisation du cœur de bourg, recrutée en mars 2021, fait partie du pôle « Promotion et Développement du Territoire ». Ce service a été créé en juin 2020 dans le but de fédérer une véritable démarche de projet au sein de la collectivité.</p>



	<p>La cheffe de projet revitalisation est chargée de coordonner et mettre en œuvre le projet de revitalisation de la Commune. Elle porte et anime la démarche auprès des partenaires, élus et habitants. Elle est notamment référente de la thématique : Economie et Commerces de proximité.</p> <p>Dans le cadre de la réalisation du schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg, elle pilote l'ensemble des études, travaux et moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions et mène une recherche active de financements.</p>
Partenaires	<p>Etat Région Nouvelle-Aquitaine Agglo2b</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>100 260 € <i>(Temps de travail d'un attaché contractuel)</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Région Nouvelle Aquitaine : 50% (A) Autofinancement : 50%</p>
Calendrier	<p>2021 – 2024 <i>Durée du contrat</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois. AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources : AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions achevées Nombre de partenaires mobilisés Nombre de concertations réalisées Renouvellement du contrat
Conséquence sur la fonction de centralité	La cheffe de projet revitalisation est chargée de coordonner et mettre en œuvre le projet de revitalisation de la Commune.
Annexes	Une fiche de poste

FICHE ACTION N°

Développer et animer un sentiment d'appartenance à l'échelle communale via l'organisation de temps de médiation et d'ateliers participatifs

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Développer et animer un sentiment d'appartenance à l'échelle communale via l'organisation de temps de médiation et d'ateliers participatifs
Action n°	Action n°4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Le sentiment d'appartenance est aujourd'hui au cœur des démarches de développement territorial.</p> <p>En 1973, la Commune de Mauléon, sous cette forme d'association de communes, voit le jour et comprend 7 communes associées : La Chapelle-Largeau, Le Temple, Loublande, Mauléon, Moulins, Rorthais, Saint-Aubin de Baubigné. Cette organisation territoriale, ainsi que géographique (12 kms entre Loublande et Saint-Aubin de Baubigné) oblige au quotidien les élus et technicien à cultiver ce sentiment d'appartenance auprès des habitants et forces vives du territoire.</p> <p>Aussi, 50 ans après, les élus de Mauléon ont souhaité expérimenter de nouvelles formes participatives pour développer et assoir auprès des habitants un véritable attachement à une même commune - Mauléon - tout en mettant en avant ses singularités en fonction des différentes unités de vie.</p> <p>Aussi, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté, avec, entre autres pour missions, d'accompagner les équipes à la mise en place d'ateliers participatifs et de nouvelles formes de concertation : balade urbaine, carte sensible...</p> <p>Les habitants ont besoin de points de repères forts pour mieux s'approprier leur cadre de vie et leur permettre d'en parler. Cette mission constitue un vrai champ d'expérimentation. L'objectif est de construire ensemble cette stratégie de</p>



	<p>développement, de l'animer au quotidien, de prolonger les réflexions engagées dans le cadre du Schéma d'attractivité et de développement des cœurs de bourg ; et au-delà.</p> <p>Les habitants doivent pouvoir être en posture d'ambassadeur de leur territoire communal.</p> <p>Plusieurs thématiques sont abordés lors de ces temps participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les diversités du sentiment d'appartenance à la Commune de Mauléon • La mobilité • L'urbanisation • L'habiter • Le patrimoine • Le paysage • Les lieux de rencontres
Partenaires	<p>Etat Europe Région Nouvelle-Aquitaine Agglo2b Associations Entreprises Habitants</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>LEADER : 80% (P) Autofinancement : 20%</p>
Calendrier	<p>2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i></p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p>

	<p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Partiel</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'actions achevées</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés</p> <p>Nombre de concertations réalisées</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les échanges permettront aussi d'asseoir la centralité de Mauléon vis-à-vis des communes associées mais également d'interroger le rôle des pôles secondaires.</p> <p>Ces temps sont aussi l'occasion d'utiliser et d'acter un vocabulaire commun.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N°

Contrat de Mixité Sociale

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Développer l'offre de logement social locatif à travers le Contrat de Mixité Sociale
Action n°	Action n°10
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>En 2016, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais comptait 73 449 habitants pour une densité moyenne de 55,7 habitants/km².</p> <p>Le territoire s'articule autour de 6 pôles : Bressuire (19 400 habitants), Mauléon (8 600 habitants), Nueil-Les-Aubiers (5 600 habitants), Cerizay (4 800 habitants), Moncoutant sur Sèvre (5 400 habitants) et Argentonny (3 400 habitants). A l'exception de Cerizay, ces communes présentent toute la particularité d'être issues de fusion communale. 15 communes comptent moins de 1 000 habitants.</p> <p>La politique de fusion-association des communes de Bressuire, Mauléon et Nueil Les Aubiers les inscrit dans la catégorie des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU, malgré leur ruralité associée à des zones urbaines fractionnées.</p> <p>La commune de Mauléon ne disposant pas de 20% de logements locatifs sociaux, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mise en place par périodes triennales. Au vu du bilan de la période 2017-2019 pendant laquelle la production de logements locatifs sociaux a été faible, la commune n'ayant pas pu atteindre l'objectif de rattrapage, elle est aujourd'hui déficitaire mais non carencée.</p> <p>Dans ce contexte, le 03 mai 2021, l'État, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, la commune et les bailleurs sociaux ont signé un contrat de mixité sociale afin de mettre en</p>



	<p>place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux.</p> <p>La mise en œuvre de ce contrat a permis d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours des deux prochaines périodes triennales. Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel en partenariat avec l'État.</p> <p>Le contrat de mixité sociale doit préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs de production de la commune en termes de logement social • les opérations prévues avec leur localisation et un échéancier de réalisation • les moyens et les outils que la commune entend mobiliser pour atteindre ses objectifs • les obligations de chacune des parties signataires <p>C'est ainsi que dans leur domaine de compétence, l'État, la Communauté d'Agglomération, la Commune de Mauléon et les bailleurs se sont ainsi engagés à soutenir financièrement la réalisation d'un certain nombre d'opération.</p> <p>Afin de pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions offertes par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite loi 3Ds, la commune de Mauléon souhaite poursuivre ses efforts en s'engageant dans la rédaction d'un nouveau contrat de mixité sociale.</p>
Partenaires	<p>L'Etat (accompagnement - financement) La Région Nouvelle-Aquitaine (financement) La communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (accompagnement - financement) Les Bailleurs sociaux (développement de projet)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Chaque opération de production de logements locatifs sociaux fait l'objet d'un bilan d'opération spécifique. Certains sont d'ailleurs précisés dans la présente convention valant ORT.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Chaque opération de production de logements locatifs sociaux fait l'objet d'un bilan d'opération spécifique. Certains sont d'ailleurs précisés dans la présente convention valant ORT.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'intention : novembre 2022 • Rédaction du nouveau CMS : janvier - avril 2023 • Signature du nouveau CMS : juin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants 2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p>

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Action située dans le périmètre ORT : Partiel

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de logements locatifs sociaux construits sur la période 2023-2025
- Nombre de personnes logées dans les logements locatifs sociaux construits sur la période 2023-2025

Conséquence sur la fonction de centralité

Les résultats attendus :

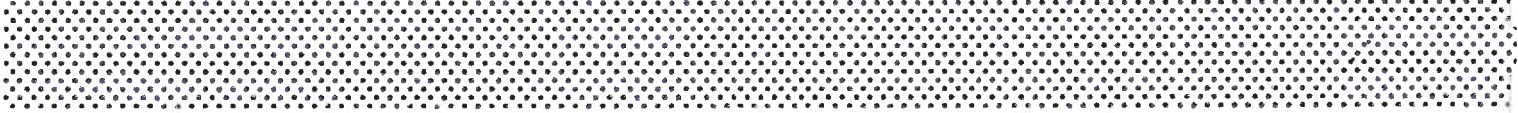
- Restructuration d'ilots en centre-ville et cœurs de bourg
- Production de LLS en centre-ville et dans les 6 cœurs de bourgs répondant aux obligations SRU
- Renforcement de la demande en termes de commerce en centre-ville

Une attention particulière sera apportée sur le fait de développer des opérations de production de logements locatifs sociaux dans les secteurs d'intervention prioritaires définis dans la présente convention valant ORT.

Annexes

La volonté de la commune de s'associer à d'autres acteurs , tout constitue un élément d'appréciation positif. Une attitude volontariste, dans le cadre d'une démarche partenariale, favorise l'appui du préfet dans le respect du cadre règlementaire fixé par :

- la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), art. 55

- 
- | | |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none">• la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, titre II• la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)• la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté• la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), art. 130 |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FICHE ACTION N°

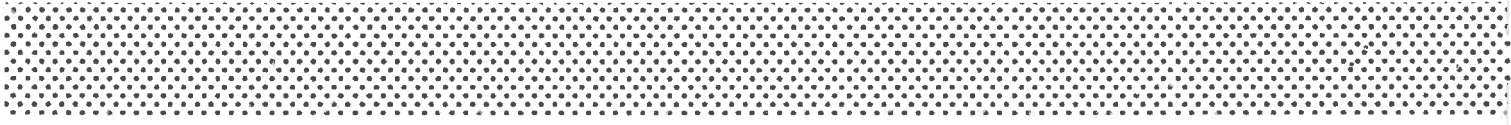
Développement de quartiers de vie

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Développer une véritable stratégie foncière à l'échelle de la commune en créant des quartiers de vie conviviaux
Action n°	Action n°11
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, la commune de Mauléon travaille notamment en étroite collaboration avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) pour concevoir des opérations d'habitat de type « quartiers de vie ». L'objectif de la démarche est de penser l'opération dans son ensemble et de développer les connections avec le tissu urbain existant en travaillant sur une typologie et une ambiance "villageoise" et rurale caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une forme urbaine relativement dense et groupée qui vient en appui de rues et d'espaces communs aux ambiances rurales (haies, accotements paysagers, placettes, vergers, cheminements...); • un bâti implanté de manière à respecter les courbes du relief; • la composition d'espaces publics conviviaux en hiérarchisant les usages; • le développement des liaisons douces aux abords du site (itinéraires) et la mise en valeur des points de vues remarquables offerts par ce dernier; • une gestion extensive des eaux pluviales gérées par des bassins de rétention paysagers et par des noues en accompagnement des voies; • la préservation de la trame bocagère existante et son renforcement par différents espaces paysagers (potagers, massifs, accotements, arbres tiges, bassins, noues) et également par des clôtures végétales implantées sur les limites de lots non bâties, et ce afin de garantir une cohésion paysagère d'ensemble...



	<p>Cette démarche a vocation à se dupliquer à l'échelle de l'ensemble des cœurs de bourg de la commune.</p> <p>Parallèlement à cela, la collectivité a conduit une réflexion sur ces gisements fonciers et à identifier un certain nombre de sites potentiels. Il en ressort les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'échelle du centre-ville de Mauléon : il est privilégié les opérations de restructuration d'ilots parmi lesquels on peut citer le Petit Séminaire, l'ilot Mauléon-Kirkel, l'ilot du Renard, l'ilot de la place de la Motte ou la valorisation de dents creuses comme l'opération du quartier Bourneau ; • A l'échelle des six cœurs de bourgs, la réflexion s'est portée sur les anciens terrains de football, aujourd'hui classés en zone U dans le PLUi et qui n'ont plus d'utilité depuis la création d'un terrain synthétique sur la Cité de Mauléon (1 à Moulins, 1 au Temple, 1 à Saint-Aubin de Baubigné, 1 à Loublande). Ces derniers se situent tous en cœur de bourg. <p>Sur Loublande, il est également prévu une opération de quartier de vie, rue du Pont des Pierres, sur une friche artisanale. Les études sont d'ailleurs en cours et l'opération est programmée sur 2023 et 2024.</p> <p>La formalisation des projets de quartier de vie sera également couplée à un accompagnement individualisé des futurs habitants dans l'élaboration de leur projet de construction. Cette action a déjà été mise en place sur la cité de Mauléon, au niveau du quartier des deux clochers. Avant le dépôt du permis de construire, le pétitionnaire avait pour obligation de rencontrer un architecte du CAUE afin de lui préciser la philosophie du projet et de l'orienter sur les choix d'implantation et de volumétrie de sa future construction.</p> <p>Cette démarche a également vocation à se dupliquer sur chaque opération.</p>
Partenaires	<p>L'Etat (accompagnement - financement) Le CAUE Les opérateurs privés Les Bailleurs sociaux (développement de projet en lien avec le contrat de mixité sociale)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Chaque opération de quartier de vie fera l'objet d'un bilan d'opération spécifique.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Chaque opération de quartier de vie fait l'objet d'un bilan d'opération spécifique. Certains sont d'ailleurs précisés dans la présente convention valant ORT.</p>

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier de vie rue du Pont des Pierres sur Loublande : 2023/2024 • Quartier de vie sur Moulins : 2024/2025 • Quartier de vie sur Saint-Aubin de Baubigné : 2025/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l’attractivité du territoire et l’amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :</p> <p>Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d’une offre commerciale adaptée.</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s’épanouir</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d’un projet de vie solidaire pour bien vivre et s’épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l’habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Action située dans le périmètre ORT : Partiel</p>
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de quartiers développés sur les 5 ans • Nombre de nouveaux arrivants accueillis sur la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de quartier de vie de qualité ; • Restructuration d’îlots en centre-ville ; • Réinvestissement des dents creuses et des friches artisanales en centre-ville et dans les cœurs de bourg ;



	<ul style="list-style-type: none">• Production de logements en centre-ville et dans les 6 cœurs de bourgs répondant aux obligations SRU. <p>Une attention particulière sera portée sur le fait de développer des opérations de production de logements locatifs sociaux dans chaque quartier de vie. Lorsque l'opération sera sous maîtrise d'ouvrage communal le taux de LLS sera fixé à 30%.</p>
Annexes	<p>La volonté de la commune de s'associer à d'autres acteurs constitue un élément d'appréciation positif. Une attitude volontariste, dans le cadre d'une démarche partenariale, favorise la dynamique de projet.</p>

FICHE ACTION N°

Ilot Mauléon-Kirkel

Orientation stratégique	3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité → L'animation et la vie permanente de la Cité
Action nom	Réhabilitation de l'ilot Mauléon-Kirkel
Action n°	Action n°16
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.</p> <p>Au travers des travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT 2017-2031) et du Programme Local de l'Habitat (PLH 2016-2021) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, il a été constaté des signaux de perte d'attractivité du cœur de bourg de Mauléon avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un parc de logements anciens délaissé et non adapté, • une déprise commerciale et de services dans les cœurs anciens, • un paysage urbain insuffisamment valorisé. <p>La commune est soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au 1er janvier 2014. Elle doit à ce titre disposer de 20% de logements locatifs sociaux. La commune ne disposant pas du taux requis par la loi, elle fait l'objet d'obligations de rattrapage mises en place par périodes triennales. Au vu du bilan de la période 2017-2019 pendant laquelle la production de logements locatifs sociaux a été faible, la commune n'ayant pas pu atteindre l'objectif de rattrapage, elle est aujourd'hui déficitaire mais non carencée. Un contrat de mixité social est en cours de rédaction pour formaliser les engagements en la matière.</p> <p>Le projet en question consiste à acquérir, démolir partiellement et reconstruire 11 logements sociaux aux 15 grand'rue et 2/4 rue de la Farauderie à Mauléon avec conservation d'un mur de façade (surface totale des parcelles : 861 m²).</p>



	<p>Ce projet est inscrit dans le Contrat de Mixité Sociale signé le 3 mai entre la commune, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et l'État.</p> <p>Deux-Sèvres Habitat a été sollicité par la commune de Mauléon pour étudier la faisabilité d'une opération de développement de logements locatifs sociaux, actuellement constitué de 3 immeubles à l'abandon depuis de nombreuses années.</p> <p>Les parcelles dédiées au projet sont cadastrées AZ 154, 155 et 156 d'une surface totale de 861 m². Elles sont situées en zone Ua du PLUi et il est envisageable d'y reconstruire après démolition 11 logements collectifs.</p> <p>Deux-Sèvres Habitat, après dépôt d'une demande de subvention, a été désigné lauréat au 1er appel à projets Fonds Friche. Le montant de la subvention accordée de 310 000 € permet à Deux-Sèvres Habitat de financer les démolitions.</p>
Partenaires	<p>EPF DHS ETAT AGGLO2B</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), dans le cadre d'une convention signée avec la commune, a assuré l'ensemble du portage foncier pour le compte de la collectivité.</p> <p>Le coût global de l'opération s'élève à 1 739 000 € TTC pour un total de recettes et de subventions de 1 390 764 €.</p> <p>Le bilan d'opération, avant intervention du fonds friche de France Relance, fait apparaître un déficit global d'opération qui s'élève à 348 236 €.</p> <p>Au titre du fonds friches, la subvention État destinée à réduire le déficit global d'opération s'élève à 310 000 euros, soit un taux de subvention de 89 % du déficit global d'opération.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Travaux : décembre 2022 à février 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p>

	<p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>• Nombre d'habitants installés</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les friches urbaines. • Renforcer l'attractivité de la commune, et favoriser la cohésion sociale et l'animation en cœur de bourg (susciter l'envie réinvestir le centre ancien). <p>Développer l'offre de logements locatifs conventionnés et réduire le déficit (Loi SRU).</p>
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N°


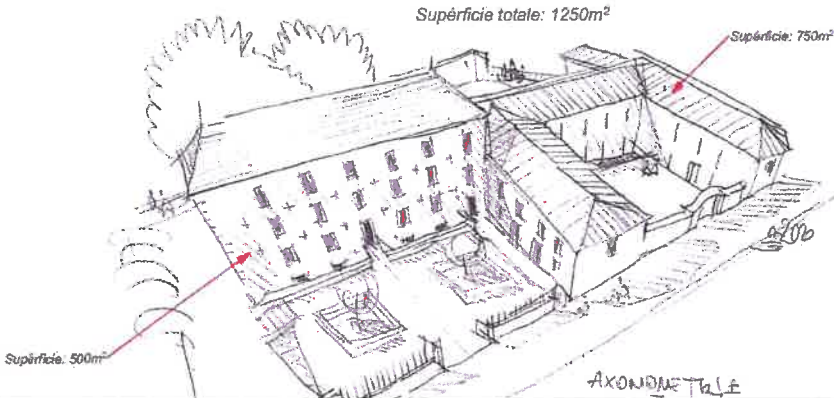
Restructuration du Petit Séminaire

Orientation stratégique	<p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité</p> <p>→ L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée</p> <p>→ L'animation et la vie permanente de la Cité</p>
Action nom	Restructuration du Petit Séminaire
Action n°	Action n°18
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Propriété de la ville de Mauléon depuis la signature de deux actes authentiques en date du 28 janvier 2002 et du 14 mai 2009, le site est composé d'un ensemble immobilier, situé au 10/12 rue de la Trinité, à Mauléon (79700), à ancien usage de Petit Séminaire de MAULEON cadastré Section AZ sous les n°510, 511, 581 et 583 pour une contenance totale au sol de 2.107m².</p> <p>Le site a fait l'objet de nombreuses transformations au cours des années. Par son architecture et ses volumes, il constitue un élément important du paysage Mauléonnais. Sa restructuration s'intègre dans une stratégie globale de revitalisation et notamment dans la continuité d'actions déjà réalisées ou à venir, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la restructuration du pôle de l'hôtel de ville (requalification de la place du Renard, restauration du bâtiment) ; • la création d'un pôle culturel et touristique conduit par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais composé d'un musée, d'une bibliothèque et d'un office de tourisme ; • la mise en valeur des jardins de l'hôtel de ville ; • la requalification du presbytère ; • la réalisation d'un programme d'effacement des réseaux (rue de la Trinité, place J. Robuchon). <p>Mauléon est une commune sur laquelle la demande sociale est présente et fait l'objet d'une obligation au titre de l'article 55 de la loi SRU. Le parc porté par plusieurs opérateurs sociaux est encore insuffisant quantitativement et qualitativement.</p>



	<p>L'échec des récents projets privés sur le bâtiment témoignent de la difficulté de ces acteurs à conduire ce type de réhabilitation. Les coûts liés au désamiantage et à la dépollution font figure de repoussoir. C'est pourquoi, d'un commun accord avec l'UDAP des Deux-Sèvres, la commune a sollicité le cabinet d'architecture R&C pour réaliser une étude patrimoniale. L'objectif de la démarche est de proposer des principes architecturaux afin de limiter les surfaces à traiter tout en garantissant une bonne intégration du (ou des) projet(s) dans le tissu urbain existant.</p> <p>Aujourd'hui, il est prévu de partager le site en deux opérations distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : Maîtrise d'ouvrage assurée par IAA. Programme : réalisation de 13 logements locatifs sociaux (LLS). • Opération 2 : Maîtrise d'ouvrage assurée par des investisseurs privés. Programme : réalisation de 11 logements à vocation « hébergement touristique ». Cette opération pourrait permettre de répondre en partie à une demande grandissante du fait de la proximité du Puy du Fou®.
Partenaires	<p>L'Etat (financement) La Région Nouvelle Aquitaine L'Agglomération du Bocage Bressuirais L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais Les bailleurs sociaux (IAA)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le chiffrage des opérations est actuellement en cours. Les éléments seront connus d'ici la fin d'année 2022. Pour information, le coût global de rénovation est estimé à environ 3 000 000 €. La commune de Mauléon prendra à sa charge une partie des aménagements et de la démolition à hauteur de 150 000€.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Date de début de l'opération : 2010 Date de fin : Décembre 2024</p> <p>Etapes du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etude patrimoniale : décembre 2020 2. Etude de faisabilité : septembre 2021 3. Opération 1 - LLS: APS : juin 2022 APD/PRO : octobre 2022 Dépôt du permis de construire : novembre 2022 Démarrage des travaux : Mai 2023

	<p>Fin des travaux : Décembre 2024</p> <p>4. Opération 2 - Tourisme :</p> <p>APS : juin 2022</p> <p>APD/PRO : octobre 2022</p> <p>Permis de construire : Janvier 2023</p> <p>Démarrage des travaux : Mai 2023</p> <p>Fin des travaux : Décembre 2024</p>
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :</p> <p>Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</p> <p>Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-</p>

	<p>villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>L'opération est également inscrite dans le Contrat de Mixité Sociale signé entre la commune, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et l'Etat le 03 mai 2021.</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de LLS loués • Nombre de nuitées • Augmentation du chiffre d'affaires des commerces de proximité • Fréquentation des logements touristiques • Nombre de nouveaux habitants en cœur de bourg • Nombre d'emplois créés
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration d'un immeuble emblématique dans la Cité de Mauléon • Production de LLS dans la Cité répondant aux obligations SRU • Production d'hébergements touristiques dans la Cité • Renforcement de la demande en termes de commerce • Création d'un emploi pour la gestion de l'hébergements touristiques
<p>Annexes</p>	<p>Un permis de construire est actuellement en cours d'instruction pour la partie IAA.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div>

FICHE ACTION N°

Création d'un quartier de vie dans le cœur de bourg de Loublande

Orientation stratégique	1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités → L'habiter et l'économie repensé en fonction des singularités des unités de vie
Action nom	Création d'un quartier de vie dans le cœur de bourg de Loublande
Action n°	Action n°21
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>La commune de Mauléon envisage d'aménager un nouveau quartier de vie dans le cœur de bourg de la commune associée de Loublande.</p> <p>Ce projet est situé de part et d'autre de la rue du pont des pierres. A l'Est de la rue se situent les parcelles propriété de la collectivité. A l'Ouest, une vaste parcelle en cours d'acquisition.</p> <p>Sur la parcelle Est, il s'agit de réaliser 4 logements ainsi qu'une Maison des Assistantes Maternelles. Sur la parcelle Ouest, soumise à une Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLUi, il s'agira de créer 8 logements dont 4 constituant une frange urbaine le long de la rue de Pierre. Il est prévu d'affecter 30% de logements locatifs sociaux.</p> <p>Ce projet de nouveau quartier s'inscrit dans une volonté de densifier l'habitat en comblant les « dents creuses » et en urbanisant les espaces publics délaissés ou non utilisés.</p> <p>L'enjeu est de proposer une nouvelle offre foncière sans consommer d'espaces agricoles, de créer un quartier qui s'intègre harmonieusement dans le bâti existant tout en respectant les nouvelles règles de densité. Il s'agit également de proposer une qualité de vie par la présence d'espace public récréatif ou de convivialité et répondre aux défis environnementaux : îlot de fraîcheur, place de la voiture, gestion des eaux pluviales, énergie renouvelable.</p>

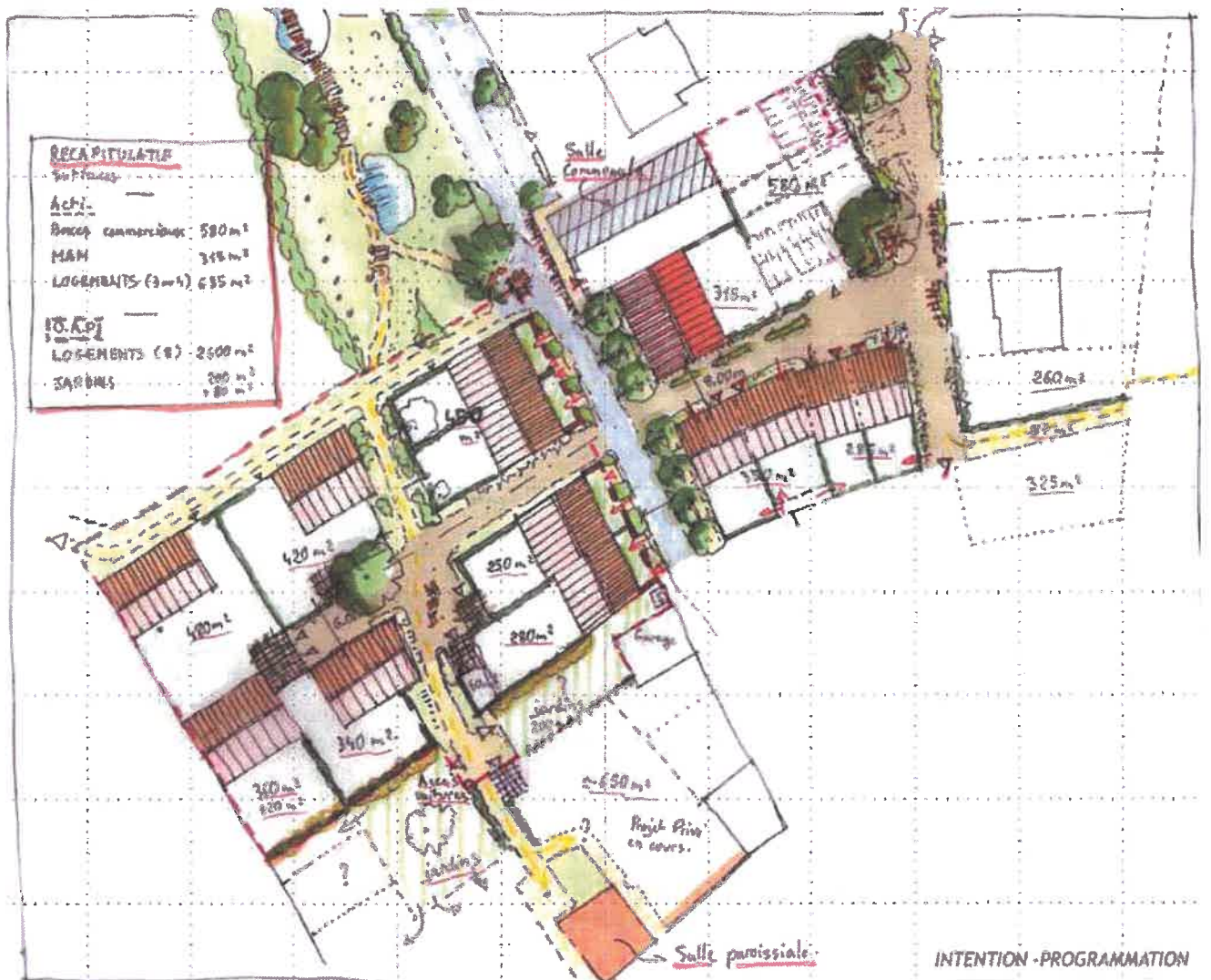


	<p>A l'échelle du cœur de bourg, cette opération permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de densifier le cœur de bourg sur les emprises mutables • d'organiser le découpage de l'opération pour offrir des espaces communs • de conserver la trame paysagère existante • de densifier de manière structurante et accompagner le développement bâti sur la rue du pont des pierres
Partenaires	<p>Commission consultative de Loublande (formalisation du programme) Elus et techniciens Bailleurs sociaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires et frais divers : 50 000 € • Viabilisation du quartier de vie : 500 000 € • Coût total de l'opération : 550 000 € <p>La vente des lots viendra combler une partie du déficit d'opération (environ 35 000 €/lot) soit 420 000 €. 2 lots seront affectés à la production de logements locatifs sociaux pour la construction de 4 logements.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Les lots affectés aux logements locatifs sociaux seront cédés au prix de revient. Une subvention d'équilibre sera reversée au bailleur choisi afin que le foncier soit rétrocédé à l'euro symbolique. Le montant ainsi versé viendra en déduction de la pénalité due au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Validation APD : avril 2023 • Dépôt permis d'aménager : mai 2023 • Démarrage des travaux : septembre 2023 • Fin des travaux : janvier 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et</p>

	<p>préservant ses ressources :</p> <p>Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté</p> <p>Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Non</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants installés dans le nouveau quartier de vie • Nombre d'inscription au sein de l'école Arc en ciel
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du cœur de bourg de Loublande • Favoriser la cohésion sociale et l'animation du cœur de bourg de Loublande (susciter l'envie de réinvestir le centre ancien) • Développer l'offre de logements en cœur de bourg de Loublande et notamment l'offre de logements locatifs sociaux • Faire consommer les nouveaux habitants en cœur de bourg de Loublande

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les effectifs de l'école Arc en ciel.
Annexes	<p>Un permis d'aménager sera déposé pour formaliser la procédure. Ce dernier devra être conforme aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Afin de rattraper son retard en termes de production de logements locatifs sociaux, il est prévu de 30% de LLS.</p>

Schémas d'intention et programmation



FICHE ACTION N°

Création d'un quartier de vie dans le cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné

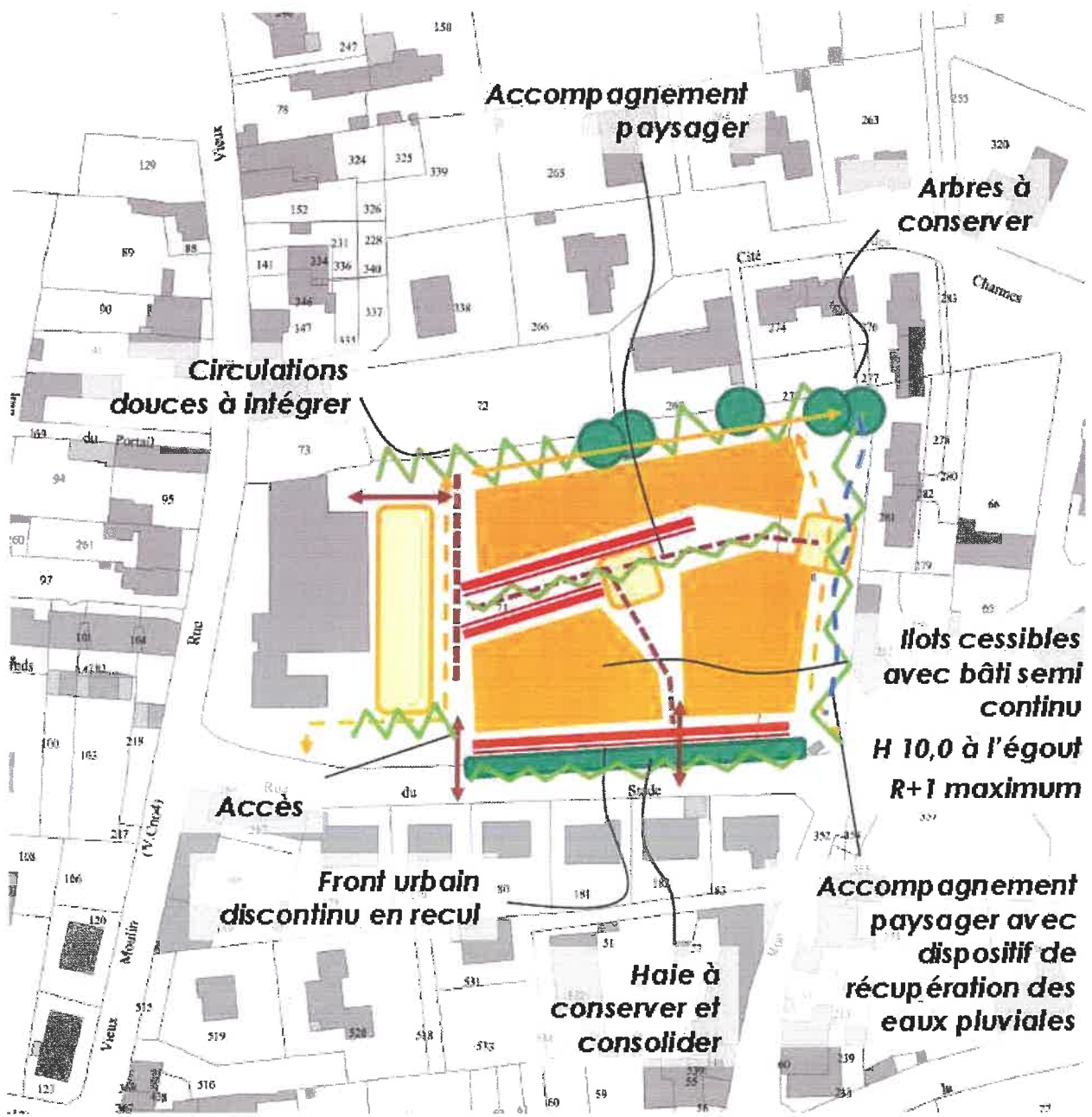
Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <p>→ L'habiter et l'économie repensé en fonction des singularités des unités de vie</p>
Action nom	Création d'un quartier de vie dans le cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné
Action n°	Action n°22
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>La commune de Mauléon envisage d'aménager un nouveau quartier de vie dans le cœur de bourg de la commune associée de Saint-Aubin de Baubigné.</p> <p>Ce projet est situé sur l'emprise d'un terrain d'entraînement de football qui a vocation à disparaître, à moyen terme, depuis la réalisation d'un terrain synthétique au niveau de la Cité de Mauléon.</p> <p>L'emprise totale du site est d'environ 13 000 m² sur les parcelles cadastrées AE 70, 71 et 275. L'emprise destinée à l'aménagement d'un nouveau quartier est d'environ 9 000 m².</p> <p>Le site du projet se situe à proximité de la salle omnisports entre la rue du Vieux Moulin à l'Ouest, la rue du stade au Sud, la rue du Stade Saint Aubin à l'Est et un lotissement au Nord.</p> <p>Il se trouve également, à proximité immédiate des équipements (école, mairie-annexe, bibliothèque, équipements sportifs) et des commerces (épicerie, coiffeur, esthéticienne, poste).</p> <p>Ce projet de nouveau quartier s'inscrit dans une volonté de densifier l'habitat en comblant les « dents creuses » et en urbanisant les espaces publics délaissés ou non utilisés.</p> <p>L'enjeu est de proposer une nouvelle offre foncière sans consommer d'espaces agricoles, de créer un quartier qui s'intègre harmonieusement dans le bâti existant tout en respectant les</p>



	<p>nouvelles règles de densité. Il s'agit également de proposer une qualité de vie par la présence d'espace public récréatif ou de convivialité, à proximité de la salle omnisport, qui soit utilisé par l'ensemble des habitants de la commune et répondre aux défis environnementaux : îlot de fraîcheur, place de la voiture, gestion des eaux pluviales, énergie renouvelable.</p> <p>Concernant l'espace récréatif/convivialité, son emprise sera d'environ 3 000 m² et ses aménagements seront définis en lien avec la commune associée de Saint Aubin de Baubigné.</p> <p>Le programme vise à atteindre une densité de 16 à 20 logements/ha dont 30% de logements sociaux.</p> <p>A l'échelle du cœur de bourg, cette opération permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de densifier le coeur de bourg sur les emprises mutables ; • d'organiser le découpage de l'opération pour offrir des espaces communs ; • de conserver la trame paysagère existante ; • de définir un tissu urbain avec accompagnement paysager en prolongement de la trame existante ; • de densifier de manière structurante et accompagner le développement bâti sur la rue du Stade ; • de favoriser un tissu dans la profondeur de la parcelle ; • de conserver une frange naturelle avec une épaisseur à même d'offrir un espace tampon et une véritable coupure urbaine.
Partenaires	<p>Commission consultative de Saint-Aubin de Baubigné (formalisation du programme)</p> <p>Associations sportives de Saint-Aubin de Baubigné (formalisation du programme)</p> <p>Ecole Sainte-Luce (formalisation du programme)</p> <p>Elus et techniciens</p> <p>Bailleurs sociaux</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires et frais divers : 50 000 € • Viabilisation du quartier de vie : 450 000 € • Coût total de l'opération : 500 000 € <p>La vente des lots viendra combler une partie du déficit d'opération (environ 35 000 €/lot) soit 315 000 € dans l'éventualité de la création de 9 lots à bâtir. 2 lots seront affectés à la production de logements locatifs sociaux pour la construction de 4 logements.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Les lots affectés aux logements locatifs sociaux seront cédés au prix de revient. Une subvention d'équilibre sera reversée au bailleur choisi afin que le foncier soit rétrocédé à l'euro symbolique.</p>

	Le montant ainsi versé viendra en déduction de la pénalité due au titre de l'application de l'article 55 de la loi SRU.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Validation APD : septembre 2023 • Dépôt permis d'aménager : janvier 2024 • Démarrage des travaux : septembre 2024 • Fin des travaux : mars 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :</p> <p>Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté</p> <p>Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p>

	<p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Non</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants installés dans le nouveau quartier de vie • Nombre d'inscription au sein de l'école Sainte-Luce
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné • Favoriser la cohésion sociale et l'animation du cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné (susciter l'envie de réinvestir le centre ancien) • Développer l'offre de logements en cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné et notamment l'offre de logements locatifs sociaux • Faire consommer les nouveaux habitants en cœur de bourg de Saint-Aubin de Baubigné ; • Renforcer les effectifs de l'école Sainte-Luce
<p>Annexes</p>	<p>Un permis d'aménager sera déposé pour formaliser la procédure. Ce dernier devra être conforme aux prescriptions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Afin de rattraper son retard en termes de production de logements locatifs sociaux, il est prévu 30% de LLS.</p>



Accompagnement paysager

Arbres à conserver

Circulations douces à intégrer

**Ilots cessibles avec bâti semi continu
H 10,0 à l'égout
R+1 maximum**

Accès

Front urbain discontinu en recul

Accompagnement paysager avec dispositif de récupération des eaux pluviales

Haie à conserver et consolider

FICHE ACTION N°

Le développement du marché autour de la production locale et de la valorisation de l'agriculture

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Le développement du marché autour de la production locale et de la valorisation de l'agriculture
Action n°	Action n°29
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>L'évolution du marché hebdomadaire du vendredi matin au samedi est une action prioritaire du mandat 2020-2026.</p> <p>La Municipalité a souhaité travailler activement sur le marché hebdomadaire car un marché le samedi matin à Mauléon doit être une locomotive pour la centralité mais doit également être un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants.</p> <p>Le marché a pour objet de participer à la dynamisation du cœur de bourg en lien avec les commerces locaux en place, de proposer une offre complémentaire aux habitants et aux touristes, de valoriser les circuits courts et les productions locales, et enfin de proposer des animations régulières en lien avec le monde associatif et les acteurs locaux.</p> <p>Mauléon est une commune atypique de par sa typographie urbaine : 7 cœurs de bourg. C'est également une centralité, Mauléon-ville, labellisée Village Etape et Petite Cité de Caractère, qui attire à la fois de nombreux visiteurs l'été, et qui est par ailleurs dynamique le reste de l'année.</p> <p>La zone de chalandise de la commune, dans un périmètre de 15 minutes, représente plus de 32 000 habitants.</p> <p>Malgré l'obtention des labels Petite Cité de Caractère et Village Etape, il a été observé, depuis de nombreuses années, un essoufflement du marché le vendredi matin. C'est pourquoi, dès le renouvellement de l'équipe municipale cette action a été fléchée comme prioritaire. Cette démarche était d'autant plus nécessaire que les élus ont pu constater que durant la première période de confinement, les habitants ont largement plébiscité ce service.</p>



	<p>Partant du principe que la population locale peut difficilement se déplacer le vendredi matin pour consommer sous les Halles et dans un souci de répondre aux attentes des administrés, il est très vite apparu nécessaire de réorganiser le marché le samedi matin. Cela permettra de renforcer l'offre commerciale le week-end et créer ainsi de véritables synergies avec les commerçants sédentaires.</p> <p>La rénovation du 5 place du Château, avec l'accueil du CIVAM (Centre d'initiatives et de valorisation de l'agriculture en milieu rural) à proximité des Halles et donc du marché doit être également vu comme une belle opportunité de dynamiser le site en proposant au marché de Mauléon une véritable vitrine de la production locale, de nos paysans et de notre agriculture en Bocage.</p>
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens CIVAM Paysans Agriculteurs Commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement : 100%
Calendrier	2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux</p> <p>Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et</p>

d'emplois.

Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

	<p>AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</p> <p>Axe 3.1 : Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de commerçants mobilisés</p> <p>Nombre de clients</p> <p>Montant du panier moyen</p> <p>Impact sur le panier moyen des autres commerçants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le marché de Mauléon doit à court terme devenir un lieu attractif, de rencontre et être une locomotive de l'activité commerciale du nouveau centre-ville.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N°

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <p>2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité</p>
Action nom	Soutien à l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, via l'accompagnement de l'entreprise à but d'emploi l'ESIAM
Action n°	Action n°31
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Proposer un emploi en CDI à toutes les personnes au chômage depuis plus d'un an, en utilisant les 18 000 euros que coûtent leurs allocations à l'État, c'est l'idée « révolutionnaire » de l'initiative « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». Cette initiative est testée à Mauléon depuis janvier 2017. Elle s'est matérialisée par la création de l'entreprise à but d'emploi l'« ESIAM » : Entreprise Solidaire d'Initiatives et d'Action Mauléonaise, qui emploie aujourd'hui près de 80 salariés.</p> <p>Ses activités, non concurrentielles, sont de fabrications locales et initiatrices d'emplois. Les niches économiques développées par l'entreprise concernent majoritairement le réemploi et l'économie circulaire, répondant ainsi complètement aux enjeux de développement durable et à l'AGENDA 2030 porté par les élus de Mauléon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démantèlement d'anciens éléments de menuiserie pour qu'ils soient recyclés • Recyclage de palettes • Fabrication de mobiliers d'extérieurs en bois recyclé à partir de palettes recyclées destinées à l'enfouissement • Fabrication d'objets à partir de tissus cuir ou PVC recyclés comme des sacs, pochettes <p>Aujourd'hui, l'entreprise est ancrée localement. Des associations font appel aux salariés de l'ESIAM pour du service : épicerie associative à Loublande, aide à la personne, entretien...</p> <p>Niveau gouvernance, les rôles sont répartis à plusieurs échelles :</p>



1. L'animation et le développement de l'expérimentation nationale

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde. L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire.

L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

2. Le soutien et l'accompagnement local

- La Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais

Depuis 2015, La Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais est engagée auprès de la commune de Mauléon pour mettre en place l'Expérimentation Territoriale Contre le Chômage de Longue Durée. Aujourd'hui, sa mission est d'animer le Comité Local pour l'Emploi.

- Le Comité Local pour l'Emploi (CLE)

Il est le garant de la dynamique territoriale pour la mise en œuvre du droit à l'emploi sur le territoire de Mauléon. Il veille au principe de non-concurrence et participe au processus d'évaluation. Pour y parvenir et créer les conditions de réussite, une animatrice Comité a été recrutée en 2021 avec la participation financière de la Commune de Mauléon.

Siège à ce CLE : la maison de l'emploi, pôle emploi, des élus locaux, des entreprises mauléonaises... Le Maire est de droit le Président de ce comité.

- L'association l'ESIAM

L'ESIAM c'est aussi une association portant le même nom, composée de plusieurs bénévoles.

- La Commune de Mauléon

La Commune participe au CLE. Elle apporte également son soutien financier et technique auprès de l'association l'ESIAM. Au quotidien, des passerelles sont faites avec les activités de l'ESIAM pour mener des projets en commun : programme continuités écologiques, Agenda 2030, plantations...

- Le CCAS de Mauléon

Le CCAS, dans le cadre de ses missions obligatoires, accompagne certains salariés de l'ESIAM.

Partenaires

ATD Quart Monde
Association Territoires zéro chômeur de longue durée
Etat
ANCT

	<p>Région Nouvelle Aquitaine Département des Deux-Sèvres Agglo2 Pôle emploi Maison de l'emploi du Bocage Bressuire Associations caritatives, humanitaires et solidaires Emmaüs Peupins Habitants, élus, techniciens, entreprises locales</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>La commune de Mauléon apporte une subvention de 10 000 euros par an à l'ESIAM.</p> <p>Elle mobilise ses services dans le cadre de prestations à hauteur de 25 000 € par an.</p> <p>A noter, pour l'année 2021, la commune a également versé une subvention de 5 000 € à la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais et a permis de mobiliser 20 000 € à travers l'ANCT. Ces fonds ont servi au financement d'un poste pour l'animation du Comité Local pour l'Emploi.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2017 – 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics 1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs 2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel 2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux</p> <p>Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p>

Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

	<p>Axe 3.1 : Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Partiel</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'emplois</p> <p>Nombre d'activités</p> <p>Augmentation du chiffre d'affaires</p> <p>Nombre de partenariats</p> <p>Retour des habitants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Aujourd'hui, ce sont 80 ex-chômeurs qui travaillent à l'ESIAM ; 80 ex-chômeurs rémunérés, avec un pouvoir d'achat plus important et qui peuvent davantage consommer localement : commerces de proximité, achat de maison...</p>
Annexes	

FICHE ACTION N°

Restructuration de l'îlot du Renard

Orientation stratégique	3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité →L'animation et la vie permanente de la Cité
Action nom	Restructuration de l'îlot du Renard
Action n°	Action n°35
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Ce projet consiste à créer un restaurant en rez-de-chaussée et deux logements locatifs sociaux aux étages. Il répond ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> à un besoin important en offre de restauration à l'échelle de la Commune et plus précisément de la Cité, relevée comme insuffisante notamment dans le cadre de la labellisation Petite Cité de Caractère® et Village Etape® ; aux objectifs fixés par le contrat de mixité sociale qui a été signé en 2021 compte-tenu des obligations faites dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU. <p>La commune est aujourd'hui propriétaire de l'ensemble de l'îlot du Renard. Situé dans la Cité, cet îlot est un élément majeur de l'espace urbain. L'îlot fait face au nouvel équipement intercommunal (OT/Musée/Bibliothèque) et s'inscrit dans la continuité de cette opération. Il marque l'articulation entre la place du Renard, la place de l'Hôtel de ville et la rue principale, et il figure également l'entrée historique dans le site de l'Abbaye.</p> <p>L'îlot est composé de trois unités foncières d'une emprise totale de 240 m² (Section AZ du cadastre - parcelles 192, 193 et 194). Il est entièrement construit et comprend quatre immeubles distincts.</p> <p>1. La partie la plus récente se situe au Sud de l'îlot sur la place du Renard et forme l'angle avec la Grand Rue. Le bâtiment R+1 sur cave, construit au début du XXème siècle, était à l'origine sur trois niveaux et comprenait 5 travées sur sa façade principale.</p> <p>2. Le bâtiment R+2 contigu est accessible depuis la Grand Rue. Sa façade présente des éléments intéressants de modénature (corniche à denticules, bandeaux, linteaux à clés saillantes, etc.).</p>



	<p>3. Un troisième bâtiment forme l'angle au Nord de l'îlot, et marque la courbure de l'entrée de l'ancienne abbaye. L'immeuble R+2, est accessible depuis la Grand Rue. Deux extensions de plain-pied ont été construites dans son prolongement à l'Ouest, dont une relativement récente qui a probablement consisté à couvrir une courette existante.</p> <p>4. Enfin, un quatrième bâtiment de plain-pied est directement accessible depuis la place de l'Hôtel de ville.</p> <p>Les travaux d'aménagement tiendront compte des enjeux de baisse de consommation énergétique, et proposeront des matériaux qualitatifs, durables, résistants et respectueux de l'environnement. A cet effet, un diagnostic énergétique a été réalisé.</p>
Partenaires	<p>L'Etat (financement) La Région Nouvelle-Aquitaine (financement) Le SIEDS (conseil en termes de rénovation énergétique + financement) La communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (financement) L'UCAIM- Union des Commerçants, Artisans et Industriels du Mauléonnais (définition des besoins pour la partie commerce)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires et frais divers : 148 500 € • Programme de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de déconstruction : 132 336,10 € - Travaux de réhabilitation : 684 924,10 € • Coût total de l'opération : 965 760,20 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT (Fonds friches) : 200 000 € (A) • Etat (DSIL) : 193 162 € (A) • Région Nouvelle-Aquitaine (déficit d'opération) : 96 500 € (P) • Région Nouvelle-Aquitaine (LLS communaux) : 12 000 € (P) • Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : 30 000 € (P) • SIEDS : 25 000 € (P) • Autofinancement : 372 108,10 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Validation APD : décembre 2022 • Consultation des entreprises : mars 2023 • Choix des entreprises attributaires : mai 2023 • Démarrage des travaux : septembre 2023 • Fin des travaux : décembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p>

1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics

Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants

2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs

2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.

Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

Action située dans le périmètre ORT : oui

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes pour les logements conventionnés de l'étage • Nombre d'emplois créés par l'activité de restauration • Fréquentation du restaurant (habitants, touristes)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de commerces, et lutter contre la vacance commerciale en centre-ville • Renforcer l'attractivité de la commune, et favoriser la cohésion sociale et l'animation en centre-ville (susciter l'envie réinvestir le centre ancien) • Faire consommer les habitants et les touristes en centre-ville. <p>Répondre au cahier des charges du label Village Etape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal.
Annexes	<p>Une déclaration préalable est en cours d'instruction pour la partie modification de l'aspect extérieur du bâtiment / une autorisation de travaux en cours d'instruction pour la partie commerce.</p>



FICHE ACTION N°

Restructuration du 62 Grand'Rue

Orientation stratégique	3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité → L'animation et la vie permanente de la Cité
Action nom	Restructuration du 62 Grand'Rue
Action n°	Action n°36
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Le projet s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-ville portée par la commune de Mauléon. Il participe à la lutte contre la vacance commerciale repérée en cœur de bourg, mais aussi au développement de l'offre de logements identifiée comme inadaptée à la demande locale.</p> <p>Cette opération est le fruit d'un travail partenarial engagé depuis plusieurs mois avec l'association Pass'Haj (Association loi 1901 qui a pour but de favoriser l'accès au logement des jeunes de 16 à 30 ans). Cette dernière a pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à apporter une solution rapide aux problèmes de logement que peuvent connaître les jeunes ; - à offrir un espace de vie collective, qui donne la possibilité de mieux s'intégrer sur le territoire (projets participatifs et collectifs, animations variées, découverte d'activités, partage des compétences...). <p>L'immeuble en question est un ancien commerce (charcuterie), dégradé, dont la commune s'est portée acquéreur en janvier 2022. Le projet consiste à réhabiliter ce bien, avec une proposition de commerce au rez-de-chaussée, et une offre de logement locatif à l'étage. Il est prévu la création de deux T1 qui seront mis à disposition de l'association Pass'Haj pour de l'habitat jeunes.</p> <p>Les travaux d'aménagement tiendront compte des enjeux de baisse de consommation énergétique, et proposera des matériaux qualitatifs, durables, résistants et respectueux de l'environnement.</p>
Partenaires	L'Etat (financement) La Région Nouvelle-Aquitaine (financement)



	<p>URAHJ (conseil) Association Pass'Haj Le SIEDS (conseil en termes de rénovation énergétique + financement) La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais L'UCAIM- Union des Commerçants, Artisans et Industriels du Mauléonnais (définition des besoins pour la partie commerce)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes pré-opérationnelles : 6 000 € • Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20 000 € • Travaux de rénovation : 250 000 € • Coût total de l'opération : 276 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT (Fonds friche) : 50 000 € (A) • Région Nouvelle-Aquitaine : 65 000 € (P) • Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : 30 000 € (P) • SIEDS : 15 000 €(P) • Autofinancement : 126 000 € <p>L'association Pass'Haj reversera à la commune une redevance de 100€ par mois et par logement pour la partie Habitat Jeunes. Le montant du loyer pour la partie commerce s'élèvera à 250 € par mois.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises : en cours • Choix des entreprises attributaires : décembre 2022 • Démarrage des travaux : Mars 2023 • Fin des travaux : Septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante</p>

de l'écosystème économique local

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

L'opération est également inscrite dans le Contrat de Mixité Sociale signé entre la commune, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais et l'Etat le 03 mai 2021.

Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de jeunes accueillis et accompagnés par l'association Pass'Haj
- Création d'emploi(s) pour la partie commerce

Conséquence sur la fonction de centralité

Les résultats attendus :

- Renforcer l'attractivité de la commune, et favoriser la cohésion sociale et l'animation en cœur de bourg (susciter l'envie réinvestir le centre ancien).
- Développer l'offre de logement à destination des jeunes, et lutter contre la vacance commerciale en cœur de bourg.
- Production de LLS en centre-ville répondant aux obligations SRU.

- Développer l'offre de commerces, et lutter contre la vacance commerciale en cœur de bourg.
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal.

Annexes

Une déclaration préalable est en cours d'instruction pour la partie modification de l'aspect extérieur du bâtiment et une autorisation de travaux est en cours d'instruction pour la partie commerce.



FICHE ACTION N°

Restructuration du 34 Grand'Rue

Orientation stratégique	3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité → L'animation et la vie permanente de la Cité
Action nom	Restructuration du 34 Grand Rue
Action n°	Action n°38
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Le projet de « rénovation du 34 Grand'Rue » s'inscrit dans la démarche de revitalisation des cœurs de bourg portée par la commune. Il est envisagé une rénovation complète du bâtiment afin d'y créer au rez-de-chaussée une cellule commerciale et à l'étage un logement en colocation qui sera mise à disposition des professionnels de santé afin d'y accueillir leurs remplaçants et/ou leurs stagiaires.</p> <p>L'immeuble se situe dans la rue principale traversant la Cité, qui relie les 3 pôles commerciaux identifiés dans le programme de revitalisation, faisant partie des axes principaux de développement ciblés par la commune.</p> <p>Cette opération est conduite en étroite collaboration avec les professionnels de santé du territoire qui sont par ailleurs également mobilisés dans le cadre du projet de création d'une maison de santé dans le cadre d'une dynamique enclenchée sur le territoire. En effet depuis juin 2021 la commune de Mauléon et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais travaillent en étroite collaboration avec les professionnels du territoire, regroupé au sein d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Par délibération en date du 21 février 2022, la ville s'est d'ailleurs portée acquéreur du bâtiment qui accueillera la future MSP.</p> <p>Cette démarche doit donc concourir à attirer de nouveaux praticiens sur le secteur. Les travaux d'aménagement tiendront compte des enjeux de baisse de consommation énergétique, et proposera des matériaux qualitatifs, durables, résistants et</p>



	<p>respectueux de l'environnement. Un audit énergétique a d'ailleurs été réalisé en ce sens.</p> <p>En effet, la plupart des professionnels rencontrés, bien qu'aïdés dans le cadre de leur installation sur des démarches proprement professionnelles et administratives, aspirent à être soutenus plus spécifiquement pour trouver un logement ou un local.</p>
Partenaires	<p>L'Etat (financement)</p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine (financement)</p> <p>Le Département des Deux-Sèvres (définition des besoins pour la partie logement)</p> <p>Le SIEDS (conseil en termes de rénovation énergétique + financement)</p> <p>La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais</p> <p>La SISA (définition des besoins pour la partie logement)</p> <p>L'UCAIM- Union des Commerçants, Artisans et Industriels du Mauléonnais (définition des besoins pour la partie commerce)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires : • Bureau de contrôle technique : 4 000 € • Coordonnateur SPS : 3 100 € • Maitrise d'œuvre : 37 500 € • Programme de travaux : - Démolition : 110 500 € - Charpente bois : 31 500 € - Couvertures tuiles et ardoises : 22 600 € - Menuiseries extérieures bois : 50 100 € - Menuiseries intérieures : 13 500 € - Cloisons sèches : 31 600 € - Peintures – sols souples : 26 200 € - Electricité : 17 000 € - Plomberie – chauffage – ventilation : 33 200 € • Coût total de l'opération : 380 800 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT (DSIL) : 163 228 € (A) • Région Nouvelle-Aquitaine : 114 240 € (P) • SIEDS : 25 000 €(P) • Autofinancement : 78 332 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des entreprises : clôturée • Analyse des offres : en cours • Choix des entreprises attributaires : 12/12/2022 • Démarrage des travaux : Mars 2023 • Fin des travaux : Septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Projet en ZRR (Zone de Revitalisation Prioritaire) / ZIP (Zone Intervention Prioritaire) Santé Région / Plan santé 79 / CLS (Comité Local de Santé)</p>

Orientations fonds européens

Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente

1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics

1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics

Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants

2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs

Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

	<p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>Action située dans le périmètre de l'ORT : oui</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stagiaires et/ou professionnels de santé accueillis. • Nombre de demandes pour location de la cellule commerciale.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la désertification médicale • Renforcer l'attractivité de la commune, et favoriser la cohésion sociale et l'animation en cœur de bourg (susciter l'envie réinvestir le centre ancien) • Développer l'offre de commerces, et lutter contre la vacance commerciale en cœur de bourg • Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal
Annexes	<p>Une déclaration préalable est en cours d'instruction pour la partie modification de l'aspect extérieur du bâtiment et une autorisation de travaux est en cours d'instruction pour la partie commerce.</p>

FICHE ACTION N°

Création de l'Outil en main

Orientation stratégique	<p>2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité → La définition spatiale du nouveau centre-ville</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité → L'animation et la vie permanente de la Cité</p>
Action nom	Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de l'Outil en Main
Action n°	Action n°41
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Le concept de l'Outil en main repose sur l'échange et la transmission entre les générations. Des professionnels à la retraite donnent de leur temps pour initier des jeunes âgés de 9 à 13 ans, à différents métiers manuels et du patrimoine sous forme d'ateliers, le mercredi après-midi.</p> <p>Aussi, la réhabilitation à la fois extérieure et intérieure d'un bâtiment communal situé dans la Cité (place de la croix verte) est programmée en 2023. Les bénévoles (dénommés « gens de métiers ») seront également invités à « mettre la main à la pâte » en proposant des aménagements et en réalisant certains travaux.</p> <p>L'objectif de l'association « L'Outil en Main » de Mauléon est d'ouvrir les portes de son atelier en septembre 2023. Dès lors la 1ère étape est de mobiliser des personnes ayant eu un métier manuel, « riches » en savoir-faire, ayant de l'or entre les mains ou juste bricoleurs ! Ces « gens de métiers », souvent retraités, veulent transmettre leur passion et initier les enfants à leur profession, quels qu'ils soient : maçon, couturière, cuisinier, coiffeuse, ferronnier, menuisier, fleuriste, mécanicien ...</p> <p>Véritable opportunité d'expérimentation, ces cours hebdomadaires proposés par l'Outil en main permettront de tester, de toucher et peut-être de faire naître des vocations pour des métiers artisanaux (en quête de main d'œuvre).</p>
Partenaires	L'Etat (financement)



	<p>Fédération Nationale des Outils en Main (conseil) L'UCAIM- Union des Commerçants, Artisans et Industriels du Mauléonnais (mise en réseau) Habitants (bénévoles) Entreprises (dons)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>L'ensemble des montants sont indiqués en € H.T.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires et frais divers : 38 320 € • Programme de travaux : Travaux d'aménagement : 191 600 € • Coût total de l'opération : 229 920 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT (DETR) : 91 968 € (P) • Autofinancement : 137 952 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'association : décembre 2022 • Consultation des entreprises : décembre 2022 • Choix des entreprises attributaires : février 2023 • Démarrage des travaux : avril 2023 • Fin des travaux : août 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-</p>

	<p>services »</p> <p>Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté</p> <p>Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</p> <p>Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>Action située dans le périmètre ORT : oui</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de métiers à découvrir • Nombre de gens de métiers mobilisés • Nombre d'enfants inscrits
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Les résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir le centre-ville pour accéder à de nouveaux services • Réinvestir des bâtiments en centre-ville pour y développer de nouveaux usages • Promouvoir les métiers manuels
<p>Annexes</p>	<p>Un permis de construire est actuellement en cours d'instruction.</p>


FICHE ACTION N°

Fleurissement participatif

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <p>2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité</p>
Action nom	Mise en place du fleurissement participatif
Action n°	Action n°50
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Avec la charte de fleurissement participatif, les Mauléonais sont invités à contribuer à l'embellissement paysager de leur Commune en lien avec le label Villes et Villages Fleuris.</p> <p>Dans le respect d'une Charte, cet engagement favorisera la nature en cœur de bourg et la biodiversité et participera à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, créera du lien social et responsabilisera les Mauléonais dans le respect du végétal et d'une gestion écologique.</p> <p>L'objectif ? Favoriser la biodiversité et la nature en ville avec des plantes résistantes et peu consommatrices en eau.</p> <p>L'initiateur du projet devient alors signataire de la <u>Charte Fleurissement participatif</u> et s'engage à l'entretien de « son » petit jardin de rue, évidemment sans utilisation de désherbant chimique ou pesticide. La nature avant tout !</p>
Partenaires	Habitants Commerçants Associations
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	LEADER : 80% (P) Autofinancement : 20%
Calendrier	2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la</p>



revitalisation des centres-bourgs

2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels

Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Partiel

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de sollicitations Nombre d'actions réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	La reconnaissance de la centralité passera également par l'attractivité de son cadre de vie. Le centre-ville de Mauléon est très minéral. Cette action permet ainsi de ramener la nature en ville et de répondre aux enjeux de réchauffement climatique et ainsi proposer en ville des îlots de fraîcheur.
Annexes	

FLEURISSEMENT PARTICIPATIF

végétalisons nos rues

Jardiner dans votre rue, en pied de façade, est maintenant possible ! Dans le respect d'une Charte, la Commune de Mauléon s'engage dans une démarche participative de valorisation de la nature et de la biodiversité. Celle-ci a pour vocation d'encourager et d'accompagner les projets de plantation et de fleurissement des habitants, commerçants, associations ou autres, au sein de l'espace public.



QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

- Toute personne physique ou morale ayant le souhait d'embellir sa rue et d'entretenir ses plantations.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

1. Remplir le formulaire de demande de végétalisation disponible **en ligne** ou **en mairies** principale et annexes.
2. Retourner le formulaire complété par mail à environnement@mauleon.fr ou en mairies principale et annexes.



TRAITEMENT DES DEMANDES

- **Les services de la Ville vérifient la faisabilité** de votre demande qui peut être refusée pour certains motifs comme la présence de réseaux en sous-sol, d'une cave avec risque d'infiltration, la largeur insuffisante sur le trottoir pour assurer la continuité piétonne et le cheminement des personnes à mobilité réduite...
- **Si votre demande est acceptée**, les services municipaux vous proposeront une liste de plants, réaliseront les fosses sur les espaces publics et les livreront avec de la terre végétale, du paillage et les tuteurs nécessaires, prêts à la plantation. Une liste de plantes durables et des conseils de jardinage vous seront également fournis. **Vous pourrez alors planter les végétaux et les entretenir.**

© 197/2022 - GRAPHICHE : www.graphicline-putelle.fr

CONTACTS

Mairie de Mauléon / Pôle promotion et développement du territoire
Service environnement et développement durable
05 49 81 17 15 - environnement@mauleon.fr

FICHE ACTION N°

Mise en lumière de la Cité

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités →La découverte du territoire</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité →L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée →L'animation et la vie permanente de la Cité</p>
Action nom	Réalisation d'une mise en lumière artistique et événementielle rappelant le site des roches gravées des Vaultx à Saint-Aubin de Baubigné
Action n°	Action n°54
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>La mise en lumière a été identifiée comme un facteur d'attractivité touristique pour les Petites Cités de Caractère® des Deux-Sèvres et inscrite parmi les axes d'intervention du Schéma Départemental de Développement Touristique 2017- 2021.</p> <p>Un bureau d'étude CONCEPTO a mené un travail avec toutes les Petites Cités de Caractère® du Département des Deux-Sèvres et les services du département et a ainsi livré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une Signature Lumière « Patrimoine et nature » • une déclinaison de cette signature lumière au travers d'un plan lumière par commune (APD) pour les communes partenaires. <p>Pour Mauléon, le choix s'est porté sur « L'Abbaye de la Trinité »</p> <p>Le parvis de l'Hôtel de ville donne à voir le chevet de l'abbaye de la Sainte-Trinité, dont la construction date du XIe siècle.</p> <p>La mise en lumière s'attachera à mettre en valeur la façade principale de l'hôtel de ville, et éventuellement le chevet de l'Abbaye, et à immerger le passant dans une ambiance lumineuse végétale à l'aide de projections sur le sol du parvis de l'hôtel de ville et au niveau du porche d'entrée.</p> <p>Sur la place de l'Hôtel de Ville et au niveau du porche d'entrée, il est proposé un remplacement des lanternes existantes actuellement au sodium.</p> <p>Par l'utilisation d'un motif ou de teintes spécifiques, elles</p>



	<p>apporteront une ambiance singulière à Mauléon en rappelant la vallée de l'Ouin.</p> <p>Quant à elles les projections dynamiques au sol rappelleront le site gravé des rochers gravés des Vaulx à Saint-Aubin de Baubigné.</p> <p>L'objectif étant de développer le tourisme nocturne et permettre aux « spectateurs » de contempler cette signature lumière depuis une terrasse, d'inciter le développement de commerces à proximité et de maintenir, par la même occasion, le commerce existant...</p> <p>Ce choix est en adéquation avec le pôle culturel, touristique et administratif ouvert l'été dernier.</p> <p>Ce projet mise en lumière s'accompagne également d'une requalification totale de l'espace public : parvis de l'Hôtel de ville, Place du Renard, îlot central et couverture de l'Abbaye.</p>
Partenaires	<p>Europe</p> <p>Conseil départemental des Deux-Sèvres</p> <p>Agglo2b</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	154636,80€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Autofinancement : 25 772,80€</p> <p>Conseil départemental : 60 000€ (A)</p> <p>LEADER : 43 091,20€ (P)</p>
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p>

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels

Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui

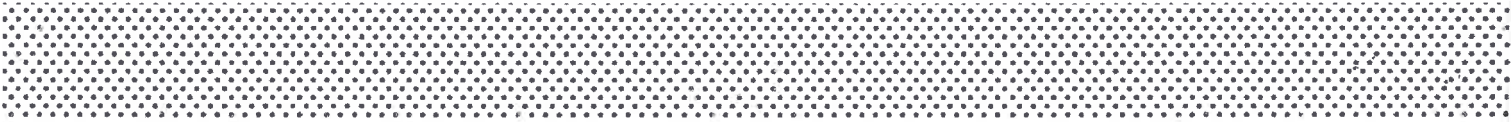
Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de touristes
Retombées économiques
Augmentation de la fréquentation à l'Abbaye

Conséquence sur la fonction de centralité

Le projet porte sur la Cité de caractère. Aujourd'hui, il doit permettre de la rendre plus attractif d'un point de vue touristique, culturel et économique.

Annexes



FICHE ACTION N°

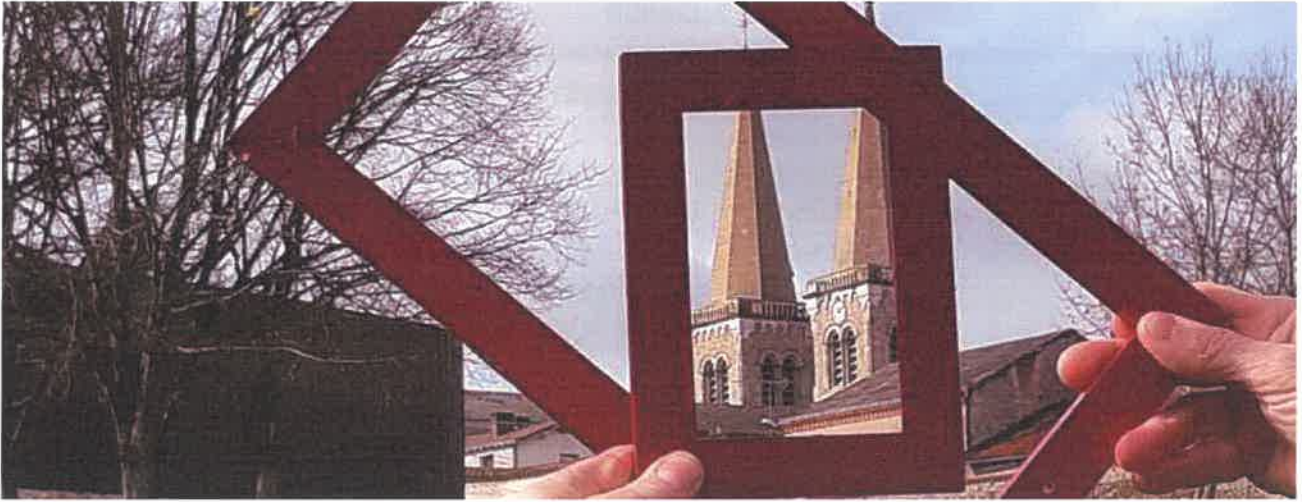
Parcours patrimonial et touristique

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités → La découverte du territoire</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité → L'affirmation de Mauléon comme une destination reconnue et souhaitée</p>
Action nom	Mise en place d'un parcours touristique innovant à destination des visiteurs
Action n°	Action n°73
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une valorisation patrimoniale, touristique, culturelle, artistique et économique, la commune de Mauléon souhaite développer un parcours pour découvrir de manière innovante, ludique et participative la Petite Cité de Caractère®, dans un premier temps, et l'ensemble de ses communes associées et sites en présence, dans un second temps.</p> <p>Le parcours s'appuiera sur la rédaction d'un storytelling, la création d'une balade sonore en extérieur pour découvrir la Petite Cité de Caractère® de Mauléon ; ainsi que des installations artistiques dans l'espace public.</p> <p>Consciente de ses atouts et de son potentiel, la Commune souhaite développer un parcours comme fil conducteur de la valorisation patrimoniale à l'échelle des 7 communes associées dont les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance en matière de patrimoine et d'offre touristique et mettre en synergie les élus de la commune et les habitants/acteurs autour de ce projet • Créer une communauté d'habitants/acteurs engagés autour du projet et développer un sentiment d'appartenance • Mobiliser un maximum d'acteurs de la chaîne de valeurs (et notamment les associations, les privés...) • Favoriser la circulation des visiteurs d'un site à l'autre, d'une expérience à l'autre en proposant un récit global à l'échelle



	<p>de la Commune, décliné dans des sites en fonction de leurs spécificités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une dynamique d'investissements et d'innovation • Soutenir l'émergence d'offres, innovantes, qui explorent d'autres formes de médiation • Faire de Mauléon une destination et faire comprendre aux visiteurs que Mauléon est une expérience touristique, culturelle et patrimoniale à part entière
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement à 20% LEADER 40% (P) Région Nouvelle-Aquitaine 40% (P)
Calendrier	2023 – 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :</p> <p>Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire</p> <p>Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).</p> <p>Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.</p> <p>Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.</p> <p>Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le</p>

	<p>territoire</p> <p>AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »</p> <p>Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain</p> <p>Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social</p> <p>Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</p> <p>Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Augmentation des nuitées</p> <p>Augmentation de la fréquentation à l'Abbaye (Musée, Office de tourisme)</p> <p>Augmentation du chiffre d'affaires des commerçants locaux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mauléon, labellisée Petite Cité de Caractère, n'a aucune offre dans l'espace public pour permettre la totalité de la découverte. Aussi, ce projet est issu d'une étude réalisée en 2019 et qui répond aux interrogations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment déambule-t-on dans la Petite Cité de Caractère pour en découvrir son patrimoine ? • Comment connecter Mauléon-ville avec les communes associées ? • Comment avons-nous les clefs de lecture du patrimoine ou des patrimoines?



FICHE ACTION N°

Parcours Permanents d'Orientation (PPO)

Orientation stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités 2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité 3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité
Action nom	Mise en place d'un parcours touristique innovant à destination des visiteurs
Action n°	Action n°74
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>La commune de Mauléon porte une véritable stratégie de valorisation et de promotion de son territoire autour d'un principe directeur : « <i>Le patrimoine, support de révélation et d'attractivité du territoire</i> ».</p> <p>Elle est labellisée « Village étape » depuis 2016 et « Petite Cité de Caractère » depuis 2017 et s'est engagée dans un agenda 2030, un projet local innovant, solidaire et écologique.</p> <p>Dans ce cadre différentes actions de valorisation d'espaces publics, de découverte et d'animation du patrimoine sont menées.</p> <p>Afin de valoriser le patrimoine bâti et naturel de nos 7 cœurs de bourgs, nous proposons de créer des parcours pédagogiques d'orientation (<i>action relevée notamment dans l'AGENDA 2030 : 1.4.3. Développer les parcours permanents d'orientation</i>).</p> <p>La course d'orientation se déroule en terrain varié sur un parcours matérialisé par des postes de contrôle équipés de pinces à poinçonner, que le participant doit découvrir par des cheminements de son choix avec l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.</p> <p>Dans ce projet, nous souhaitons mixer l'activité sportive (l'orientation peut se faire en courant ou en marchant, seul, en famille ou en groupe), avec la découverte du patrimoine, qui peut comporter des questions/réponses positionnées à l'emplacement de chaque balise. Pour ces parcours, nous souhaitons associer des partenaires locaux pour chaque bourg (école, associations, centre socio-culturel...). Les parcours et les questions seront adaptés pour être accessibles à tout âge.</p> <p>Les parcours permanents d'orientation intègrent les circuits de</p>



	<p>randonnée de Mauléon, favorisant les mobilités douces sur le territoire.</p> <p>Avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, Mauléon s'est également engagée avec plusieurs associations et la MFR pour mieux connaître et faire connaître sa biodiversité, à travers son programme « Continuités écologiques de mauléon 2020-2023 : connaître, augmenter les valeurs de l'arbre au cœur du bocage et valoriser les plantes locales pour accueillir les pollinisateurs ». Ainsi, les parcours d'orientation auront un impact sur la biodiversité réduit (préservation des espaces naturels...) et sensibiliseront le public à sa préservation.</p>
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement : 20% Région Nouvelle-Aquitaine : 40% (P) LEADER : 40% (P)
Calendrier	2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique</p> <p>Objectif 1.4 : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique</p> <p>Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et</p>

préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels

Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Partiel

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Augmentation des nuitées</p> <p>Augmentation de la fréquentation à l'Abbaye (Musée, Office de tourisme)</p> <p>Augmentation du chiffre d'affaires des commerçants locaux</p> <p>Nombre d'établissements, de personnes et d'enfants associés à la création des parcours</p> <p>Nombre de parcours créés</p> <p>Nombre de téléchargement des parcours en ligne sur le site internet de la ville</p> <p>Nombre de retrait des fiches aux points de retrait.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mauléon ne dispose pas de parcours permanents d'orientation favorisant sa découverte en autonomie. Ces parcours sont l'occasion également pour les habitants d'apprendre à connaître leur territoire via une déambulation dans les différentes unités de vie repérées.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N°

Valorisation du site de Pyrôme/La Corbelière

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <ul style="list-style-type: none"> → La découverte du territoire → Le rapport à l'eau : l'Ouin revalorisé → Des sites patrimoniaux singuliers pour affirmer la créativité
Action nom	L'accessibilité et l'animation du site de Pyrôme et de la Corbelière
Action n°	Action n°82
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Ce site de promenade composé d'un ensemble de blocs de quartz blanc a été classé en 1909 au titre des Monuments et Sites Naturels. Les rochers s'entassent au sommet d'un coteau assez élevé, dominant le bourg de Moulins. Le massif principal se trouve cependant sur le territoire de la Chapelle-Largeau, près d'un moulin à vent, au milieu d'une lande argileuse couverte de bruyères, de genêts, d'ajoncs et de buissons de houx. La légende veut qu'au soir du 24 décembre, un rocher se soulève et offre un trésor à qui cède sa place au paradis.</p> <p>Le lieu offre aujourd'hui un panorama intéressant au-delà des terres de Moulins et de la vallée de l'Ouin vers le Choletais. Un sentier permet de rejoindre le site de la Corbelière (Espace Naturel Sensible). L'association de Pyrôme anime très régulièrement ce site lors de rendez-vous estivaux aux côtés de la Commune.</p> <p>En 2021, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle afin d'y réaliser différents aménagements : un parking ; un espace pique-nique ; des toilettes sèches ; une signalétique...En parallèle, un parcours Terra Aventura est opérationnel sur site.</p> <p>L'association "site de Pyrôme" a reçu plusieurs écoles et a l'idée de développer le thème de l'école dans la nature pour ses animations. Un préau permettrait de constituer une ambiance de l'école dehors et d'abriter les groupes en cas de mauvais temps. Les coupes de bois réalisées par les Ateliers du bocage à la demande de la mairie permettent d'aérer l'espace.</p>



	<p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les espaces naturels remarquables du territoire. • Valoriser le patrimoine pour développer l'attractivité du territoire. • Créer un nouveau site de qualité aménagé et valorisé. • Améliorer l'offre touristique et de loisirs. • Offrir un meilleur cadre de vie pour les habitants. • Sensibiliser et animer une présentation du site auprès des publics scolaires. • Créer un seul et même site remarquable regroupant le site de Pyrôme et celui de la Corbelière
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement : 20% LEADER : 80% (P)
Calendrier	2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p> <p>Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE</p> <p>AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.</p> <p>Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire</p> <p>Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique</p> <p>Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle</p>

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter – génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale

Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels

Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Non

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation des nuitées Augmentation de la fréquentation Terra Aventura Augmentation du chiffre d'affaires des commerçants locaux Nombre d'établissements, de personnes et d'enfants associés Nombre d'animations sur site
Conséquence sur la fonction de centralité	Les résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité de cette unité de vie au cœur de la vallée de l'Ouin • Favoriser la cohésion sociale et l'animation de cette unité de vie • Valoriser l'ensemble de nos sites remarquables
Annexes	Une étude a été réalisée en 2010 pour valoriser le site.



FICHE ACTION N°

Développer les énergies renouvelables

Orientation stratégique	2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité
Action nom	Développer les énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec participation citoyenne
Action n°	Action n°95
Statut	Projet engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, la crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations et encore plus cet été, au regard des conséquences désastreuses sur la nature et les ressources disponibles. Depuis cet été, la "sobriété" est très en vogue. Fin août, les tarifs de l'énergie ont atteint des niveaux records.</p> <p>Bien que nouveau, ce terme de sobriété ne doit cependant pas effrayer, car la majorité des collectivités font déjà de la sobriété et ce depuis de nombreuses années : en travaillant sur l'isolation des bâtiments, l'éclairage public, les circuits courts, la mobilité douce, l'achat durable, la sensibilisation des usagers... En effet, la commune de Mauléon est investie dans cette démarche depuis 2009 et a récemment validé son AGENDA 2030 (plan d'actions validé en février 2022).</p> <p>La loi de transition énergétique et la loi Energie-Climat visent à faciliter la participation directe des collectivités et des citoyens dans le financement des projets d'énergie renouvelable, ces projets étant qualifiés de « participatifs ». Ce nouveau modèle ouvre de formidables opportunités pour les territoires, pour lancer ou renforcer la dynamique locale de la transition énergétique.</p> <p>Le CRER a créé la structure Démosol qui est un outil au service des collectivités souhaitant initier une participation citoyenne et un mode de financement innovant des projets photovoltaïques sur leurs bâtiments.</p>

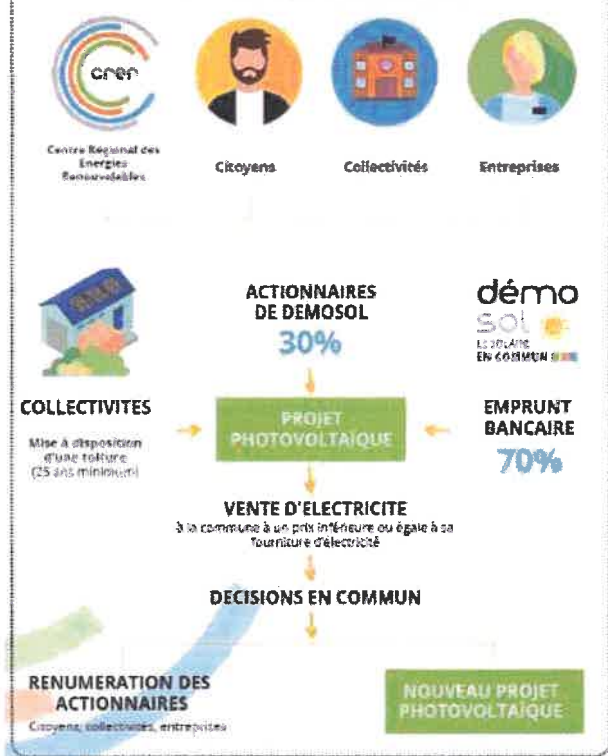


	<p>Démosol est une SAS regroupant les acteurs du territoire (Collectivités, citoyens, entreprises) voulant réaliser ensemble des installations photovoltaïques.</p> <p>Pour poursuivre le développement d'installations photovoltaïques citoyennes avec Démosol, le CRER a sélectionné, dans le cadre d'un appel à Manifestation d'Intérêt, deux sites sur la commune de Mauléon : la résidence du chemin vert et l'école maternelle Paul Martin.</p>
Partenaires	<p>Etat (financement) CRER (accompagnement) DEMOSOL (accompagnement)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux toiture résidence du chemin vert : 135 000 € H.T. • Travaux toiture école maternelle : 50 000 € H.T. • Participation communale au projet DEMOSOL : 8 000 € • Montant total du programme : 193 000 € H.T.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> • ETAT (DETR/DSIL) : 74 000 € (soit 40% du montant HT des travaux) (P) • Autofinancement : 119 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Candidature AMI DEMOSOL : octobre 2022 • Validation des projets en conseil municipal : décembre 2022 • Travaux sur toitures : mai à juillet 2023 • Installation des panneaux photovoltaïques : juillet à octobre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais</p> <p>Orientations CRTE AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois. Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique</p> <p>AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources : Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).</p> <p>Orientations région AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale Axe 3.1 : Conduire une politique ambitieuse de prévention et de</p>

	<p>réduction des déchets et d'économie circulaire</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de citoyens participants à l'opération • Production électrique issue des panneaux photovoltaïques (en kw) • Economie engendrée par l'autoconsommation (en €)
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

Illustration du dispositif

« LE SOLAIRE EN COMMUN »



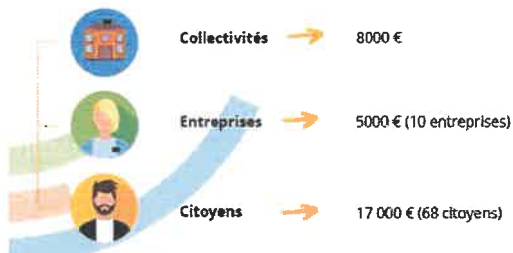
AVEC LE SOUTIEN DE DEMOSOL

la collectivité s'engage à mobiliser 30% de participation locale : Collectivité - citoyens - entreprises

Exemple de toiture photovoltaïque de 200 m²
Investissement 45 000 € - participation locale 15 000 €



Exemple de toiture photovoltaïque de 500 m²
Investissement 90 000€ - participation locale 30 000€



FICHE ACTION N°

Déploiement de la véloroute

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <p>2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité</p>
Action nom	Profiter des projets de Véloroute pour déployer le maillage local et cyclable
Action n°	Action n°98
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p><u>Le Département des Deux-Sèvres</u> est engagé dans l'aménagement, la valorisation et la promotion d'itinéraires cyclables d'intérêt national et régional. Son schéma cyclable touristique, adopté en novembre 2018, prévoit de relier les départements de la Vendée et du Maine et Loire depuis la voie verte aménagée jusqu'à Nueil-les-Aubiers.</p> <p>Le choix de ces itinéraires s'est construit dans la volonté d'offrir une liaison directe, sécurisée et confortable pour les usagers (itinérance, avec bagages, en famille...).</p> <p>La Commune de Mauléon a été retenue pour être traversée par la liaison <u>Nueil-les-Aubiers / Saint Amand sur Sèvre</u>.</p> <p>Les travaux d'aménagement menés par le Département ont commencé à Mauléon avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réfection des chemins; • La pose de signalétique; • L' aménagement sécuritaire. <p>La fréquentation des véloroutes est quantifiée. Elle est de 6 000 à 35 000 passages par an suivant les secteurs (plus ou moins touristiques). A Terves par exemple, on compte 12 000 passages par an. Les véloroutes ainsi créées sont utilisables par tous. La commune a la possibilité de classer certaines portions « voies vertes » pour les interdire aux véhicules motorisés, sauf usage agricole, par exemple.</p>



	<p>L'Agglomération du Bocage Bressuirais, dans le cadre de sa compétence mobilité, a voté en janvier 2022 son 1^{er} schéma directeur cyclable pour les liaisons intercommunales (hors bourgs, panneaux d'agglomération) afin de développer la pratique quotidienne du vélo sur notre territoire (domicile – travail, loisirs, études, courses...).</p> <p>L'Agglo2b n'ayant pas la compétence « Voirie », de compétence communale ou départementale, ne peut être maître d'ouvrage des aménagement cyclables qui se composent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des jalonnements directionnels (signalisations verticales et horizontales) 2. des aménagements mixtes sur chaussée existante (bandes cyclables, chaucidou...) 3. des aménagements sur site propre hors chaussée routière (pistes cyclables uni ou bidirectionnelles...) <p>Toutefois, afin de soutenir les communes dans l'aménagement et la sécurisation des voies, l'Agglo2b a décidé la mise en place d'un fonds de concours dédié à ces 3 types d'aménagements cyclables. Naturellement, le montant de l'enveloppe dédiée à ce fonds de concours du schéma directeur intercommunal cyclable (SDIC) reste soumis aux autorisations budgétaires annuelles.</p> <p>En parallèle, la Municipalité souhaite travailler davantage son accueil touristique auprès de la clientèle vélo avec plusieurs aménagements envisagés : rond-point de la Brossardière, accueil sécurisé, recharge vélo électrique...</p>
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil départemental des Deux-Sèvres Agglo2b (fond de concours)
Calendrier	2022 – 2027 <i>Durée de la convention ORT</i>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics 1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs

2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel

Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.

Objectif 1.4 : Développer l'accessibilité du territoire et les usages du numérique

Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Orientations région

AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable

Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique

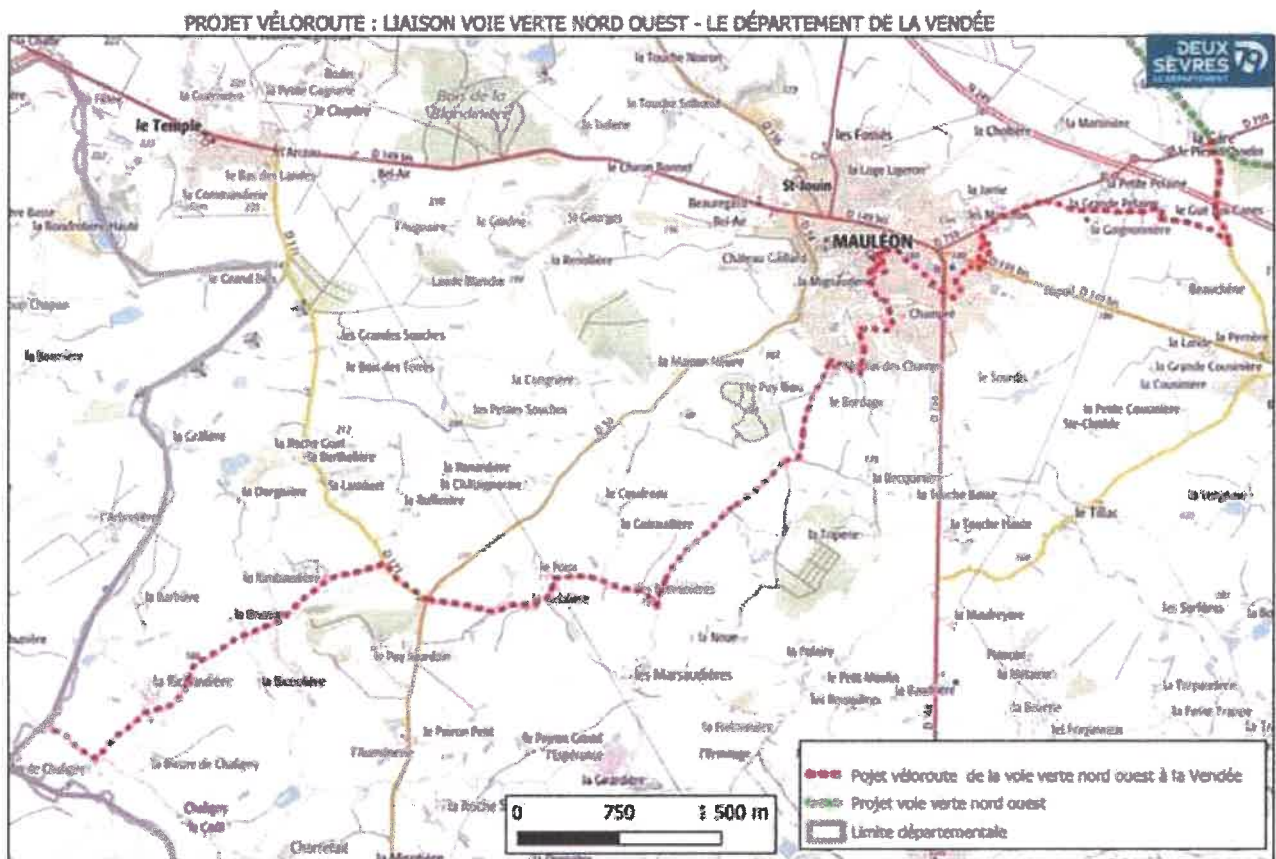
AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services

Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural

AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie

	<p>territoriale</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Oui</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'actions achevées</p> <p>Linéaire développé</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mailler les unités de vue entre elles</p>
Annexes	



FICHE ACTION N°

Mobilité

Orientation stratégique	<p>1. Le halo et les scintillements de la trace de l'Ouin les unités de vie renforcées en fonction de leurs singularités</p> <p>2. Le centre-ville irradiant : l'affirmation de la ville comme centralité</p> <p>3. La cité C'astrale comme locomotive d'attractivité</p>
Action nom	La mobilité, l'enjeu révélé dans le Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg
Action n°	Action n°99
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Mauléon
Description de l'action	<p>Une mobilité communale à réinventer</p> <p>L'Autorité Organisatrice de la Mobilité se décline à différente échelle ce qui en complexifie les enjeux et le déploiement au niveau local.</p> <p>Pour autant et suite au diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg, la mobilité, au-delà d'être un enjeu relevé par les élus, est parue comme un véritable nœud à l'échelle du centre-ville et des pôles secondaires que sont nos deux unités de vie révélées par ce plan guide.</p> <p>Les actions engagées au niveau local sont déjà présentes et prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement de la rue de Nantes avec une piste cyclable ○ Aménagement d'un point multimodal au rondpoint de la Brossardière ○ S'appuyer sur les différents schémas cyclables pour décliner la stratégie de mobilité douce au niveau local ○ Développement d'un schéma communal de randonnée ○ Promotion de tous les moyens de transports sur le territoire ○ ... <p>Toutefois, et suite à l'étude, élus et techniciens doivent retravailler les priorités et étudier précisément les actions qui font sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles mobilité et attentes des usagers entre le centre-ville, Rorthais et Saint-Aubin de Baubigné ? (Unité de vie n°1) ○ Quelles mobilité et attentes des usagers entre le centre-ville, Le Temple, Moulins, La Chapelle-Largeau et Loublande ? (Unité de vie n°2)



	<p>La ruralité de notre territoire communal et l'éloignement géographique du centre-ville aux autres unités de vie nous obligent à nous requestionner. Cela pourra s'accompagner à court terme d'un Plan de Mobilités Communal, qui permettra de dresser un diagnostic complet des structures d'itinérance à vocation résidentielle ou touristique et d'identifier les nouvelles liaisons à réaliser avec un ordre de priorité. Ce travail permettra de montrer l'importance de relier le centre-ville aux pôles secondaires pour avoir une centralité plus forte.</p> <p>Dans le cadre du Schéma de développement et d'attractivité des cœurs de bourg, de nouvelles actions ont été identifiées et présentées aux élus ; il convient aujourd'hui de les valider et les prioriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner l'aménagement de cheminements doux de proximité pour faciliter la pratique des mobilités douces (vélo, marche à pied...) au sein des bourgs et avec la centralité ○ Création d'itinéraires de mobilité douce à l'échelle de la Commune et en fonction des habitudes de consommation ○ Réduire les besoins de déplacements (professionnels et institutionnels) et maintenir les services et commerces existants des habitants ○ Développement de poches de stationnement à l'échelle de la Cité ○ ...
Partenaires	Partenaires institutionnels, associatifs, économiques Habitants, élus, techniciens Commissions consultatives
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Orientations fonds européens</p> <p>Axe 1. Structurer le maillage de l'offre de services sur le territoire pour une répartition plus efficiente</p> <p>1.1. Assurer un maillage territorial efficient des infrastructures de services publics</p> <p>1.2. Garantir une offre de services de proximité en milieu rural pour tous les publics</p> <p>Axe 2. Favoriser l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants</p> <p>2.1. Accompagner les communes du territoire dans la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>2.2. Favoriser une approche innovante de découverte du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel</p>

2.3. Développer les activités économiques valorisant les circuits courts et les savoir-faire locaux

Axe 3. Initier des coopérations interterritoriales et/ou transnationales pour enrichir la stratégie de développement local

Axe 4. Mettre en œuvre la stratégie locale de développement du Bocage Bressuirais

Orientations CRTE

AMBITION 1 : Un territoire attractif créateur de richesse et d'emplois.

Objectif 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local

Objectif 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire

Objectif 1.3 : Faire de l'environnement un des socles du développement économique local et accompagner la transition énergétique

Objectif 1.5 : Renforcer le tourisme et l'évènementiel comme un vecteur de l'économie résidentielle

AMBITION 2 : Un territoire aménagé de façon équilibré et préservant ses ressources :

Objectif 2.1 : Préserver et valoriser le paysage de bocage et ses vallées comme un atout économique, écologique, paysager et identitaire

Objectif 2.2 : Préserver les ressources rares et fragiles (air, eau, biodiversité, foncier...).

Objectif 2.3 : Conforter le maillage de centres-bourgs et la déclinaison d'une offre commerciale adaptée.

Objectif 2.4 : Organiser une offre de services aux publics adaptée et répartie équitablement sur le territoire.

Objectif 2.5 : Favoriser la mobilité et l'accès aux services sur le territoire

AMBITION 3 : Un territoire accueillant et solidaire pour bien vivre et s'épanouir

Objectif 3.1 : Conforter l'offre de services adaptée à la demande pour tous les âges et tous les publics. Être un territoire « multi-services »

Objectif 3.2 : Accompagner les Jeunes vers l'autonomie : formation, emploi, habitat, insertion, citoyenneté

Objectif 3.3 : Accompagner les enfants (adultes de demain) pour qu'ils s'épanouissent et deviennent des acteurs-citoyens de demain

Objectif 3.4 : Développer un mode de vie attractif, vivant et animé ; favoriser la découverte et l'enrichissement culturel, sportif et social

Objectif 3.5 : Développer un territoire de vie sociale : inter –

	<p>génération ; inter Territoires ; inter acteurs sociaux accueillant et accompagnant pour les nouvelles populations</p> <p>Orientations région</p> <p>AXE 1 : Un territoire attractif, innovant, créateur d'emplois et porteur d'un développement durable</p> <p>Axe 1.1 : Accompagner la dynamique productive et innovante de l'écosystème économique local</p> <p>Axe 1.2 : Favoriser l'adaptation et la diversification d'une agriculture ancrée dans le territoire</p> <p>Axe 1.3 : Développer le tourisme pour en faire un levier de développement économique</p> <p>AXE 2 : Un territoire accueillant, fort d'un projet de vie solidaire pour bien vivre et s'épanouir</p> <p>Axe 2.1 : Favoriser et accompagner la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs par l'habitat et le développement commercial ou de services</p> <p>Axe 2.2 : Rendre accessible et mailler le territoire par une offre d'équipements et services de qualité tant sur le sport, la culture, la santé que les services aux publics en milieu rural</p> <p>AXE 3 : Un territoire équilibré respectant la préservation des ressources et porteur d'un maillage et d'une synergie territoriale</p> <p>Axe 3.1 : Conduire une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets et d'économie circulaire</p> <p>Axe 3.2 : Valoriser et préserver le paysage du bocage et les milieux naturels</p> <p>Action située sur le périmètre d'intervention de l'ORT : Partiel</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions achevées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ces actions visent à renforcer le rôle de la centralité dans la structuration du territoire. En effet, la concentration des flux vers les unités de vie identifiées permet de prévoir des solutions.</p> <p>Ces aménagements permettront de conforter le rôle de pôle structurant commun des cœurs de bourg et du centre-ville.</p>
Annexes	



